

UNIVERSITE LILLE II - Droit et Santé
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies
Science Politique

Pascal DÉCARPES

Octobre 2001

**PRISON ET MEDIAS : UNE RELATION AMBIVALENTE ET
CONFLICTUELLE QUI STIGMATISE**

- ou dans quelle(s) mesure(s) le livre de Véronique Vasseur a (t-il)
modifié l'environnement pénitentiaire (?)

Directeur de mémoire : **Monsieur DERVILLE Grégory**

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement mon amie Anja pour le soutien moral qu'elle m'a porté tout au long de cette recherche.

Je remercie aussi vivement mes chers père et mère pour leur contribution " logistique " et leur patience.

Je ne saurais non plus oublier les personnes qui ont accepté de participer à mes travaux en se prêtant à l'exercice difficile de l'entretien.

Merci enfin à Grégory DERVILLE et à Pierre TOURNIER, qui m'ont accompagné dans ma réflexion.

Fillé, le 15 Septembre 2001

« *La prison est l'endroit où l'on se promet à soi-même le droit de vivre.* »
Jack KEROUAC « *Sur la route* », collection Folio, Gallimard, 1993 , p.187

« *Le système pénal de toute société n'est pas un phénomène isolé obéissant
seulement à ses lois propres. C'est un élément à part entière du système
social dans son ensemble ; il en partage les aspirations et les défauts.* »
Georg RUSCHE, Otto KIRCHHEIMER (1939)
in Actes de la Recherche en Sciences Sociales (ARSS), n°124, septembre
98, p.7

CHRONOLOGIE SELECTIVE

25 octobre 1997 : au terme du colloque « des villes sûres pour des citoyens libres », Lionel Jospin annonce la création d'un conseil de sécurité intérieure.

11 décembre 1997 : le Parlement adopte définitivement la loi sur le bracelet électronique évitant à certains détenus d'accomplir leur peine de prison.

3 avril 1998 : l'Assemblée nationale adopte en première lecture une proposition de loi limitant les possibilités de mise en détention provisoire. La ministre de la Justice et Garde des sceaux Elisabeth Guigou déplore ce vote « précipité ».

8 avril 1998 : Elisabeth Guigou présente en conseil des ministres les orientations de sa politique pénitentiaire.

7 janvier 1999 : Lionel Jospin réaffirme ses objectifs en inscrivant la sécurité au deuxième rang des priorités, après l'emploi.

15 février 1999 : l'association « Recherches, confrontations et projets » (RCP) rend publiques 15 propositions « *pour une réforme des modalités de mise en œuvre des mesures et sanctions privatives de liberté* ».

23 juin 1999 : amendement voté par les députés, contre l'avis de la ministre de la Justice Elisabeth Guigou, autorisant le droit de visite à tout moment des députés et sénateurs dans les prisons de leur département.

8 juillet 1999 : mise en place par le Garde des Sceaux de deux groupes de travail : l'un présidé par Guy Canivet (premier président de la Cour de cassation) s'affaire à la question du contrôle extérieur des établissements pénitentiaires, l'autre présidé par Daniel Farge (conseiller à la Cour de cassation et président du comité consultatif de la libération conditionnelle) examine le devenir de la libération conditionnelle.

26 juillet 1999 : Elisabeth Guigou annonce la rénovation de cinq prisons, d'un montant de 1 à 2 milliards de francs.

27 juillet 1999 : Martine Viallet, directrice de l'administration pénitentiaire, annonce la construction de six nouveaux établissements.

13 janvier 2000 : parution d'une double page d'extraits du livre de Véronique Vasseur dans le Monde daté du vendredi 14 janvier 2000.

14 janvier 2000 : l'administration pénitentiaire fait savoir que la maison d'arrêt de la Santé se tient « *à la disposition des journalistes* » et organise,

le samedi 15 janvier 2000, une « *visite complète et détaillée* » de l'établissement.

15 janvier 2000 : opération « portes ouvertes » à la prison de la Santé ; la direction de l'établissement décide d'une visite guidée pour les journalistes afin de contrecarrer les propos de Véronique Vasseur.

21 janvier 2000 : parution du livre de Véronique Vasseur

23 janvier 2000 : Elisabeth Guigou annonce qu'elle avait « *décidé de fermer* » trois prisons et de rénover les cinq plus grandes maisons d'arrêt (dont Loos-lès-Lille).

29 janvier 2000 : le ministère de la Justice demande aux directeurs régionaux des services pénitentiaires d'organiser des réunions « multi-catégorielles » au sein de leur établissement avec l'ensemble des personnels et des intervenants extérieurs pour discuter de la place de la prison. Les comptes rendus de cette consultation doivent être remis le 31 mars.

3 février 2000 : adoption à l'unanimité par les députés d'une proposition de résolution créant une commission d'enquête parlementaire sur « *la situation dans les prisons françaises* » présidée par Laurent Fabius.

10 février 2000 : adoption à l'unanimité par les sénateurs de la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les « *conditions de détention, en particulier au regard de la présomption d'innocence* ».

17 février 2000 : la commission Farge préconise une remise en ordre des conditions d'octroi de la libération conditionnelle et l'introduction du droit en prison.

26 février 2000 : le ministère de la Justice annonce sa « *réforme en profondeur du service public pénitentiaire* ». Les thèmes sont : le sens de la peine, les missions de l'administration pénitentiaire, la définition d'un contrôle externe des établissements pénitentiaires, les missions des personnels et les droits et obligations des détenus.

6 mars 2000 : la commission Canivet propose l'adoption d'une loi pénitentiaire : « *il ne saurait y avoir de contrôle efficace des prisons sans normes de qualité, accessibles, précises et prévisibles, constitutives d'un cadre de référence, dont la commission a constaté la défaillance .* »

20 mars 2000 : suite à la réunion du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire, Elisabeth Guigou annonce une dotation supplémentaire de 800 millions de francs destinés à la construction de trois nouveaux établissements pénitentiaires.

12 avril 2000 : loi mettant en place l'assistance juridique des détenus devant la commission de discipline.

8 juin 2000 : « Elisabeth Guigou se prononce pour une grande loi pénitentiaire », Le Monde daté du 11-12 juin 2000, p.9

15 juin 2000 : loi mettant en place la juridictionnalisation de l'application des peines.

5 juillet 2000 : rendu des conclusions des deux commissions d'enquête parlementaires ; la commission d'enquête de l'Assemblée nationale préconise d' *« instaurer le débat sur la place de la prison dans la société ; définir le sens de la peine et énumérer les missions assignées à la prison ; définir les règles fondamentales du régime carcéral en encadrant précisément et strictement les atteintes aux libertés individuelles ; prévoir une programmation des moyens financiers nécessaires à l'application des réformes décidées ; inscrire les orientations spécifiques de la prise en charge des mineurs »*.

18 octobre 2000 : Marylise Lebranchu est nommée ministre de la Justice, Garde des sceaux.

8 novembre 2000 : annonce par Lionel Jospin de la « grande loi pénitentiaire » et de dix milliards de francs supplémentaires pour la rénovation du parc pénitentiaire.

27 février 2001 : la ministre de la Justice Marylise Lebranchu entend faire examiner le projet de loi pénitentiaire avant les présidentielles (L'Humanité du 27/02/01, « société »).

18 juillet 2001 : présentation par la ministre de la Justice Marylise Lebranchu de son avant-projet de loi pénitentiaire. Critiques virulentes de

la part des syndicats du personnel pénitentiaire – UFAP, FO et CGT – et de l'OIP.

19 juillet 2001 : rapport au Gouvernement de la République française relatif à la visite en France effectuée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du 14 au 26 mai 2000.

INTRODUCTION	2
I. une relation sous tension	25
A. une ouverture médiatique difficile	31
1) les médias soumis à la critique	34
2) utilisation critique des médias	46
B. une couverture médiatique décalée	56

1) des demandes inégales	61
2) un traitement lacunaire	72
II. des représentations stigmatisantes	83
A. les médias créent la mésinformation	87
1) une information partielle	90
2) des informations parcellisées	98
B. la prison : cette méconnue	106
1) la violence surdétermine l'approche de la prison	111
2) le devenir du détenu absent des débats	120
III. la prison, un objet paradoxalement médiatique	128
Sommaire détaillé	142
INTRODUCTION	

« Les députés et les sénateurs sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les centres de rétention, les zones d'attente et les

établissements pénitentiaires. » (Article 720-1-A du Code de procédure pénale, Article 129 de la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence).

Cette inscription dans la loi d'un droit pour les élus de la République (comme ils tiennent à s'appeler et à le rappeler) à pénétrer à l'intérieur de lieux publics est chronologiquement postérieure à la sortie du livre de Mme Véronique Vasseur¹.

Sans pour autant nous hâter à y voir une conséquence d'un événement sur l'autre ou un lien de cause à effet entre les deux, ce qui fera l'objet d'une partie de notre étude, on peut toutefois suggérer une corrélation de ces deux épisodes tant notre champ d'action, d'espace et de temps – le monde pénitentiaire², quelques mois et un pays – est distinctement délimité.

La publication d'une double page centrale d'extraits de l'ouvrage du docteur Vasseur, une semaine avant sa parution, dans le quotidien du soir « Le Monde » (numéro en date du 14 janvier 2000) a suscité de multiples réactions, notamment de la part de la classe politique.

Là encore, si la relation reste à prouver³, un mois plus tard se mettaient en place deux commissions d'enquête parlementaires respectivement initiées

¹ « Médecin - chef à la prison de la Santé », Le Cherche Midi Éditeur, 2000

² on utilisera au cours de notre recherche alternativement et indistinctement les mots « prison », « milieu carcéral » et « monde pénitentiaire », leur attribuant une signification générique et commune, incluant notamment les intervenants extérieurs en établissement pénitentiaire ; l'emploi de ces mots dans une acceptation plus particulière ou restreinte se fera alors dans des contextes signifiants.

³ « *Les révélations de ce livre sont effroyables et sans doute à l'origine de la création des deux commissions d'enquête parlementaires.* », Claude Goasguen, lors de l'audition de Véronique Vasseur par la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, jeudi 9 mars 2000. Nous éviterons d'introduire des causalités simples et directes dans nos analyses, tant il est démontré qu'un fait social est le résultat de paramètres pluri-factoriels plus ou moins influents.

par l'Assemblée nationale et le Sénat ; c'est à souligner si l'on prend en compte la fréquence de ce type d'initiative au sujet du milieu carcéral⁴.

Ces deux rapprochements illustrent l'ambiguïté de l'effet que l'on prête trop rapidement à un fait sur un autre, cela sans s'attarder suffisamment aux interactions plurielles et complexes qui traversent et composent une scène sociale.

L'on ne peut affirmer que la prison⁵ évolue parce qu'elle a fait parler de son propre objet par l'intermédiaire de Véronique Vasseur, et que grâce aux médias⁶ aurait été ainsi influée une dynamique politique qui prendrait en charge cette thématique.

Toutefois, et notre recherche s'attache à l'expliquer, les médias jouent un rôle important dans l'existence d'une réalité⁷ pénitentiaire, parce que toute chose nécessite son extériorisation vers un récepteur – on rencontre là le processus de médiatisation – afin de représenter une tangibilité pour soi et pour celui qui renverra alors une image.

⁴ « *La précédente enquête parlementaire menée dans les prisons françaises remonte à ...1872.* » Veil (C.), Lhuillier (D.) (sous la dir.), *La prison en changement*, p.10

⁵ ce terme recouvre dans notre étude deux significations : soit il renvoie à un objet composé de détenus, de murs et d'obligations qui ne peut être que passif ; soit il est sujet et représente l'administration pénitentiaire et ses agents qui sont eux à la fois actifs et/ou passifs.

⁶ « *Il est évident que l'expression « les médias » est comme toujours trop floue, le champ de la production d'information étant à la fois très diversifié et très hiérarchisé.* » Derville (Grégory), *Le combat singulier Greenpeace – SIRPA*, Presses de science Po, octobre 1997, n°5, volume 47, p.604

Nous entendrons par « médias » les organes nationaux quotidiens de diffusion d'information radio, télé et presse écrite (tels RTL, TF1 et Libération), quasi-exclusivement installés dans la région parisienne.

⁷ « *qualité appartenant à des phénomènes que nous reconnaissons comme ayant une existence indépendante de notre volonté* » Berger (P.), Luckmann (T.), *La construction sociale de la réalité*, p.7

Le point de départ de notre démarche fut une comparaison quantitative simple : sur le mois de janvier 2000 et ce pour les numéros du journal « Le Monde », est-ce que l'arrivée de Véronique Vasseur dans les colonnes du quotidien a modifié la présence du sujet « prison » au sein des articles publiés ?⁸. C'est à partir d'une réponse positive que nous avons décidé de poursuivre notre réflexion en étendant les domaines d'investigation à de nombreux organes de presse et à des personnes du monde pénitentiaire, afin, d'une part, de confirmer ou d'infirmer cette « inflation éditoriale » et d'en analyser les implications, et, d'autre part, pour comprendre comment les acteurs d'un système perçoivent la mise en lumière de leur milieu.

La médiatisation de la prison observée à cette époque n'est pas à examiner comme un mouvement spontané et inattendu ; l'effet de surprise qui transparaît des commentaires recueillis par les journalistes ou par nos soins sous la forme d'entretiens dissimule l'environnement dans lequel ce mouvement est apparu et sans lequel il ne se serait sans doute pas autant développé.

Tout d'abord, l'actualité pénitentiaire était soutenue depuis plusieurs mois⁹, notamment due à la pression mise sur le gouvernement par un certain nombre de professionnels et d'associatifs afin que cette législature de gauche apporte des améliorations au système pénal et carcéral.

La remise des travaux de la commission présidée par Guy Canivet prévue pour février 2000 sur les conditions d'un contrôle extérieur des

⁸ oui : du 1^{er} janvier 2000 au 13 janvier 2000, un article sur le sujet « prison » ; du 14 janvier 2000 au 31 janvier 2000, sept articles sur le sujet « prison ».

⁹ cf. chronologie

établissements pénitentiaires était attendue avec attention, et constituait un jalon important pour tous les acteurs concernés.

De plus, l'administration pénitentiaire faisait l'objet d'un rapport sévère et critique de la Cour des comptes concernant sa gestion du personnel¹⁰, et se trouvait dès lors soumise à se justifier quant aux pratiques incriminées.

Ensuite, la dure concurrence entre médias¹¹ et la fragilité financière de certains¹² impliquent presque automatiquement l'exploitation par tous d'une même information¹³ présentée comme nouvelle et qui est censée intéresser une majorité de consommateurs potentiels.

Ce phénomène a pour effet d'amplifier l'écho qui est fait à une actualité, d'autant plus qu'une reprise circulaire est effectuée par les journalistes d'un journal à un autre, ce qui accentue encore cette omniprésence en un temps donné d'une information quelconque.

Enfin, la place de Véronique Vasseur dans l'environnement qui fut propice au succès de son livre est prépondérante ; sa présence est constituée par la forme de l'ouvrage, c'est à dire un témoignage.

¹⁰ « Le Monde », mardi 11 janvier 2000, p.7

¹¹ 05/02/98 : Hachette prend le contrôle du quotidien « Nice-Matin » à hauteur de 55,55% ;

17/03/98 : le gouvernement donne son accord à la reprise de RMC par le trio NRJ/Sud Radio/ Dépêche du Midi ;

12/05/98 : le groupe Lagardère confirme l'acquisition de « L'Événement du Jeudi » ;

24/04/99 : « Le Monde » acquiert 10% de « Midi libre » ; etc...

¹² « L'Humanité » accepte l'entrée dans son capital du groupe Lagardère et voit ses subventions publiques doublées ; « Libération » a modifié sa maquette trois fois en quelques années ; etc... Sur la période 1995-96, les quotidiens nationaux ont perdu 300 000 lecteurs (Libération, 26 septembre 1997).

¹³ « *L'information, prise dans son sens strict, peut [...] être définie comme la circulation de données dont le contenu, transporté d'un lieu à un autre, modifie et enrichit la « connaissance » qu'ont les agents sociaux de leur monde.* » Akoun (André), Sociologie des communications de masse, p.100

Cette caractéristique est à mettre en perspective avec le rôle et les rapports que Véronique Vasseur entretenait avec l'administration pénitentiaire, en l'occurrence la situation était conflictuelle avec la direction de la maison d'arrêt de la Santé¹⁴.

Il faut aussi souligner la reconnaissance dont jouissait le médecin - chef de la seule prison de la capitale auprès des journalistes parisiens, du fait qu'elle représentait une source d'information disponible pour les « grands médias ».

Ces trois remarques tentent de replacer le débat autour des prisons, qui s'est entamé médiatiquement à la mi-janvier 2000, dans le contexte qui a permis une reconnaissance publique et politique des difficultés qu'affronte le milieu carcéral.

L'état des médias, de la prison et des acteurs du pénitencier sera étudié plus en détail lors de l'analyse des situations de communication¹⁵ dans lesquelles chacun prend part, directement ou involontairement.

« La prison n'intéresse qu'à l'occasion d'évènements qui lui sont extérieurs mais qui contribuent à dérégler son ordonnancement – comme si

¹⁴ « Mais, depuis quelques années, depuis deux ans environ, nos relations se dégradent, c'est vrai. » : audition de Mme Véronique Vasseur par la commission d'enquête parlementaire du Sénat, 22 mars 2000

¹⁵ « Le mot « communication se décompose, ainsi, dans sa compréhension : « cum » se construit avec certains verbes marquant une relation avec quelqu'un, « munus » est un substantif signifiant le produit, l'œuvre. » Saillant (J.-M.), Comprendre la dimension médiatique : comment analyser les médias ?, pp.25-26

elle n'était susceptible d'évoluer qu'à l'occasion de fièvres exogènes qui finissent par l'atteindre »¹⁶.

Cette assertion suppose l'idée que l'objet « prison » est en prise avec une inertie voire un immobilisme interne, ce qui empêche tout changement insufflé et mené par les agents participant de cet objet.

Partant de ce raisonnement, on peut considérer le mouvement d'éveil public aux problématiques carcérales suite au livre de Véronique Vasseur comme une de ces « fièvres exogènes ».

Cependant, notre étude ne permettra pas de savoir si le monde pénitentiaire est aujourd'hui différent ou similaire de ce qu'il a été deux ans auparavant ; là n'est pas notre intérêt.

Il n'est pas non plus de focaliser l'analyse sur le rôle de Véronique Vasseur dans les développements médiatiques et politiques qui sont nés après la sortie de son livre¹⁷ ; cet épisode nous semble davantage révélateur d'un mode de fonctionnement social (que nous verrons par la suite) que le générateur d'une quelconque prise de conscience à propos des prisons.

En revanche, nous nous pencherons davantage sur la « fièvre » proprement dite, à savoir comment la médiatisation de la prison est construite et vécue par ceux qui y participent.

¹⁶ Carlier (Christian) in Prisons : quelles alternatives ?, Panoramiques, p.20

¹⁷ ouvrage qui reste un succès commercial, avec à ce jour environ 150000 exemplaires vendus en librairie.

Hypothèse

L'hypothèse première est de considérer la prison comme un monde clos, dès lors peu perméable à l'échange d'informations, ce qui condamne à une méconnaissance de l'objet et à son approche uniquement par le biais de représentations¹⁸.

On assume aussi que les médias, dont les ressources en capital économique et culturel tendent à se réduire sous la pression concurrentielle, ne sont pas en mesure d'accéder pleinement aux réalités pénitentiaires et ne sont alors que les courroies de transmission des représentations préexistantes qui circulent ainsi librement, se renforçant par la prégnance que leur donnent la durée et l'habitude.

Chaque agent de cette entreprise de communication occupe une place dans le champ¹⁹ « prison », chacun ayant des caractéristiques paradoxales.

Il en est des médias qui par leur liberté d'expression ont le rôle de libérer la parole des sans-voix – ceux qui ne sont pas dans une position dominante – mais donnent toujours la parole aux mêmes « experts ».

¹⁸ « système organisateur et régulateur de l'interaction sociale qui se noue autour d'un objet présentant une valeur d'enjeu pour les divers groupes sociaux » Moliner (Pascal), Images et représentations sociales, p.28

¹⁹ « Les champs se présentent comme des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysés indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles). » Bourdieu (Pierre), Questions de sociologie, p.113

De même, la prison enserme les mots et suscite le non-dit de par son fonctionnement sécuritaire, cependant que ce silence devient une rumeur bruyante en cela qu'il crée du fantasme.

Il en est aussi des associations intervenant en milieu pénitentiaire qui font la liaison et transitent les paroles des détenus, mais qui acceptant d'intégrer et de travailler à l'intérieur d'un système cautionnent inconsciemment le peu d'ouverture au savoir sur la prison.

Les médias et les acteurs du milieu carcéral proposent et propagent donc des images de connaissance sur la prison, de ce fait ils procèdent à la construction d'une double structure sociale : la normalité et la normativité.

Nous proposons alors une seconde hypothèse, qui remplace la première en l'affinant et en la précisant.

Elle est la suivante : la prison et les médias participent d'une même réalité : le contrôle social.

Le contrôle social demande, produit et induit des normes²⁰, des valeurs²¹, des imprécations, des limites, des comportements et des définitions.

Cela ne peut se faire que si une maîtrise des paramètres du champ social en question est effective, ce qui est le cas : ces deux entités disposent d'un quasi-monopole sur leur

²⁰ « Les normes définissent les rôles acceptables des acteurs sociaux. » Padioleau (Jean G.), L'ordre social, p.64

²¹ « Les valeurs sont des formules définissant les manières d'être ou d'agir qu'un acteur social reconnaît comme idéales. », ibid.

activité respective qu'est l'incarcération et l'information ; en cela, chacune assure sa propre diffusion des pratiques qui correspondent à la production de ses activités.

L'administration pénitentiaire établit des règles de fonctionnement, tel le règlement intérieur de ses établissements, et les médias revendiquent leur droit constitutionnalisé à un libre exercice à l'information.

La prison et les médias créent, véhiculent et transmettent des images sur eux-mêmes et sur les autres : ils sont sujets et objets de représentations sociales.

Cette hypothèse conserve le caractère clos de la prison et la méconnaissance des médias à son propos, mais elle introduit une dimension plus complexe à la relation qu'entretiennent les deux, car elle suppose d'une part la porosité de la prison à l'information et d'autre part l'influence subie par les médias quant à la transmission de l'information.

Le postulat de travail peut alors être posé comme suivant : « la prison et les médias se sont trouvés dans une situation où une coopération était inévitable [l'écho au livre de Véronique Vasseur] ; pourtant chacun tient à conserver l'entière liberté de gestion de son objet [incarcération & information], car c'est l'existence même de cet objet qui fonde la réalité de son dépositaire. Ce conflit structurel provoque une déformation de l'échange et l'apparition de stigmates, dont l'objet « prison » est le sujet. »

Problématique

Quant à notre problématique, elle pourrait se résumer à la formule du sociologue américain Harold Lasswell : « *qui* [analyse de l'émetteur] *dit quoi* [analyse des contenus] *à qui* [analyse du récepteur] *et avec quels effets ?* »²². On doit ajouter « comment ? » et analyser ainsi les médias eux-mêmes.

L'effet des médias²³ et leur influence demeurent un objet de débat, et l'opposition « périmée » entre le courant « empirique » et le courant « critique »²⁴ indique que la question n'est plus de savoir si les médias conditionnent des modes de pensée ou non, mais davantage dans quelle

²² in Balle (Francis), Pour comprendre les médias : Mac Luhan, p.67

²³ Derville (Grégory), Le pouvoir des médias. Mythes et réalités, Grenoble, Presse Universitaires de Grenoble, 1997

²⁴ Bourdon (Jérôme), Introduction aux médias, pp. 22-23

mesure ils sont efficaces et obtiennent une bonne réception de leurs messages²⁵.

Il faut se demander comment un fait à priori anodin est devenu un événement, qui a accompagné cet événement, et comment l'ont vécu ceux qui l'ont reçu.

La prison a été une thématique importante de la scène publique, politique et médiatique pendant plusieurs semaines ; sachant qu'il y a une perméabilité inégale des acteurs aux médias et une influence inégale des médias, notre recherche consistera à comprendre et expliquer ce que l'on appellera une « stigmatisation différentielle ».

Cette stigmatisation différentielle s'oppose bien sûr à l'existence d'une « opinion publique »²⁶ car cette dernière suppose une homogénéité du récepteur. Or nous posons que chaque agent réagit aux informations qu'il reçoit d'une part selon sa consommation de médias, d'autre part en fonction de ses caractéristiques et ressources sociétales.

La création d'un événement que l'on attribue ensuite à la réaction de l'« opinion publique »²⁷ est, nous le verrons plus tard, le fruit d'un

²⁵ « Les médias peuvent être puissants mais dans certaines conditions (effets « indirects ») sur certains segments du public (effets limités). » *ibid.*, op. cit., p.36

²⁶ cf. la critique de Bourdieu (Pierre), *L'opinion publique n'existe pas*, Les temps modernes, n°318, janvier 1973, pp. 1292-1309

²⁷ « « L'opinion publique » est une idéologie professionnelle. C'est l'opinion que portent sur la politique des groupes sociaux restreints dont la profession est de produire des opinions. [...] pour cette fraction riche en capital culturel, leur propre opinion, « départicularisée » dans la mesure où elle est présentée comme celle de la communauté, universelle bien que numériquement très minoritaire [...]. » Champagne (Patrick), *Faire l'opinion*, p.47

aménagement de l'environnement social issu de la stratégie de quelques acteurs dits « leaders ».

Nous nous attarderons ainsi à observer de quelle manière un événement – un livre – remet en lumière des représentations – que nous appellerons aussi « systèmes d'interprétation du réel - ou de l'environnement social » - qui se diffusent autour et par les acteurs « médias » et « prison ».

Méthodologie & matériaux

Concernant maintenant la méthodologie employée, nous posons ce constat : notre recherche porte sur les visions respectives que les acteurs du cercle « prison – médias - monde associatif » ont de l'autre et de leur propre action, à savoir comment chaque élément du triptyque considère sa place et son rôle en rapport à l'importance qu'il donne aux différents agents qui composent le champ dans lequel lui-même évolue. Pour atteindre ce niveau d'analyse, la méthode de l'entretien procure la possibilité de saisir les représentations qui circulent au milieu d'un espace social déterminé²⁸,

²⁸ « *Ce que j'ai vu à Loos, c'est une caricature...* » Jean-Louis Daumas (ancien directeur de la maison d'arrêt de Loos) in *Panoramiques*, op. cit., p.50, ou : « *Loos-lès-Lille date de 1906 et est une véritable caricature d'établissement pénitentiaire.* », Le Rapporteur de la commission d'enquête parlementaire du Sénat, mercredi 22 mars 2000, ou encore : « *Je voudrais d'abord dire avoir été frappé de la surpopulation à Loos.* », Jacques Donnay, audition de la commission d'enquête parlementaire du Sénat, mercredi 5 avril 2000. Il faut prendre en compte la particularité de cet établissement pénitentiaire, car mises à part deux journalistes travaillant sur Paris, les personnes interviewées ont pour expérience récente ou unique de la prison celle de Loos (située sur la communauté urbaine de Lille).

car il laisse libre cours à l'expression des systèmes de valeurs qui encadrent les relations entre individus et/ou institutions²⁹.

L'entretien réalisé dans des conditions optimales – c'est-à-dire au mieux de ce qu'un exercice formalisé et artificiel peut laisser de place parallèlement à la rigueur scientifique et à la libre parole³⁰ - assure un accès efficace et direct aux modes opératoires des sujets soumis aux questions de l'enquêteur. La qualité explicative des informations obtenues est alors en mesure d'apporter des réponses qui dépassent les simples réponses linéaires enregistrées³¹.

Nous avons choisi d'utiliser l'entretien appelé « semi-directif »³², et ce pour deux raisons concomitantes. Ce type d'entretien permet de recueillir à la fois des faits et des paroles, ce qui correspond aux exigences de l'étude menée ; il se trouve être dès lors l'outil satisfaisant les critères de nos interrogations, excluant le questionnaire uniquement factuel et l'entretien non-directif qui, lui, requiert des moyens dont nous ne disposons pas pour des résultats autres que ceux attendus.

L'orientation de nos questions vise un objectif double : d'une part obtenir des informations sur les actions des acteurs interrogés, d'autre part et surtout que ces informations prennent de l'épaisseur précisément parce

²⁹ Un outil permettant « l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal ; ces faits concernent les systèmes de représentations (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés) » in Blanchet (A.), Gotman (A.), L'enquête et ses méthodes : l'entretien, p.25

³⁰ cf. « l'entretien en actes », Bachir (Myriam) in Les méthodes au concret, pp.31-58

³¹ « La valeur heuristique de l'entretien tient à ce qu'il saisit la représentation articulée à son contexte expérientiel et l'inscrit dans un réseau de signification » in Blanchet, Gotman, op. cit., p.27

³² « L'entretien dit « semi-directif »[...] est réalisé grâce à [...] une « grille » de questions – appelée aussi « guide d'entretien » - que l'enquêteur pose en adaptant plus ou moins [...] leur ordre et leur formulation, et en sollicitant un approfondissement variable des réponses. », Duchesne (Sophie), in Les méthodes au concret, op. cit., pp.9-10

qu'elles proviennent d'individus singuliers³³. C'est en prenant cette dualité toujours présente dans les entretiens que l'on peut découpler le fait vécu et la façon dont ce fait est vécu, l'un complétant l'autre dans une superposition riche d'enseignements.

Nous sommes partis du principe que le seul matériel exploitable provenant des différents interlocuteurs contactés devait faire l'objet d'un enregistrement³⁴, tant la parole peut être riche de sens lorsqu'on en fait l'analyse, et non pas dans l'instantanéité d'une prise de note par trop sélective.

C'est par la même idée qu'une « capture » intégrale des mots s'avère indispensable en regard de ce qui pourrait être perçu, au vu de nos questions, comme en dehors de notre ligne directrice : il en est ainsi des anecdotes ou des réponses « à côté »³⁵, ces deux modes d'expression étant porteurs de significations.

Lors de l'exploitation de nos entretiens, il faut se prémunir du réflexe de corps propre à chaque institution qui porte à raconter sa vérité³⁶ ; non pas que les propos recueillis soient entachés de mensonges ou de contrevérités, mais bien parce que une réalité vécue et témoignée est empreinte de toute la subjectivité inhérente à son acteur.

³³ « *Un entretien est destiné moins à recueillir des faits que des représentations de faits* », Lequesne (Christian) in Cohen (S.) (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, p.60

³⁴ « *Il n'y a pas de bon entretien approfondi sans enregistrement* » in Beaud (S.), Weber (F.), *Guide de l'enquête de terrain*, p.208

³⁵ idem, pp.222 & 273-74

³⁶ « *Les représentants ou les responsables d'une organisation s'efforcent d'exercer un contrôle sur ce qui pourrait nuire au fonctionnement de l'organisation et à son image, à l'intérieur comme à l'extérieur, mais aussi sur ce qui pourrait attenter à leur propre pouvoir.* » in Bizeul (Daniel), *Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause*, *Revue française de sociologie*, vol.4, 1998, p.758

Le discours reste avant tout une représentation que l'on fournit à l'interlocuteur.

S'il faut se méfier d'une récupération trop hâtive des entretiens en ne conservant que ce qui corrobore notre thèse de départ, ce qui porterait à étayer une réflexion seulement à charge et rendrait les résultats artificiels, pour autant on peut et doit les soumettre à étude en intégrant la singularité de l'interviewé³⁷. L'appréhension et la compréhension des réponses se font alors aussi par une empathie et un dédoublement de pensée afin de saisir les données, les modes d'action de chaque personne rencontrée.

L'utilisation des contenus d'entretien se fera sous la forme de citations intégrées à notre travail, ce qui suppose une attention particulière afin de ne pas mésuser de cette « méthode-sandwich »³⁸. Les extraits d'interviews sont là pour appuyer ou pour démontrer nos propos, selon qu'ils sont choisis à titre illustratif ou explicatif.

³⁷ « Lors de l'analyse de contenu, l'interprétation du matériau n'est pas évitée mais constitue au contraire l'élément décisif » in Kauffmann (Jean-Claude), L'entretien compréhensif, p.17

³⁸ « Dans ce cas, l'entretien n'a pas seulement pour but d'administrer la preuve, mais il fait partie de l'argumentaire [...]. Aussi, ce mode de restitution ne signifie pas irrémédiablement illustration d'une thèse déjà acquise, ni d'interprétation a priori du chercheur. Son recours est apparu pertinent lorsqu'un axe de la recherche a consisté à repérer les représentations et les conceptions d'un groupe social. [...] . Ici [dans un exemple], il était nécessaire d'exposer les éléments de redondances et les régularités dans les perceptions. Par le moyen de la citation d'extraits d'entretiens nous avons aussi voulu montrer que le propos n'est pas seulement le fruit d'une surinterprétation dont le risque est toujours présent et particulièrement fort lorsqu'on travaille sur des systèmes de valeurs. » in Les méthodes au concret, op. cit., pp.56-57

L'autre matériau principal de notre étude est un décryptage de la presse écrite³⁹. Conscients des limites d'un tel choix⁴⁰, il nous semble justifié de par la nature de l'événement.

En effet, le départ de cette médiatisation fut une publication dans un quotidien de presse nationale d'extraits d'ouvrage, et ce quotidien a ensuite continué à exploiter ce thème. Le segment de la presse écrite s'est donc vu contraint à se positionner par rapport au sujet des prisons, et d'écrire sur cette thématique. Enfin, la présence d'un livre dans le phénomène médiatique nous a semblé de nature à privilégier l'écrit au détriment de l'image.

Nous avons alors procédé à une étude détaillée de ce qui s'écrivait sur la prison⁴¹.

Notre démarche fut de compiler l'intégralité des pages des journaux sélectionnés car le thème de la prison peut être traité transversalement, et figurer ainsi dans des rubriques toutes aussi diverses que « Justice », « Société », « Politique », voire « Culture » ou « Débats/libres opinions ».

Nous avons alors recouru à un double type d'analyse : quantitative et de contenu.

³⁹ « *En France, le journalisme qui regroupe les ¾ des professionnels est la presse. La presse quotidienne représente encore un modèle professionnel et culturel dominant.* » Mathien (Michel), *Les journalistes et le système médiatique*, p.31

⁴⁰ « *La presse écrite, qui suppose un acte d'achat, ne touche que des publics très segmentés géographiquement (les quotidiens de province / parisiens) et socialement (presse populaire / presse plus politique et « cultivée »).* » Patrick Champagne in *Communication et politique*, Hermès n°17-18, CNRS éditions, 1995, p.223

Une douzaine de groupes de presse coexiste sur le marché de la presse écrite française.

⁴¹ Le corpus de presse étudié se compose de la totalité des articles publiés : entre le 01 janvier et le 31 décembre 2000 par un quotidien (« Le Monde ») et trois hebdomadaires (« L'Express », « Le Nouvel observateur », « Le Point ») ; et entre le 01 janvier et le 31 mars 2000 par cinq quotidiens (« La Croix », « Le Figaro », « L'Humanité », « Libération », « La Voix du Nord »).

Quantitative car la place et le temps consacré à un sujet sont relatifs à l'intérêt qui lui est accordé par la rédaction ; qualitative car les mots employés et la forme donnée à l'article sont des critères de crédibilité statuant sur le sérieux d'un thème⁴².

Médias & prison

Afin de mieux saisir les enjeux de notre recherche, on présentera ici brièvement, à titre d'éclairage, quelques caractéristiques des deux milieux qui sont soumis à l'étude : les médias⁴³ et la prison⁴⁴.

En France, en 1999, il y avait 30 150 professionnels titulaires de la carte de presse.

Est légalement considéré comme journaliste celui « *qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques, ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources.* » (loi du 29 mars 1931 et article L.762-2 du code du travail).

⁴² Analyse du nombre de pages, d'articles, d'éditoriaux, de journalistes... Une synthèse de cette analyse est renvoyée en annexes.

⁴³ Nous confondrons dans notre étude les termes « médias » et « journalistes », bien que ce dernier soit plus restrictif. Nous prendrons ainsi en compte les médias qui véhiculent une information dans l'espace public.

⁴⁴ Pour une information plus approfondie qui ne saurait avoir lieu dans ce travail, nous conseillons pour une première approche les ouvrages de synthèse de petite pagination situés dans la bibliographie.

Les fonctions de la presse écrite peuvent être énumérées comme suit : informer, transmettre, expliquer et commenter les nouvelles, exprimer des jugements et des opinions.

Jean Stroetzel en énumère trois autres : divertissement, psychothérapie et intégration sociale⁴⁵.

Quant à la prison, elle se donne deux tâches : « *Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation des peines.* » (Article 1^{er} de la loi du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire)

Au 1^{er} janvier 2000, 51 441 détenus sont dans les prisons françaises⁴⁶, dont plus de 20 000 prévenus en attente de jugement⁴⁷, et une diminution observée au 1^{er} septembre 2000 avec 48 835 détenus⁴⁸.

122 959 personnes sont prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 1998⁴⁹ et en 1999, en France, deux mille personnes incarcérées ont été déclarées non coupables par la justice⁵⁰.

⁴⁵ Le Floch (P.), Sonnac (N.), *Économie de la presse*, p.18

⁴⁶ chiffre donné par Martine Viallet (directrice de l'administration pénitentiaire) lors de son audition du jeudi 24 février 2000 par la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale.

⁴⁷ *Panoramiques*, op. cit., p.68

⁴⁸ chiffre tiré du *Monde*, 31/12/00-01/01/01. La différence de presque 3000 détenus sur une période de sept mois nous apparaît cependant anormalement élevée.

⁴⁹ *ibid.*, p.109

Enfin, une information qui rentre en compte dans le développement de notre réflexion ultérieure : « *L'INSEE a conduit pour la première fois une enquête en milieu carcéral sur « l'histoire familiale des hommes détenus », publiée le 19 avril dernier [2000]. Elle est le résultat de 1719 entretiens auprès d'hommes majeurs menés à l'occasion du recensement de 1999 dans vingt-trois maisons d'arrêt et cinq centres de détention en France métropolitaine. L'enquête confirme que la prison est un lieu de concentration des milieux défavorisés.*⁵¹ ».

Examinons maintenant en quoi la complexité de la relation entre les médias et le monde pénitentiaire peut être source de représentations sociales négatives.



⁵⁰ Combessie (Philippe), *Sociologie de la prison*, p.26

⁵¹ Dedans Dehors, *Observatoire international des prisons – section française*, n°19, mai/juin 2000, p.6

I. une relation sous tension

Le monde pénitentiaire et les médias entretiennent des rapports que l'on considère au premier regard comme antinomiques : l'un tend à couper des individus d'un monde extérieur quand l'autre a pour leitmotiv un accès libre par la connaissance à ce même monde.

Deux entités qui auraient donc deux objectifs inconciliables, c'est cette croyance quant à une situation figée qui crée la relation ; chacun estime que l'autre est en contradiction avec ses intérêts respectifs, et donc y voit une menace dans son exercice social.

Un acteur de la pénitentiaire qui se revendique comme ouvert aux médias fait ce constat : « *aujourd'hui, on est dans une culture de paranoïa, une culture de méfiance [vis-à-vis des médias]. [...] les médias sont très méfiants vis-à-vis de nous.*⁵² ».

⁵² Bruno Clément (directeur de la maison d'arrêt de Loos), entretien du 11 avril 2001, pp.191-92

Ce commentaire souligne la prégnance conflictuelle qui sous-tend la liaison médias/prison, mais indique aussi que des échanges existent ; la situation est ouverte mais tendue.

Une communication nécessaire

La communication qui s'instaure entre médias et prison est nécessaire pour plusieurs raisons, qui sont à la fois utilitaristes et constitutives d'identité.

D'une part, la prison est souvent remise en cause par ses détracteurs, qui en nient la fonction et en critiquent les résultats. Le fait de se médiatiser est une réaction défensive dans l'optique de justifier le travail de l'administration pénitentiaire et de ceux qui gravitent autour.

D'autre part, la prise en compte par les hommes politiques d'un sujet comme devant être mis à l'agenda est fonction de son importance aux yeux des électeurs, et les médias sont censés être les vecteurs de cette parole publique ; la mise sur scène médiatique des problématiques carcérales est donc le passage principal pour un accès aux sphères de décisions publiques.

Ensuite, la prise en charge de la gestion de sa propre image permet une cohésion et une adhésion des acteurs pénitentiaires à leurs activités, celles-ci faisant alors l'objet d'un consensus interne qui évite les objections individuelles.

Enfin, parler de soi et faire parler de soi est la condition première d'un sentiment d'appartenir à une sphère sociale, en cela que tout être se définit par une conscience de soi qui n'est possible que par la reconnaissance d'autrui.

Une journaliste résume la relation qu'entretiennent prison et médias dans ces termes : « *parce qu'ils ont besoin que l'on parle d'eux [les personnels pénitentiaires], c'est toujours un échange de bons procédés en tous les cas.*⁵³ ».

La réciprocité de gains dans le rapport médias/prison est vraie aussi pour les médias, car ils retirent divers bénéfices en parlant du monde de la prison.

Du journalisme

L'argument présenté pour assumer un choix rédactionnel est la valeur que représente tel objet pour les individus et le bon fonctionnement de la société ; mais cet aspect noble et fondateur du journalisme recouvre d'autres enjeux plus actuels.

Tout d'abord, ils revendiquent une liberté totale dans le traitement de l'information, choisissant comme bon leur semble les points intéressants de l'actualité. Cette indépendance affichée ne peut se permettre de négliger un thème parce qu'il serait difficile.

La conséquence de ce raisonnement est que plus un sujet est hermétique, plus les choses cachées doivent avoir beaucoup « à dire » ; est mis alors en exergue le deuxième étendard des médias : le journalisme d'investigation. Aller chercher là où peu est dit et montré, voilà une des qualités dont se revêt le milieu médiatique.

De plus, la crédibilité des médias se fonde sur leur capacité à s'occuper de tous les domaines de la vie sociale, ils prétendent par là à pouvoir et à devoir faire état de tous les champs sociaux. Ne pas parler de la prison serait compris comme un manque de professionnalisme. L'objectivité que l'on prête au traitement journalistique participe de ce même raisonnement : ne rien dire sur la prison équivaldrait à se positionner contre elle, donc à être partie, c'est à dire partial.

Reste à mentionner que les médias se positionnent sur un marché, et que la compétition économique pousse à ne négliger aucun sujet qu'un autre compétiteur pourrait traiter, sous peine de perdre les retombées d'une « actualité ».

Les médias et le milieu pénitentiaire sont ainsi des partenaires obligés dans une coopération de communication aux multiples enjeux.

Conflit

⁵³ Sophie Lefèvre (rédactrice pour la Voix du Nord à Lambersart), entretien du 30 mai 2001, p.226

Malgré ces échanges demeure une incompatibilité forte entre les deux, qui s'explique par la concurrence qui se joue sur la gestion de l'image que chacun souhaite promouvoir – la prison veut se vendre⁵⁴ et les médias veulent vendre de la prison, avec des finalités différentes.

La difficulté est de percer les significations qui se retrouvent dans ces processus de médiatisation, car nombreuses sont les interactions qui interviennent dans la formation d'un phénomène social, en l'occurrence la communication.

A fortiori, quand ce processus relationnel a recours à des mots, il convient de se prémunir d'une analyse littérale de ce qui se dit car la parole est polymorphe⁵⁵, pour chercher davantage à comprendre ce que cela veut dire et dans quel but.

De même, les stratégies empruntées par les acteurs pour médiatiser leurs actions sont sujettes à des influences extérieures fortes qui dépendent de l'environnement social dans lequel ils se positionnent.

La thématique de la réinsertion est par exemple ressentie par ses agents comme un enjeu minoré dans le débat instauré sur la prison ; on assiste alors à un retrait de la scène médiatique de la part de ces personnes, qui considèrent ne pas disposer des ressources suffisantes pour se faire

⁵⁴ « *L'administration pénitentiaire n'est pas très bonne en communication* », « *je suis actuellement en train de modifier le service de la communication* », M. Viallet, audition du 24/02/00, op. cit.

⁵⁵ « *Toute expression est un ajustement entre un intérêt expressif et une censure constituée par la structure du champ dans lequel s'offre cette expression, et cet ajustement est le produit d'un travail d'euphémisation pouvant aller jusqu'au silence, limite du discours censuré.* » Bourdieu (P.), Questions de sociologie, p.138

entendre, avec comme exemple l'extrait suivant : « [avez-vous été contacté par des journalistes ?] *Non, non.* [comment expliquez-vous cela ?] *D'abord parce que je ne recherche plus la médiatisation, y'en a plein d'autres qui font ça mieux que moi.*⁵⁶ ».

Partenariat

A l'inverse, un acteur qui se sait écouté par les autres secteurs sociaux s'impose alors comme un interlocuteur privilégié des médias, relation qui par la suite s'auto-alimentera en se renforçant, la synergie des rapports donnant une forme d'évidence à contacter cette « source d'information ».

L'Observatoire International des Prisons [OIP] est représentatif d'une catégorie d'acteurs dominant le champ médiatique et ayant conscience de cet état de fait, ce dont ne se cache pas un des ses membres : « *L'OIP a entre guillemets bonne presse et, en tous les cas, est considéré par les médias comme un partenaire important et incontournable [...].*⁵⁷ ».

Cet acteur revendique sa médiatisation⁵⁸ et trouve ainsi écho auprès et des autres acteurs du monde pénitentiaire⁵⁹, et des médias.

⁵⁶ Jean-Pierre Bailly (directeur du SPIP), entretien du 25 mai 2001, p.147

⁵⁷ Pierre Cocheteux, entretien du 27 juin 2001, p.194

⁵⁸ « *L'action de l'Observatoire repose sur la médiatisation des carences de l'institution carcérale. En effet, l'OIP considère que le plus sûr moyen de faire cesser un manquement au droit ou un dysfonctionnement est de le rendre public. Cette « stratégie » de l'OIP s'appuie sur le constat de la « loi*

Cette notoriété conduit à des réflexions à causalité directe à propos de la relation OIP/médias, mettant ainsi en cause et en doute l'indépendance de l'association et l'impartialité du média visé (« *Libération, on sait très bien qu'ils relaient l'OIP*⁶⁰ »).

Deux conséquences de ce partenariat privilégié entre un nombre restreint d'agents – au sein des groupes médias et prison – peuvent être observées : une réticence à la médiatisation chez les « pénitentiaires » et une information biaisée distribuée par les médias. Si ces raisons ne sont pas les seules à induire la formation de ce double phénomène, elles en participent fortement.

Dans les développements suivants, nous analyserons en quoi et pourquoi la relation entre médias et monde pénitentiaire est tendue, avant de rechercher dans une deuxième partie les possibles effets engendrés par cette tension.

du silence » qui pèse sur les acteurs du système carcéral et de l'inertie qui caractérise le fonctionnement de l'administration pénitentiaire. » in Dix questions à l'Observatoire, <http://www.oip.org/oip/oip.htm>, p.2

⁵⁹ Véronique Vasseur est aujourd'hui membre de l'OIP.

⁶⁰ Clément, entretien, p.184

Nous poserons ici en rappel une formule qui explique à sa façon comment les représentations sociales sont conditionnées par la conduite des acteurs qui les utilisent : « *La pratique de tout agent est un compromis entre le principe de conformité et le principe de distinction.*⁶¹ »

On peut affirmer que les champs concurrentiels où évoluent la prison et les médias forcent à une appréhension binaire de leurs actions.

⁶¹ Accardo (A.), *Initiation à la sociologie*, p.24

A. une ouverture médiatique difficile

« *Donc faut qu'on s'apprivoise un peu mutuellement.*⁶² ».

Cette phrase venant d'un pénitencier concerne son secteur et les médias, et elle renseigne sur la relation conflictuelle entretenue jusqu'à lors.

La publication du livre de Véronique Vasseur et sa reprise par de nombreux médias ont jeté un coup de projecteur sur le monde de la prison. Si d'aucuns ont su intégrer une situation nouvelle sans difficultés particulières de par les ressources dont ils disposaient antérieurement – notamment l'OIP : « *L'événement là en particulier n'a pas changé grand chose à notre manière de travailler ensemble.*⁶³ » -, la plupart ne sont pas préparés à faire face à ce « déferlement médiatique »⁶⁴.

Tous les acteurs ne sont pas égaux face à la professionnalisation des stratégies visant à l'accès aux médias.

⁶² Clément, entretien, p.192

⁶³ Cocheteux, entretien, p.195

⁶⁴ « *A l'origine de cette onde de choc, le témoignage du docteur Véronique Vasseur, médecin-chef à la prison de la Santé. Son livre a eu l'effet de l'éclair dans un ciel plombé : il a déclenché l'orage qui grondait depuis quelque temps.* » Prisons : un état des lieux, OIP, p.5

Nombreuses sont les métaphores employées à l'occasion de cette médiatisation, ce qui accentue son caractère événementiel. Les métaphores sont aussi des outils pratiques d'expression des représentations sociales.

Si cette inégalité n'est pas constitutive d'un désavantage pour l'objet défendu⁶⁵, elle pose néanmoins des problèmes quant aux stratégies à mettre en œuvre pour la défense du dit objet.

En effet, la coexistence d'un grand nombre d'individus ou d'institutions sur une scène commune pose le problème de l'équilibre et de la répartition des actions, et il en est toujours qui dominent les échanges en prenant part à la plupart d'entre eux.

L'OIP est emblématique des configurations qui se créent autour d'un acteur vu comme central⁶⁶ : il s'y exerce une résistance face à l'omniprésence, afin de préserver sa sphère d'action.

Ainsi, sur les dix personnes interviewées qui sont dans le milieu associatif, trois des quatre personnes qui mentionnent l'OIP appartiennent à une association nationale, donc en concurrence avec l'OIP, en particulier sur Paris auprès des grands groupes de presse.

Ce sentiment de gêne par rapport à un concurrent mieux doté en ressources médiatiques est exprimé sous forme de comparaison : « *alors qu'on parle beaucoup des prisons, on parle de l'OIP [...], finalement on entend assez peu le mot GENEPI. Ça gênait beaucoup de militants* »⁶⁷ ou bien : « *et d'ailleurs ils [l'OIP] sont peut-être plus forts que nous dans la relation aux médias* »⁶⁸

⁶⁵ « *Tous les gens qui sont engagés dans un champ ont en commun un certain nombre d'intérêts fondamentaux, à savoir tout ce qui est lié à l'existence même du champ : de la une complicité objective qui est sous-jacente à tous les antagonismes.* » Bourdieu (P.), Questions de sociologie, p.115

⁶⁶ On peut penser ici à Greenpeace et l'environnement – notamment la reprise des essais nucléaires français, ou bien encore Act-Up et la maladie du SIDA.

⁶⁷ Mathieu Bonduel (membre du GENEPI), entretien du 12 avril 2001, p.166

⁶⁸ Raphaël Bonte (membre de l'ANVP), entretien du 01 juin 2001, p.170

ou encore : « *l'OIP, qui a un accès privilégié à un certain nombre de médias. C'est une structure qui a de bons contacts avec le milieu journalistique.* »⁶⁹.

Les autres acteurs ont eux aussi l'OIP présent dans leur périmètre d'action, avec des réactions divergentes selon leur position sociale⁷⁰.

Il y a donc un double obstacle dans le processus de mise en scène et de communication : on doit obtenir une visibilité médiatique déjà au sein de son propre champ social, pour ensuite essayer de percer auprès des médias. Accéder à la médiatisation peut être reformulé comme « monter en visibilité »⁷¹, c'est à dire mettre en forme un message de telle façon qu'il soit entendu par les autres et qu'il soit reçu de la manière désirée.

Chaque acteur doit adopter son propre comportement de communication afin de marquer sa position, de se démarquer de celles des autres et de se faire remarquer par les médias.

⁶⁹ Pierre Delmas (membre de la FARAPEJ), entretien du 16 mai 2001, p.199

⁷⁰ Dans le même ordre d'idée, on peut avancer que les trois journalistes interrogées ne citent pas l'OIP car elles ne souhaitent pas que cette source d'information semble se substituer à leur propre travail de recherche. Les deux membres de l'administration pénitentiaire travaillant dans les services d'insertion ne parlent pas de l'OIP, ce qui peut manifester un désaccord dans les missions respectives des deux institutions (dénoncer la prison/améliorer l'après-prison). Contrairement aux deux autres membres de la pénitentiaire, qui eux doivent subir les actions de l'OIP et les gérer, et donc mentionnent cette association car elle fait partie d'un quotidien.

Enfin, cinq associatifs ne citent pas l'OIP peut-être en raison de leur activité qui se situe au niveau local et régional, ne se sentant ainsi pas concernés par les discussions parisiennes.

⁷¹ Blumler (Jay G.), *La télévision fait-elle l'élection ?*, 1978

Que l'on parle de « société du spectacle » ou de société de communication, le média public est devenu le vecteur incontournable de l'affirmation d'une action sociale.

La conséquence de cette réalité est que l'on parle du « modèle média-centrique d'action », c'est à dire que toute activité évoluant dans la sphère publique se doit d'être médiatisée pour pouvoir être effectivement et efficacement performée.

Il découle de cela que pour pouvoir contrôler sa propre image et la transmettre, se développe le « media-training », ce qui équivaut à un apprentissage des modes de fonctionnement des médias afin de pouvoir les utiliser à bon escient.

Un des moyens pour y parvenir consiste à « capitaliser d'une action-presse à l'autre » ; on entend par là que chaque médiatisation doit être l'objet d'une conservation des ressources acquises précédemment et d'une accumulation des bénéfices effectués lors de ces « actions-presse ».

Être acteur social, on le voit, demande une organisation solide, disposant de capital-temps et de capital culturel, et étant au courant de l'évolution des conditions du marché médiatique.

On verra ainsi que les acteurs réagissent différemment à la médiatisation, et qu'ils en ont une pratique variée selon qu'ils subissent les médias ou qu'ils en maîtrisent les données.

1) les médias soumis à la critique

Chaque année est publié un sondage commandé par les médias eux-mêmes sur la crédibilité et la confiance que le public interrogé leur accorde quant au sérieux de leur travail journalistique. Les résultats de ces questionnaires indiquent régulièrement un certain scepticisme des sondés sur la qualité du milieu médiatique, bien que lui reconnaissant un rôle fondamental en tant que « donneur d'information ».

Deux remarques sont récurrentes dans les reproches faits à l'encontre des médias, confirmées par deux personnes de la profession : ils ne savent pas de quoi ils parlent⁷² et n'en parlent que pour « faire de l'argent »⁷³.

L'audimat en question

La critique principale est celle de la course à l'audience à laquelle les médias sont accusés de participer : « *elles [les médias] vont tout droit au point qui va faire de l'audimat, qui va attirer.*⁷⁴ ».

On pourrait affirmer que les acteurs, si ils ne la disent pas, font pour eux-mêmes une classification ou une distinction entre les différents segments de presse (informatif, culturel, magazine, ...); cependant, il semble qu'une tendance actuelle est, dû à un accroissement des pressions économiques sur le secteur, de tenter une événementialisation pour traiter un sujet, c'est à dire de le rendre extra-ordinaire, découplé de la routine informationnelle.

Ainsi un militant associatif constate : « *enfin pas tous [les journalistes], je les mets pas tous dans le même panier, donc la logique en gros sensationnelle du journalisme, de la presse enfin pas toute la presse, mais même « Le Monde » qui à priori n'est pas réputé pour ça [...]*⁷⁵ ». Le commentaire se référait ici à la publication par « Le Monde »

⁷² Selon Noël Mamère, les journalistes seraient « *ces spécialistes du général, autant dire de rien du tout* ».

⁷³ « *Que les journaux soient devenus des marchandises, c'est une évidence. Leur mission d'information n'a pas disparu, mais elle n'est plus unique, ni même centrale.* » Roy (Albert du), *Le serment de Théophraste*, p.215

⁷⁴ Clément, entretien, p.186

⁷⁵ Bonduel, entretien, p.161

d'extraits du livre de Véronique Vasseur en avant-première ; loin de se révéler erronée, cette critique est confirmée par une journaliste du Monde sur le même sujet : « *Journalistiquement je pense que c'est nul*⁷⁶ » qui insiste sur le caractère selon elle inacceptable du procédé : « *parce que y'a eu à mon avis cette espèce de dérapage journalistique* ».

Une autre critique qui sous-tend cette marchandisation de l'information est celle du sensationnalisme qui consiste en la recherche de faits qui parlent de par leur incongruité afin que le lecteur s'attarde sur le sujet une fois que l'événement l'a amené à s'y intéresser.

Dès lors, un type de demande de la part des journalistes est récurrent : « *on m'a déjà demandé [...] si j'avais des anecdotes croustillantes à lui donner pour faire un article un peu choc sur le choc des prisons*⁷⁷ », une autre reprend amèrement : « *donc des faits divers croustillants, c'est quand même ça qu'ils ont aujourd'hui, les médias ont besoin de ça pour gagner de l'argent, ça c'est quand même un peu triste.*⁷⁸ ». La même généralisation est résumée par cette étudiante : « *ils veulent quand même pour la plupart un peu de sensationnel*⁷⁹ ».

Le traitement de l'information se fait alors par l'hyper-émotion, dans le but avoué de capter l'attention, et avec en arrière-pensée souvent inconsciente que le lecteur veut ce genre d'information non-intellectualisée.

Un pénitencier le souligne : « *on est dans l'émotionnel et dans le traitement de l'émotionnel* »⁸⁰. Cette technique médiatique présuppose un lectorat qui ne veut pas fournir d'effort dans sa lecture, et qui nécessiterait des enjeux clairs et distincts. Ce procédé est souvent employé, même si il a tendance à réduire les problématiques du sujet⁸¹.

⁷⁶ Cécile Prieur, entretien, p.236

⁷⁷ Gilles Chanteraine, (thésard en sociologie), entretien, p.175

⁷⁸ Charlotte Squelbut, (SPIP), entretien, p.251

⁷⁹ Sabine Ferrari, (membre du GENEPI), entretien, p.216

⁸⁰ Pierre Duflot, (directeur régional adjoint de l'administration pénitentiaire), entretien, p.205

⁸¹ A titre d'exemple, la réduction de l'affrontement entre Greenpeace et l'armée concernant la reprise des essais nucléaires français, où le débat fut ramené à l'opposition « environnement/défense nationale ».

La mise en scène comme outil d'accroche est bien perçue par les acteurs qui sont directement impliqués : « *ce qui intéresse les médias, c'est le conflit, c'est le clash* ⁸² ».

Des lecteurs inintéressés

La pré-connaissance du lectorat potentiel par les médias est la justification de cette forme de journalisme ; ils savent ce que les gens veulent, ils anticipent leurs attentes.

Et si la prison n'est pas régulièrement « rubriquée », c'est notamment par la faute de lecteurs peu attirés par la problématique carcérale ; c'est tout du moins ce qu'en pense cette journaliste : « *le problème c'était l'intérêt du lectorat pour ce truc là [...] ; on ne peut pas matraquer un truc, dire aux gens « mais regardez comment c'est intéressant » : si ils veulent pas s'y intéresser* ⁸³ [...] ».

Reste à savoir quels moyens les médias utilisent afin de qualifier et de quantifier les centres d'intérêt d'un individu, si ce n'est de faire référence à leurs propres perceptions et hiérarchisation de l'information « importante ».

Le point étonnant dans ce phénomène d'auto-sélection des thèmes traités est que même un acteur qui regrette la faible médiatisation de son champ d'action rejette cet état de fait sur ce même lectorat aux goûts restreints : « *C'est normal la presse s'intéresse avant tout à ce qui intéresse les lecteurs, c'est à dire un petit peu de spectaculaire* ⁸⁴ ».

Une explication à ce que médias et acteurs s'accordent sur ce point peut être la similitude de leur provenance socio-professionnelle, à savoir une petite bourgeoisie du secteur tertiaire, et leur distanciation par rapport à un « grand public » de condition plus moyenne.

alors que nombreux étaient les critères économiques, politiques et géopolitiques à la source de cet événement.

⁸² Dufлот, entretien, p.205

⁸³ Prieur, entretien, pp.234-35

Ce qui ressort de cette concurrence économique est le manque d'analyse porté aux problèmes pénitentiaires par les médias ; il ne serait fait que des articles « légers », « *et puis ce qui est finalement plus lourd et ce qui demanderait une vraie pédagogie, une vraie information de fond, ça ne se fait pas.*⁸⁵ ».

Cette critique est toutefois contredite par une journaliste – réflexe de corps et argumentation de son travail obligent - qui se défend de ne pas rentrer dans la complexité des sujets : « *on essaye toujours d'écrire des articles de fond sur la prison, et bien j'ai remarqué que mieux vaut les accompagner d'un article qui raconte une histoire*⁸⁶ ».

Si la médiatisation de la prison est ressentie comme superficielle par ses acteurs, la mémoire fonctionne ainsi que c'est souvent l'« histoire » qui marque les esprits, à fortiori quand on est en présence d'individus qui montrent une grande méfiance à l'égard des médias.

Compétence journalistique

Méfiance qui se retrouve dans les jugements sur l'aptitude des journalistes à s'occuper du sujet « pénitentiaire ».

Un jugement radical mais isolé est apporté par un associatif : « *donc bon je ne sais pas si ils sont très compétents*⁸⁷ ». On peut y entrevoir l'idée que les journalistes n'ont pas une connaissance précise de tous les enjeux sociaux, car ils sont généralement répartis par secteurs, ils sont « rubriqués » (sport, économie, justice, etc...).

⁸⁴ Bailly, entretien, p.150

⁸⁵ Karine Bocquet, (présidente de l'association Trait d'union), entretien, p.158

⁸⁶ Dominique Simonnot, (journaliste à Libération), entretien, p.245

⁸⁷ Bonduel, entretien, p.161

La difficulté qui tient au thème de la prison est son positionnement dans une rubrique très large qui est la justice ; les journalistes assignés à cet espace social sont davantage en contact avec les procès et toute la machine judiciaire qu'avec le maillon final du processus qu'est l'incarcération.

La précarisation du métier pousse à une rotation rapide d'un sujet à un autre, d'une rubrique à une autre, d'une entreprise de presse à une autre, sans que le temps soit donné pour une familiarisation suffisante à tous les sujets.

Le « turn-over » qui s'applique dans les métiers du journalisme provoque une marginalisation des sujets peu « porteurs », et leur traitement est assuré au coup par coup par des employés peu stabilisés dans l'équipe de rédaction.

Il n'est pas rare alors que des situations comme celle-ci se produise : « *la Voix du Nord m'a clairement dit qu'ils avaient fait l'erreur d'envoyer une jeune stagiaire qui a fait à cette occasion là son premier reportage en prison et qui a pris ça boum⁸⁸* » ; même scène au cours d'une conférence de presse organisée par une association : « *on avait eu une jeune fille qui était stagiaire à Nord Éclair et qui avait fait un article plein d'erreurs.⁸⁹* ».

Il en ressort que l'image faite autour de la profession de journaliste s'alimente aussi par les contacts que chacun a au cours de son action, et qu'une faible fréquence de rencontres donne du poids à la moindre mésentente ; proportionnellement, une seule déception suffit à rester sur ce sentiment dans les attitudes postérieures.

Le temps de l'information

La caractéristique commune à ces deux remarques est la gestion du temps : celui que l'on prête au lecteur – quelle est sa capacité d'attention pour un sujet - et celui que l'on se donne à écrire un article ; la critique d'incompétence et de mercantilisation de

⁸⁸ Clément, entretien, p.188

⁸⁹ Bocquet, entretien, p.155

l'information se résume à une notion temporelle : quel capital temps sera investi dans la transmission d'une information, là est le second niveau de carences attribuées au corps médiatique.

Un des acteurs résume cette impression de vitesse dans l'accomplissement des tâches journalistiques par une métaphore sportive : « *les journalistes étaient vraiment le nez dans le guidon*⁹⁰ ».

Le manque de préparation qui est concomitant à cette rapidité dans le travail se ressent dans le traitement d'un fait : il devient vite un événement, un scoop, une révélation aux yeux du journaliste alors que rien ne paraît être nouveau pour les acteurs qui évoluent dans le milieu traité⁹¹, et cela est clairement perçu par les « pénitenciers » : « *si les journalistes s'étaient renseignés avant*⁹² ».

La contrainte temporelle est donc double et le milieu des médias est conscient de cette limite, comme en convient cette journaliste : « *en presse quotidienne on a pas le temps de ... on prend pas le temps*⁹³ ». Reste à faire la part du temps qui existe, et savoir quelle est la marge de liberté dans la gestion de ce temps, ce que nous examinerons plus loin.

Il est à souligner que si critique est faite aux médias, c'est davantage en prenant en compte des contraintes qui seraient systémiques, et donc externes à la personne du journaliste.

Une telle analyse porte à l'indulgence pour des individus qui subiraient des obligations qui ne leur sont pas reprochables, c'est tout du moins l'avis suivant : « *pour eux c'est extrêmement difficile parce que ça va vite, ils viennent deux heures, faut qu'ils montent tout de suite, faut que ça passe tout de suite, enfin bon c'est un peu la loi du genre.*⁹⁴ ».

⁹⁰ Chanteraine, entretien, p.174

⁹¹ « *Les révélations du docteur Vasseur sont un secret de polichinelle pour tous les gens qui travaillent en prison ou qu'y s'y rendent.* » : ainsi commente elle-même Véronique Vasseur les informations contenues dans son livre au cours de son audition, op. cit.

⁹² *ibid.*, p.1

⁹³ Lefèvre, entretien, p.225

⁹⁴ Clément, entretien, p.184

Le temps pour l'information est une chose, mais il est aussi question du temps de l'information, ou quand et sur quelle durée doit être couvert un thème médiatisé.

Le temps médiatique diffère du rythme pénitentiaire, car souvent la prison signifie une inscription dans la durée, tant pour les associatifs que les personnels de l'administration pénitentiaire, et c'est d'autant plus évident en ce qui concerne les médias à production quotidienne que constituent la plupart des organes télé, radio et presse écrite.

Le temps médiatique est dénommé actualité, ce qui représente le temps présent, les choses du moment. Ce découpage en périodes d'une durée maximum de vingt-quatre heures, ce quand les caméras s'allument ou que les rotatives démarrent, confine les médias à renouveler continuellement leur stock de nouvelles, donc à trouver répétitivement une actualité à laquelle se raccrocher, tels des ouvriers qui doivent s'accorder à la cadence de la chaîne.

C'est encore une caractéristique du journalisme que perçoivent les agents sociaux, ainsi qu'il est noté ici : « *les médias ils fonctionnent avec une actualité⁹⁵* ». La signification de ceci est que les médias doivent s'alimenter auprès d'une source que l'on nomme actualité, qui n'est autre que la production sociale des individus.

Pourtant il semble raisonnable d'affirmer que des actions et des rapports entre agents sociaux se nouent, se créent de manière continue et régulière, de sorte que l'on aurait toujours de la matière journalistique à travailler.

Deux commentaires contredisent notre analyse. Tout d'abord on nous dit qu'un thème ne peut être l'objet d'une médiatisation si il n'est pas actuel, d'actualité : « *mais y'avait pas d'ancrage d'actualité, et dans ces cas là vaut mieux un ancrage, un fait ponctuel qui se rattache à un sujet magazine, puisque on est en presse quotidienne* »⁹⁶.

Cette journaliste considère alors que la prison n'est pas une génératrice permanente d'interactions sociales, car un article ne pouvait pas s'inscrire dans une actualité inexistante à l'époque. Le livre de Véronique Vasseur est en l'occurrence une actualité au sens journalistique du terme.

Devenir un fait d'actualité dans son champ d'action n'est cependant pas suffisant, il faut trouver un créneau pour se faire une place parmi les autres actualités. Car l'actualité est diverse et variée, mais aussi inégale.

L'actualité peut ainsi venir à manquer, et c'est là que la prison, ayant développé sa propre actualité, peut accéder au rang d'actualité générale, faire la « Une ». La médiatisation du monde pénitentiaire au début de l'année dernière n'est apparemment pas le seul résultat d'un engouement spontané pour le sujet, c'est aussi qu'il y avait une « fenêtre médiatique » : « *c'était un début janvier c'est vraiment des périodes super creuses en actualité*⁹⁷ ».

Ensuite faut-il encore maintenir l'actualité, mais même prolongée la médiatisation de la prison demeure suspecte et critiquable : « *il y avait un peu l'effet de mode, il fallait qu'on parle des prisons*.⁹⁸ », un autre poursuit : « *est-ce qu'ils entretiennent pas ce qu'on dirait un effet de mode*⁹⁹ », une journaliste confirme que la prison était bien « *un sujet à la mode*¹⁰⁰ ».

⁹⁵ Martine Chesnel (membre de l'association Parcours de femmes), entretien, p.181

⁹⁶ Lefèvre, entretien, p.225

⁹⁷ Prieur, entretien, p.233

⁹⁸ Clément, entretien, p.184

⁹⁹ Stéphane Evrard (président de l'association Prison-Justice 59), entretien, p.212

¹⁰⁰ Simonnot, entretien, p.244

L'allusion à la mode est négative, elle sous-entend un intérêt passager, futile, sans véritable réflexion quant à la valeur de ce qui est « à la mode ». Le registre varie alors peu pour indiquer que la prison représentait alors une thématique qui réunissait les conditions pour être médiatisée, montrée : « *la prison c'est un sujet porteur*¹⁰¹ », « *la prison ça a été un thème assez porteur*¹⁰² ».

Enfin, le sujet de la pénitentiaire subit lui aussi le travail du temps qui est le vieillissement. Dès lors, comme il fut observé précédemment, le caractère de nouveauté qui est l'apanage d'une actualité disparaît avec la plus ou moins lente accoutumance du public aux multiples facettes du sujet ; le faible capital « considération » dont bénéficie la prison est donc vite épuisé, car « *c'est le genre de sujet où la fraîcheur est indispensable*¹⁰³ ».

Manque d'investigation

Les nombreuses critiques que les acteurs du milieu carcéral adressent aux médias sur la façon dont ils procèdent pour relater d'un sujet laissent peu de marge à une appréciation positive de la démarche journalistique propre.

Si encore une fois il est acquis pour les « pénitentiaires » que le système médiatique est peu propice au traitement de la prison comme l'indique cet associatif : « *C'est probablement dû à la manière dont les médias fonctionnent et je pense que c'est difficile de faire autrement*¹⁰⁴ », le reproche se porte notamment sur le suivisme qui règne dans les médias.

Raisons financières, commerciales, rédactionnelles, le fait est que l'originalité et l'indépendance journalistiques sont mises à mal ; une journaliste constate avec

¹⁰¹ Caroline Sanguinette (membre de l'association Parcours de femmes), entretien, p.240

¹⁰² Jean-Hubert Vigneau (aumônier de la maison d'arrêt de Loos), entretien, p.253

¹⁰³ Lefèvre, entretien, p.227

¹⁰⁴ Cochetoux, entretien, p.184

agacement : « *tout le monde a repris, gningningnin*¹⁰⁵ », un pénitencier remarque quant à lui : « *ils sont venus tous ensemble. La Voix du Nord a fait un article copié-collé de l'article du Monde avec le même titre quasiment*¹⁰⁶ », un autre souligne : « *les autres médias me paraissent suivre*¹⁰⁷ », et il est conclu que les médias : « *ils suivent simplement un phénomène ils le précèdent pas*¹⁰⁸ ».

La circulation circulaire de l'information¹⁰⁹ est ressentie comme pénalisante par les « médiatisés » car elle prive leur parole de ses particularités pour l'enfourer dans un flux qui s'auto-alimente, en ne présentant qu'un aspect généralisant.

Toutes ces suspicions à l'encontre des médias suscitent un comportement de repli, chacun se protège pour éviter une médiatisation de soi qui soit faussée ou dégradante ; le réflexe est alors de se dire : « *dès qu'on voit un journaliste arriver on a l'impression qu'on va se faire avoir*¹¹⁰ ».

On parle alors des médias avec dénigrement : « *dans les médias et compagnie*¹¹¹ », et on ne leur accorde pas sa confiance : « *je les prends toujours avec scepticisme*¹¹² ».

On est ainsi dans une configuration conflictuelle entre ceux qui veulent dire et ceux qui font dire. Les termes employés sont forts : « *une presse en face de nous*¹¹³ » et la référence militaire ou sportive marque le caractère d'affrontement sur la gestion de la représentation de l'image de la prison.

Cependant, cette défiance vis-à-vis des médias n'empêche pas les acteurs de la prison de cerner l'importance à donner à certains médias selon l'importance qui leur est prêtée sur la scène publique. Ainsi les thématiques

¹⁰⁵ Prieur, entretien, p.233

¹⁰⁶ Clément, entretien, p.183

¹⁰⁷ DufLOT, entretien, p.205

¹⁰⁸ Bonduel, entretien, p.161

¹⁰⁹ « *On crée un événement, les autres le reprennent, donc nous on le reprend, y'a des commentaires qui se font, et ça crée de l'information en boucle.* » Prieur, entretien, p.235

¹¹⁰ Clément, entretien, p.191

¹¹¹ Bonduel, entretien, p.159

¹¹² Chanteraine, entretien, p.174

pénitentiaires seraient largement traitées par deux quotidiens : « Libération » et « Le Monde »¹¹⁴.

Distanciation

Toutes ces critiques recouvrent plusieurs raisons quant à une distanciation symbolique par rapport aux médias. Cela permet d'une part de ne pas avouer son impuissance face à un outil peu maîtrisable ; les « pénitentiaires » ne sont pas des professionnels de la communication et ils ne peuvent que rester en retrait dans l'utilisation des moyens médiatiques.

D'autre part, les conditions dans lesquelles évolue le journaliste donnent à penser que le message transmis, une fois passé au crible des critères de la médiatisation (nouveau, parlant, « croustillant », etc ...), sera réduit à une forme simplificatrice ; la peur de voir circuler une image de soi qui renverrait au stéréotype¹¹⁵ freine les individus à trop s'exposer.

¹¹³ Bailly, entretien, pp.146-147

¹¹⁴ « *Le Monde s'exprime là-dessus, les autres médias assez rarement quand même, Libé aussi le fit.* » Clément, entretien, p.189

« *Il semblerait qu'en France il y ait quatre journalistes qui détiennent pratiquement le pouvoir en matière d'information pénitentiaire : la journaliste du Monde, je sais plus le nom, le journaliste à Libé, le journaliste au Figaro et le journaliste au Nouvel Observateur. Y'a ce petit cénacle de journalistes* » Delmas, entretien, p.200

« *qui [le débat] est essentiellement mené sur le plan médiatique par Libération* » Duflot, entretien, p.205

« *depuis sa création, depuis toujours Libé s'occupe des prisons* » Simonnot, entretien, p.244

« *en plus projeté par « Le Monde », parce que c'est clair que si y'avait pas eu les deux pages ça aurait coulé* » Prieur, entretien, p.232

¹¹⁵ « *image dans notre tête* » selon Walter Lippmann in Ruth Amothy, Les idées reçues, p.9.

De plus, la situation difficile qui est celle des conditions carcérales, cette privation de liberté, exacerbe les réactions, et une insatisfaction quant au traitement journalistique conduit rapidement à une catégorisation du média comme étant contre l'acteur des prisons.

Conscients de ces lacunes médiatiques¹¹⁶, surtout de la force du marché et de la logique commerciale qui traversent le monde des médias¹¹⁷, examinons de quelle manière les agents de l'espace pénitentiaire tentent de médiatiser leurs actions.

2) utilisation critique des médias

Une des particularités de la prison est de créer de l'affect ; rares sont les regards indifférents à son sujet et tout commentaire à son égard

On donnera une définition plus précise : « *idée préconçue non acquise par l'expérience, sans fondement précis (...) qui s'impose aux membres d'un groupe et a la possibilité de se reproduire sans changement.* » Sillamy (Norbert S.) in Amothy (R.), p.27

¹¹⁶ « *c'est pas des conditions de journalisme. Mais c'est rare qu'on les ait* » Lefèvre, entretien, p.215

¹¹⁷ « *le livre a été vendu par les médias* » Bonduel, entretien, p.160
« *évidemment l'éditeur et l'auteur ont un intérêt à ça* » Prieur, entretien, p.231

provoque des réactions épidermiques. Il n'est donc pas étonnant que la relation médias/prison soit sujette à une certaine tension.

Pour autant la collaboration entre les deux s'est avérée nécessaire lorsque la prison est devenue actualité médiatique en janvier 2000 ; les médias devaient exploiter cette matière journalistique, et les « pénitentiaires » tenaient alors à faire valoir leurs propres images du monde autour duquel ils évoluent.

Dans un premier temps, les rapports semblent corrects : « *je pense avoir démontré que les médias travaillent relativement bien en prison, et que elles travaillaient bien en prison avant le livre de Véronique Vasseur¹¹⁸* ». Cette constatation d'un pénitentiaire médiatique recouvre deux réalités : d'une part ce milieu cherche à effacer l'étiquette de monde clos qu'on lui assigne, et prétend ainsi qu'il est ouvert à la coopération médiatique, actualité ou pas, pression médiatique ou pas ; d'autre part, une critique frontale des journalistes quand on doit collaborer avec eux n'est tactiquement pas souhaitable afin de garder le statut de source valable.

Ceci nous indique que la relation aux médias varie en fonction de sa position dans l'environnement social ; un agent doté de peu de ressources et ainsi faiblement sollicité par les médias aura un discours fataliste : « *bah vous comme moi savez que les journalistes ne retranscrivent pas toujours ce que vous dites¹¹⁹* ».

¹¹⁸ Clément, entretien, p.183

¹¹⁹ Evrard, entretien, p.201

A l'inverse, les mots sont sur un ton plus incisif quant l'agent se positionne en dominant sur la scène médiatique : « *la plupart du temps le message final est déformé ou en tous les cas tronqué d'un certain nombre de choses importantes.*¹²⁰ ». Ce membre d'une association reconnue comme interlocutrice privilégiée sur les prisons peut se permettre une remise en cause des médias car il assume le fait que son rôle dans la transmission d'informations est difficilement critiquable, tant il occupe par sa représentativité supposée une place de partenaire incontournable.

Espace médiatique

Son champ d'action, comme pour beaucoup d'autres formes d'agents, occupe un espace délimité ; en l'occurrence la médiatisation des prisons se fait en grande partie à partir de la région parisienne, là où se concentrent ministères, directions administratives et d'organes de presse et bureaux nationaux d'associations.

Cette caractéristique d'un pays centralisé a tendance à mettre en périphérie ce qui ne gravite pas autour de la capitale. La provenance provinciale de notre acteur se fait alors sentir quand il déplore une différence entre le niveau national et le niveau régional : « *les médias en tous les cas au niveau régional ne s'intéressent que très rarement à ce que l'on a à dire ou en tous les cas aux questions des droits de l'homme*¹²¹ ».

¹²⁰ Cochetoux, entretien, p.195

¹²¹ *ibid.*, p.2

L'espace d'action sociale de la quasi-majorité des personnes interviewées est compris dans la région Nord-Pas-de-Calais, avec une forte concentration auprès de la maison d'arrêt de Loos-lès-Lille ; ceci noté pour bien souligner les différences qui s'opèrent entre la presse nationale et locale, et ce à de nombreux égards (ressources, buts, lectorat, crédibilité, etc ...).

Les expériences que les « pénitentiaires » ont avec les médias sont complexes, faites à la fois d'attrait et de rejet ; si on leur reconnaît une utilité, on n'omet pas de remarquer que « *parfois ça peut desservir aussi*¹²² ». Tous nos interlocuteurs ont un souvenir précis de leurs interventions auprès des médias, et à chacun d'énumérer ses passages radio ou télé.

Pour souligner l'importance qui est accordée à un contact avec un média, nous laissons la parole à ce militant : « *on a donné une interview l'an dernier à une radio qui a pris les choses sous l'angle très prosaïque, en gros la petite anecdote*¹²³ », il continue en se rappelant que : « *on a eu un article dans la Voix du Nord, bon on a eu un article quand même qu'était en bas de page avec une accroche en Une en plus*¹²⁴ » et insiste de nouveau sur le même point : « *encore une fois y'a eu cet article dans la Voix du Nord*¹²⁵ ».

Il n'est pas indifférent que les médias marquent à ce point, c'est le signe que beaucoup d'efforts sont investis dans la production d'une actualité à potentiel médiatique.

¹²² Nathalie Gouillard (présidente de l'association Parcours de femmes), entretien, p.223

¹²³ Bonduel, entretien, p.160

¹²⁴ *ibid.*, p.163

Ce qui pour un journaliste est du domaine du banal, car il en consomme machinalement, le communiqué de presse revêt une signification forte de la mise en action publique d'un travail préalable ; l'investissement des pénitenciers dans leur activité est équivalent à la déception de voir celle-ci non-médiatisée : « à l'époque on avait même publié un communiqué qu'était paru mais dans l'indifférence générale¹²⁶ ».

Modèle média-centrique d'action

Le modèle « média-centrique d'action » est intégré non pas seulement par les professionnels de la communication mais aussi par les acteurs sociaux qui souhaitent mettre en valeur de façon visible leurs réalisations, matérielles ou symboliques.

Des stratégies sont alors envisagées afin de sortir de l'anonymat médiatique, car la médiatisation aujourd'hui est la preuve de la réussite sociale. On assiste ainsi à un développement de l'activité « médias » dans les associations - dont le but premier est pourtant tout autre - : « on essaye de convoquer la presse¹²⁷ » ou bien « c'est nous qui les sollicitons¹²⁸ » ou encore « en fait, c'est nous qui les avons contacté à la base¹²⁹ ».

¹²⁵ *ibid.*, p.164

¹²⁶ Bonte, entretien, p.168

¹²⁷ Bonduel, entretien, p.163

¹²⁸ Evrard, entretien, p.212

¹²⁹ Ferrari, entretien, p.216

Des énergies sont donc dépensées dans l'optique de se faire voir et d'être vu : « *on peut dire que là on avait mis le paquet¹³⁰* », pour autant la prison n'est pas si intéressante au vu de ce double regret : « *on avait demandé aux journalistes d'être là ils n'étaient pas venus* », « *c'est qu'avant on sollicitait des journalistes pour annoncer des manifestations ou autres ils venaient pas¹³¹* ».

On assiste alors à des remises en cause quant à la validité de la démarche de communication entreprise, mais uniquement sur la forme car la nécessité de se médiatiser reste comme un impondérable : « *on s'est dit « on est peut-être pas très bon dans ce côté là quand même »¹³²* ».

La pertinence de la médiatisation apparaît comme évidente, surtout dans un contexte où la prison occupe les espaces médiatiques ; chacun tente de saisir sa chance et d'accéder à un champ qui est momentanément largement ouvert, et l'effet de mimétisme propre à tout comportement social pousse les acteurs à prendre tour à tour part dans l'environnement médiatique.

Le rôle de l'administration pénitentiaire était quant à lui central dans le débat de l'époque, et elle se trouva contrainte à participer aux échanges médiatiques sous peine de ne pouvoir justifier son action et contrôler son image. Chacun fut alors mis à contribution, la disponibilité médiatique faisant œuvre de bonne foi : « *C'est vrai qu'on a eu davantage tendance à*

¹³⁰ Bonduel, entretien, p.163

¹³¹ Bocquet, entretien, p.155

¹³² Bonte, entretien, p.168

nous envoyer sur les plateaux télé, parce que on s'est dit qu'il faut quand même que la pénitentiaire soit présente.¹³³ ».

La non-communication est une faute dans une société dite de communication, elle s'apparente à une volonté de ne pas s'insérer dans la vie collective et de ne pas prendre part aux interactions sociales. Mieux vaut parler que se taire, surtout quand on est prié de le faire : *« on est sollicité par les médias¹³⁴ »*, peut importe le message tant qu'il est apparent : *« En revanche l'administration pénitentiaire en tant qu'administration centrale a été très très mauvaise à mes yeux. Y'a pas de politique de communication, on ne répond pas¹³⁵ »*.

Il faut dire et faire dire sous peine que l'on soit dit : dans un climat de transparence de l'information, l'absence de communication est associée à une rétention de choses répréhensibles, et est interprétée comme une manœuvre délictueuse. On dénonce le silence des institutions.

La stratégie de médiatisation renverse l'effet pervers, car on obtient comme meilleur moyen de ne pas tout dire le fait de trop dire : une surabondance d'informations provoque une saturation dans le décryptage de ces faits dont une grande partie passe donc inaperçue.

Il est cependant des agents qui n'ont pas intégré la médiatisation comme une de leurs activités principales, et laissent l'actualité être

¹³³ Clément, entretien, p.186

¹³⁴ *ibid.*, p.188

¹³⁵ *ibid.*, p.187

exploitée par d'autres ; stratégie défensive, absence de moyens, buts non-calibrés pour le format médiatique, multiples peuvent être les facteurs d'une communication en retrait.

L'exemple de cette association de réinsertion est celui d'un choix délibéré, même si les contraintes sont plus ou moins fortes dans la décision suivante : *« Parcours de femmes n'a pas cherché à raccrocher, à saisir ce qu'on aurait pu imaginer comme une opportunité¹³⁶ »*.

On peut estimer que le travail de long terme de cette association ne se prête pas au rythme quotidien et sous pression d'une actualité événementielle hyper-réactive comme le fut « l'après Vasseur » ; si médiatisation il y a, elle se fera sous la forme de contacts épisodiques, sans dépendance médiatique. Deux autres membres confirment cette distance mise dans la collaboration avec les médias : *« oui l'association avait été sollicitée¹³⁷ »*, *« nous on est régulièrement contactés par des journalistes¹³⁸ »*, *« on répond aux sollicitations et on invite la presse¹³⁹ »* .

Toutefois, le sentiment général des acteurs de la prison est résumé ainsi : *« on n'a pas un accès facile aux médias¹⁴⁰ »*, et ce parce que : *« nous on intéresse pas les médias¹⁴¹ »*.

¹³⁶ Chesnel, entretien, p.179

¹³⁷ Gouillard, entretien, p.222

¹³⁸ Sanguinette, entretien, p.240

¹³⁹ *ibid.*, p.241

¹⁴⁰ Delmas, entretien, p.199

Influence

Alors on s'interroge sur l'impact structurel qu'a pu avoir la médiatisation des prisons pendant quelques temps sur les stratégies employées par les agents du champ pénitentiaire.

S'agissant d'acteurs qui étaient déjà familiers des médias, le changement ne s'est pas opéré à première vue car les données de la relation étaient stables : un échange d'informations pour une diffusion productive de celles-ci ; c'est ce que considère en tout cas ce cadre pénitentiaire : « *ma pratique ne s'est pas modifiée après l'affaire Vasseur au contact que j'ai avec les journalistes*¹⁴² ».

La situation est toute autre lorsque rien n'était alors mis en place pour assurer une communication externe, et là on admet qu'avant cette période de mise en lumière médiatique le contact avec les journalistes se faisait « *beaucoup plus rarement*¹⁴³ » ; et des mesures sont ainsi prises pour remédier à cela : « *on est en train de recruter un emploi-jeune dont l'une des tâches serait justement de travailler à l'aspect médias et à ces questions là*¹⁴⁴ », de même dans cette association comme l'indiquent deux de ses membres : « *on prévoit de doubler le mandat du chargé de com*¹⁴⁵ » et « *donc on va essayer d'avoir un chargé de com*¹⁴⁶ ».

¹⁴¹ Bailly, entretien, p.149-50 (par deux fois la même phrase)

¹⁴² Clément, entretien p.183

¹⁴³ Vigneau, entretien, p.253

¹⁴⁴ Bonte, entretien, p.169

¹⁴⁵ Bonduel, entretien, p.165

¹⁴⁶ Ferrari, entretien, p.219

Une reconfiguration du champ carcéral dans son positionnement par rapport à l'exercice médiatique est illustrée par ce qui se sait dans le milieu, comme l'avait déclaré sa directrice Martine Viallet¹⁴⁷ : « *depuis l'effet Vasseur l'administration pénitentiaire a été obligée de se doter d'un service de communication digne de ce nom*¹⁴⁸ ».

Participation

L'utilisation des médias est, on l'a observé, empreinte de difficultés, de contraintes voire de réticences ; la capacité de se faire « voir, bien voir et valoir » auprès des médias est inégalement distribuée chez les « pénitentiaires » et rares sont ceux qui disposent d'une relation équilibrée avec le milieu du journalisme.

Pourtant les tentatives de percée médiatique, cette montée en visibilité, se sont accentuées sur la période précédente, d'une part pour rattraper le retard technique en matière communicationnelle et d'autre part pour intégrer la nouvelle donne politique de promotion d'un enjeu qui est sa médiatisation publique.

Deux motivations entraînent les acteurs à accompagner cette évolution médiatique en s'insérant dans les configurations de jeu : l'une est réactive, l'autre est réfléchie.

¹⁴⁷ cf. note de bas de page 54

¹⁴⁸ Prieur, entretien, p.233

D'une part, la prison peut être considérée comme un groupe fédérateur d'interdépendances sociales tant son objet d'existence et de fonction – le détenu – mobilise les attentions, qu'elles soient sécuritaires, de justice ou philosophiques. En cela les acteurs qui gravitent autour de ce groupe sont partie prenante d'une même communauté d'action.

C'est grâce à ce sentiment d'appartenance à une entité globalisante que s'organise inconsciemment une défense de l'image des prisons¹⁴⁹, afin de préserver l'intégrité et la cohésion d'un corps collectif. On assiste ici à une réaction classique d'auto-protection.

D'autre part, la prise en compte des médias dans la gestion des prisons s'appuie sur l'influence supposée qui est prêtée aux médias ; plutôt que de s'interroger sur les représentations qu'eux-mêmes véhiculent, les acteurs concernés reportent la propagation des connaissances et croyances de la prison sur les médias.

Ainsi des deux commentaires qui sont récurrents sur le milieu carcéral : il est trop confortable pour la mission qu'il assure et il est hermétique à la circulation de l'information. Deux membres de la pénitencière partagent l'opinion que les médias sont les moteurs de ces clichés : « *alors les médias pendant un moment ont beaucoup véhiculé la prison quatre étoiles*¹⁵⁰ » et « *les médias donnent une image de la pénitencière en disant « on peut pas rentrer, c'est pas possible »*¹⁵¹ ».

¹⁴⁹ « *Toute organisation aspire à pouvoir contrôler l'essentiel de l'information qui la concerne, ou tout du moins d'en limiter le caractère aléatoire.* » Charon (J.-M.), *Cartes de presse : enquêtes sur les journalistes*, p.238

¹⁵⁰ Clément, entretien, p.185

¹⁵¹ Dufлот, entretien, p.206

« C'est la faute aux médias » peut se révéler une critique pertinente seulement dans la mesure où l'on prend en compte les autres interactions qui rentrent en jeu dans la formation d'une croyance populaire voire d'une représentation sociale. Ainsi la pauvreté condamne le minimum de confort carcéral, une souffrance de victime s'oppose à la libération conditionnelle, une justice sévère tend à réduire le nombre de peines alternatives.

La collaboration se fait donc avec les médias, mais le monde médiatique est perçu comme un système qui serait statique et immuable ; les évolutions de la prison devraient se faire sans lui car il conserve les mêmes propriétés au fil du temps. Il est classique de nier à l'autre la capacité de changement, surtout quand cela permet de voiler sa propre immobilité.

On peut être amené à penser que le paysage pénitentiaire a évolué depuis quelques temps sous l'effet d'une médiatisation dense et durable ; et si cette hypothèse nous l'avançons au conditionnel, certains contestent aux médias leur adaptabilité à ce changement, ou tout du moins leur volonté de s'y conformer : *« je pense que si on questionne maintenant les médias qui ont eu toute cette période de pouvoir rentrer, ils vont dire encore la même chose, c'est à dire « on est encore dans le secret »¹⁵² ».*

Stable, mais aussi neutre ; comme on reprochait à la presse régionale de ne pas s'intéresser aux droits de l'homme, on lui impute le fait d'être trop lisse

¹⁵² *ibid.*, p.207

et non-engagée dans la mission que disent mener les « pénitentiaires » : « *la presse est assez peu engagée finalement*¹⁵³ ».

Cette affirmation soulève trois points : rôle des médias, statut des médias et utilité des médias.

Les médias doivent transmettre l'information, ils doivent le faire objectivement et ce pour éclairer le public des problématiques sociales ; cette définition n'est pas entendue par les acteurs d'un champ donné, car leur point de vue est subjectif et ils estiment que leur qualité d'expert sur le sujet doit produire une information adéquate aux idées exprimées.

Un reportage ou un article qui n'est pas le reflet d'un agent conditionne celui-ci à considérer le dit article comme biaisé par le regard du journaliste ; ce que l'on voit ou l'on sait ne peut être vu ou reçu par une personne différente de la même manière.

C'est pour cette raison que les médias ne peuvent satisfaire les acteurs d'un espace engagé, car la position des médias est extérieure à l'espace examiné, et donc inévitablement en décalage par rapport à l'émetteur de l'information. Le média ne peut être neutre à partir du moment où il est agit.

Compte tenu des caractéristiques de nos acteurs et de leur adaptabilité aux médias, il nous faut examiner comment la prison est traitée par ces médias.

¹⁵³ Bocquet, entretien, p.158

Et par là même essayer de comprendre ce que l'on peut entendre par la phrase : « *moi depuis que je suis ici j'ai eu tous les sujets de merde*¹⁵⁴ ».

B. une couverture médiatique décalée

Le traitement par les médias du monde pénitentiaire suite à la publicité faite au livre de Véronique Vasseur tant par « Le Monde » que par l'administration pénitentiaire¹⁵⁵ fut au départ mal perçu : « *c'étaient les pucelles qui découvraient l'amour*¹⁵⁶ ». Par la suite le même acteur reconnaissait l'intérêt de cette médiatisation, « *même si pour beaucoup de pénitentiaires le débat qui était mené apparaissait quand même un peu naïf*.¹⁵⁷ ».

Le point de départ est donc la parution d'un ouvrage avec publication d'extraits au préalable.

Le succès de cette stratégie s'appuie sur le plan-média de l'éditeur¹⁵⁸ qui a su vendre son titre au quotidien du soir ; un des employés de la maison

¹⁵⁴ Clément, entretien, p.189

¹⁵⁵ Une journaliste du Monde affirme que : « *le vrai détonateur de l'affaire Vasseur, [...] c'est l'administration pénitentiaire.* » Prieur, entretien, p.232

¹⁵⁶ Bailly, entretien, p.147

¹⁵⁷ *ibid.*

¹⁵⁸ « *Vous avez un excellent éditeur* » Jacques Floch, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, audition de V. Vasseur, op. cit.

d'édition nous a indiqué que c'est eux qui ont démarché à l'origine les médias, afin d'assurer la bonne diffusion du livre.

Il nous fut pourtant tenu un scénario inverse de l'affaire : *« c'est une décision qui est issue de la rédaction en chef et notamment d'un journaliste qui s'occupe de la coordination des pages « horizons-débats », donc qui lui a dû prendre contact avec l'éditeur, a dû estimer que c'était un bon sujet, et a donc négocié les bonnes feuilles¹⁵⁹ »* ; le journal serait alors dans cette optique le demandeur d'information, le client et le « Cherche Midi éditeur » le fournisseur.

Dans les deux cas, l'intérêt est commun car l'accord porte sur un enjeu commercial réciproque : chacun tire un bénéfice à ce que le livre soit reconnu sur la scène médiatique, dans la mesure où son écho augmentera respectivement le nombre d'exemplaires vendus, le tirage du journal et sa notoriété journalistique.

Rôle de Véronique Vasseur

La stratégie de l'éditeur et du Monde s'appuya cependant en grande partie sur la personne de Véronique Vasseur ; un premier atout de l'auteur est sa qualité photogénique¹⁶⁰ : le fait que son visage apparaisse en couverture de l'ouvrage, que sa photo soit posée en Une du Monde et reprise dans de nombreux journaux est le reflet d'une époque où l'image est primordiale.

¹⁵⁹ Prieur, entretien, p.231

Les ressources de l'auteur pour se faire connaître ne s'arrêtent pourtant pas à son apparence ; lors de nos entretiens, trois critères caractérisaient le personnage : son sexe, sa profession, son rapport avec le milieu carcéral.

D'une part, les personnes interrogées considèrent qu'une femme à un mérite particulier à critiquer un milieu composé quasi-exclusivement d'hommes¹⁶¹ : « *bon d'abord c'est une femme*¹⁶² », « *parce que c'était une femme*¹⁶³ » ; on peut aussi souligner que la scène médiatique reste proportionnellement davantage masculine, et la présence d'une femme contribue donc à l'effet de nouveauté dont se nourrissent les médias.

D'autre part, le métier de docteur revêt un caractère de respectabilité et d'autorité, et une parole délivrée par un représentant du corps médical apparaît comme forte d'une vérité ; nos acteurs notent ainsi que le livre eut un écho : « *parce que c'était un médecin*¹⁶⁴ », « *c'est un médecin*¹⁶⁵ », « *un médecin*¹⁶⁶ », « *y'a le toubib*¹⁶⁷ ».

Enfin, l'auteur tire sa crédibilité d'une position double par rapport à l'administration pénitentiaire : « *il était du côté de la barrière en étant dedans*¹⁶⁸ », « *c'est l'institution qui s'attaque à l'institution*¹⁶⁹ », « *c'est une*

¹⁶⁰ « *c'est une très jolie femme* », *ibid.*, p.232

¹⁶¹ La population masculine est fortement majoritaire, à plus de 90 %, chez les détenus, les personnels de surveillance et les directeurs d'établissement pénitentiaire.

¹⁶² Prieur, entretien, p.231

¹⁶³ Simonnot, entretien, p.243

¹⁶⁴ Evrard, entretien, p.213

¹⁶⁵ Lefèvre, entretien, p.229

¹⁶⁶ Simonnot, entretien, p.243

¹⁶⁷ Chesnel, entretien, p.188

¹⁶⁸ *ibid.*

¹⁶⁹ Lefèvre, entretien, p.229

*femme qui est externe à l'administration*¹⁷⁰ ». Le fait pour les personnels soignants d'intervenir en prison tout en appartenant au ministère de la Santé autorise la critique d'individus qui évoluent dans un espace – signe de connaissance – sans en dépendre – liberté de parole.

Dès lors, Véronique Vasseur s'impose par la médiatisation comme un partenaire incontournable pour les médias et agents pénitentiaires, comme un discours crédible pour un public novice et comme un interlocuteur légitime des instances de décision¹⁷¹. Bien que cette sorte de popularité ne soit pas accueillie dans l'unanimité : « *ayant fait de Véronique Vasseur l'égérie des émissions débats à la télé où on la voyait sur chaque chaîne*¹⁷² », la configuration du débat sur les prisons intègre dorénavant le « médecin-chef de la prison de la Santé » dans sa structure.

On observe ici une coopération entre un promoteur d'événement et un monteur de nouvelles¹⁷³, chacun ayant un intérêt convergeant.

Etant donné que le marketing autour de Véronique Vasseur est positif pour ses entrepreneurs, il faut adopter une stratégie de développement de la thématique : « *c'est une politique éditoriale, clairement y'a un enjeu commercial derrière, c'est de faire des lecteurs ; créer l'événement c'est aussi faire du feuilleton*¹⁷⁴ ».

¹⁷⁰ Prieur, entretien, p.231

¹⁷¹ Lors de son audition (op. cit.), Véronique Vasseur fut la seule des 38 « auditionnés » à être félicitée collégialement par le Président de commission : « *Docteur, vous avez apprécié le silence et l'attention avec lesquels nous avons écouté. Au nom de la commission, je vous remercie beaucoup.* ».

Cette distinction publique et symbolique mesure le capital de respectabilité dont jouit Véronique Vasseur.

¹⁷² Dufлот, entretien, p.205

¹⁷³ Derville (G.), op. cit.

¹⁷⁴ Prieur, entretien, p.235

Cet extrait d'entretien contient les différents éléments de la médiatisation des prisons, et aussi les raisons qui font de ce processus une lecture biaisée des problématiques pénitentiaires.

Marchandisation de l'information

Tout d'abord, la prison est érigée en sujet de société pour des intérêts non pas politiques ou de compassion humaine, mais pour assurer la viabilité financière d'une entreprise de presse.

La logique commerciale clairement affichée ne permet pas ainsi une prise en compte intégrale des considérations sociales liées à l'incarcération, celles-ci demeurant en permanence sous la dépendance de considérations pécuniaires car la prison serait un « *sujet délicat et peu vendeur*¹⁷⁵ ».

Ensuite, l'expression « faire des lecteurs » rappelle celle de « faire du fric » ;

la compétition éditoriale liée à la concurrence économique amène les médias à fabriquer une information qui soit formatée à un lectorat potentiel ; ce dernier étant saturé, l'attirer implique la production de nouvelles captivantes.

La dernière phrase de cette journaliste boucle le schéma marketing de la médiatisation : « faire du feuilleton », cela signifie conserver une actualité afin de fidéliser les lecteurs. La faiblesse du système tient à un

¹⁷⁵ Cochetoux, entretien, p.197

éventuel manque d'actualité, et c'est là que le feuilleton recèle sa deuxième caractéristique : la création artificielle d'information.

Le principe n'est pas d'inventer de fausses nouvelles ou de mentir, mais de prétendre que tel ou tel fait est digne d'intérêt et occupe une place importante dans la hiérarchie des actions sociales. Peu importe que les acteurs du champ concerné ne prêtent pas une valeur à ce qui est médiatisé du moment que le processus d'accroche des lecteurs fonctionne.

C'est ce système commercial qui nous semble provoquer ce que nous appelons une « couverture médiatique décalée » : non pas qu'elle est mensongère ou falsificatrice, mais avoir pour moteur journalistique premier la situation financière oblige les médias à adopter un regard singulier, à la marge et peu représentatif sur les enjeux de l'espace médiatisé¹⁷⁶.

Nous analyserons ainsi que le traitement effectué par les médias en général et la presse de notre corpus en particulier est déséquilibré dans le choix des acteurs, incomplet dans la sélection des sujets et réducteur quant aux points de vue qui sont diffusés.

Nous ne prétendons pas à une explication totale des influences qui pèsent sur les politiques éditoriales ; il faudrait pour cela notamment faire un descriptif critique des différents médias quant à leur positionnement

¹⁷⁶ « *L'éditeur est obligé de rechercher le lecteur qui intéresse l'annonceur, plutôt que celui qui serait intéressé par son journal, et il n'est pas évident que ce soit toujours le même.* » Bernard Wouts (président du Syndicat de la presse magazine d'information, 1999) in Le Floch (P.), Sonnac (N.), op. cit., p.22

politique, leurs ressources symboliques et financières, leur ciblage d'un lectorat déterminé.

Pour autant il nous semble possible de dégager les grandes lignes de cette période médiatique sur la prison et de comprendre pourquoi le monde pénitentiaire ne profite pas pleinement de cette opération.

1) des demandes inégales

La prison, on l'a vu dans l'examen des deux premières semaines du Monde en janvier 2000, n'était pas un sujet classique figurant dans les rubriques : *« y'avait pas de demande de la grande hiérarchie, en tout cas de demande éditoriale sur le mode « il faut s'intéresser à ces questions là », pas du tout, au contraire.¹⁷⁷ »* ; on observe ici une volonté affichée de ne pas intégrer distinctement la prison comme un thème à couvrir régulièrement.

L'originalité de la médiatisation étudiée ici - en rapport avec le vide médiatique qui caractérise habituellement le milieu carcéral - tient en une formule : *« la prison intéresse tous les médias »*. Ainsi, ce pénitentiaire habitué des médias note : *« il y a eu une sorte de furie sur laquelle on s'est*

¹⁷⁷ Prieur, entretien, p.234

jeté qui moi m'a semblé ridicule.¹⁷⁸ » et précise : « ce qui a été le plus important dans cette affaire, c'est en terme de quantité, c'est vrai que là on a vu tous les médias.¹⁷⁹ ». A titre d'exemple il ajoute : « c'est le journal « Têtu », c'est un journal de la communauté gay et lesbienne, ils sont venus faire un reportage sur la sexualité en prison¹⁸⁰ ».

Il faut pourtant compléter notre propos en indiquant que « tout dans la prison n'est pas digne d'intérêt pour les médias ». Nous le verrons par la suite.

Nous le savons, les contraintes qui pèsent sur les pratiques journalistiques sont mal perçues par les acteurs du champ pénitentiaire, et de là découle de leur part une difficulté à s'ouvrir aux médias.

La conjonction de ces deux phénomènes opère chez les journalistes une répartition inégale des demandes qu'ils vont formuler à l'encontre des prisons.

Un sujet inhabituel

Tout d'abord, nombreuses sont les limites qui déterminent la sélection des sujets tant dans sa forme que dans son fond. La prison n'étant pas sujette, selon les médias, à une attention routinière, elle doit faire parler d'elle – volontairement ou non -, d'elle doit naître une actualité. Cet

¹⁷⁸ Clément, entretien, p.183

¹⁷⁹ *ibid.*

associatif estime ainsi que les médias n'interviennent que « *quand il y a un événement important qui se passe autour de la prison*¹⁸¹ », ce qui se confirme par les dépêches qui sont données épisodiquement sur la prison¹⁸².

Les « pénitenciers » sont devenus des familiers des médias, par choix ou forcés : ils tiennent alors des propos emplis de lassitude quant aux sollicitations formulées par les journalistes rencontrés. Quand l'un dit : « *bah les demandes sont toujours plus ou moins les mêmes*¹⁸³ », l'autre juge la curiosité que n'aurait pas la presse : « *mais bon c'est toujours pareil je veux dire, pour faire venir les journalistes faut qu'il y ait quelque chose au bout de votre canne à pêche*¹⁸⁴ ».

Quant aux demandes plus précises des médias, outre les anecdotes citées plus haut¹⁸⁵, elles ne sont pas toujours prédéfinies mais s'adaptent parfois en fonction de l'interlocuteur. Ce qui pourrait être de la souplesse intellectuelle est en fait une économie de travail.

Sources utilisées

Selon Gandy¹⁸⁶, les journalistes recourent à des « *information subsidies* » (subsides à l'information) : la source livre des informations « clé en main », c'est à dire prêtes à être exploitées, ce qui prend en charge une partie du

¹⁸⁰ *ibid.*, p.186

¹⁸¹ Cocheteux, entretien, p.194

¹⁸² On notera ici que « important » est une notion journalistique relative qui se rapproche du fait divers : « *j'ai des manifs de gardiens de prison, des suicides, des feux de matelas* » Lefèvre, entretien, p.228

¹⁸³ Cocheteux, entretien, p.195

¹⁸⁴ Evrard, entretien, p.212

¹⁸⁵ cf. notes de bas de page 77-78-79

¹⁸⁶ Gandy (O.) in *Beyond Agenda-Setting*

travail. Une militante associatif en a fait l'expérience : on lui a demandé « *« qu'est-ce qui se passe et qu'on ne sait pas et que vous pourriez m'apprendre en détention ? »*¹⁸⁷ ».

Lorsque le sujet à médiatiser est lui préconçu, les requêtes peuvent être inconfortables pour les sources ; ce que cet acteur entendait par « sujets de merde » est explicité par ses soins ici : « *on a eu M6 qu'a fait un truc sur les relations sexuelles entre détenus [...], j'ai eu le suicide en prison avec RFI, et puis tout ce qui a consisté « une prison pourrie »*¹⁸⁸ ». A l'inverse, il se trouve des agents centraux du dispositif carcéral qui ne seront pas contactés car ils ne cadrent pas avec le formatage journalistique, comme l'indique ce cadre pénitentiaire : « *je dirais que le discours un peu serein et un peu raisonnable que je suis amené à porter très vite intéresse moins les médias.*¹⁸⁹ ».

Les demandes sont donc claires : n'est médiatisé que ce qui est facilement diffusable selon les canons de la communication (court, explicite, accrocheur). Les pénitentiaires ne se font pas d'illusions sur ce phénomène : ainsi qu'ils le précisent dans l'entretien les deux personnes du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) n'ont pas été contactées par les médias : « *les gens qui font de l'insertion ça intéresse pas les médias parce que l'insertion c'est un travail pas très visible, un petit peu souterrain, qui est long*¹⁹⁰ ».

¹⁸⁷ Ferrari, entretien, p.216

¹⁸⁸ Clément, entretien, p.189

¹⁸⁹ Dufлот, entretien, p.205

¹⁹⁰ Bailly, entretien, p.149-50

Ce dernier continue : « *ce qui intéresse les journalistes c'est le côté détenu, prison, le bracelet qu'on fixe*¹⁹¹ », en cela confirmé par son collègue : « *Là sur le bracelet électronique ça marche très très bien sur Lille, on a fait là dessus une bonne communication.*¹⁹² ».

Le bracelet électronique est révélateur du mode de fonctionnement des médias : ils transmettent les seules informations qui sont aisément captées, et le meilleur axe de médiatisation est de faire appel à l'imaginaire et aux représentations qui sont les outils basiques pour se situer dans un environnement et pour y fixer des objets.

Le bracelet a cela de commode, car il est imaginable et matérialisable par tout individu ; on perçoit ici la différence avec par exemple la notion de libération conditionnelle qui nécessite une abstraction pour en saisir la signification.

Selon l'adage « no picture, no story », pas d'information sans une possibilité de la montrer, de la mettre en forme avant de la mettre en mots. On illustrera nos propos avec cette expérience vécue par un associatif : « *je me souviens d'un journaliste [...] de FR3, bon il m'a dit : « quelles images à nous présenter ? »*¹⁹³ ».

Cette exigence conditionne le type d'information qu'il est possible de médiatiser, et dès lors empêche une certaine quantité de thèmes d'être traités.

¹⁹¹ *ibid.*

¹⁹² Clément, entretien, p.191

¹⁹³ Delmas, entretien, p.200

Sources limitées

Les demandes sont aussi inégalement réparties car le nombre d'interlocuteurs contactés est restreint.

Il faut que les sources aient une bonne productivité – capables d'alimenter les médias, en abondance et calibré - et une sûreté, une crédibilité – elles doivent être des sources autorisées, faisant autorité.

Leur message doit être dans le même temps porteur d'informations « newsworthy »¹⁹⁴.

Ces sources sont les fournisseurs de l'information, là où les journalistes viennent rechercher, recouper ou vérifier leurs propres informations sur un sujet. Ce sont elles qui alimentent les médias en matière rédactionnelle, ayant ainsi une relative maîtrise des nouvelles qui seront diffusées à leur endroit.

Il existe différentes sortes de sources ; les plus importantes sont les sources accréditées, qu'on appelle encore « interprètes primaires » ou bien « premiers définisseurs »¹⁹⁵ (primary definers). Elles détiennent le monopole d'une catégorie d'informations qui sont essentielles à la compréhension d'une thématique ; sans elles, un problème ne peut être pleinement cerné, des informations majeures manquent.

¹⁹⁴ Cela signifie qu'elles doivent être « disponibles, utilisables et intéressantes » Derville (G.), op. cit.

En ce qui concerne les prisons, la première des sources accréditées est le ministère de la Justice ; il jouit d'une grande audience auprès des médias de par son caractère officiel, il peut se garantir d'une reprise quasi-automatique de ses communiqués dans les organes de presse. En l'occurrence, Elisabeth Guigou avait un accès privilégié aux médias, son discours était considéré comme important. Dans quatre quotidiens¹⁹⁶, son nom est mentionné dès le premier numéro qui suit celui du Monde où furent publiés les extraits du livre de Véronique Vasseur, et dans les deux autres quotidiens dès le second numéro¹⁹⁷.

La direction de l'administration pénitentiaire a elle aussi ses entrées dans les médias par la voix de sa directrice Martine Viallet¹⁹⁸. Les directeurs d'établissement appartiennent également à cette catégorie, notamment M. Daumas¹⁹⁹, acteur médiatique comme le confirme son ancien supérieur hiérarchique : « *dans le droit fil de ce que faisait Jean-Louis Daumas*²⁰⁰ ».

Ensuite, les sources les plus demandées sont constituées par ce qu'on appelle communément les « bons clients », c'est à dire ceux qui offrent un message calibré pour le format médiatique.

A cet égard, Gans parle de l'« articulateness »²⁰¹ : il entend par là la bonne capacité à articuler ; si cela fait davantage référence à la presse

¹⁹⁵ *ibid.*

¹⁹⁶ La Voix du Nord du 21/01/00, Libération du 17/01/00, Le Monde du 16-17/01/00 et L'Humanité du 21/01/00

¹⁹⁷ Le Figaro du 19/01/00 et La Croix du 18/09/00

¹⁹⁸ Elle est interviewée dans La Croix du 04/02/00, un communiqué est repris dans Le Monde du 16-17/01/00, elle débat dans Libération du 09/02/00

¹⁹⁹ Le Monde du 18 février 2000, L'humanité du 17 février 2000

²⁰⁰ Dufлот, entretien, p.206

²⁰¹ Gans (H.) in *Deciding what's News*

audiovisuelle, le principe de départ est le même : la manière de dire le message prime sur le contenu, c'est pour cela que ce sont de bons clients.

Un de ces bons clients concernant la prison est l'OIP, pour lequel un vaste espace médiatique est offert afin d'exprimer son point de vue sur le sujet ; l'OIP est ainsi à quatre reprises sollicité pour intervenir librement dans les pages des journaux, sous la forme d'interview, de tribune libre ou de débat²⁰².

Cette sur-représentation d'une association du champ pénitentiaire confirme nos propos précédents sur son rôle dominant au sein de ce champ, bénéficiant de ressources médiatiques.

Puis vient le choix d'intervenants que l'on dénommera « libres » car ils n'appartiennent pas aux catégories précitées et ne sont pas de ce fait des interlocuteurs obligés des médias. Plutôt que d'énumérer tous ceux qui eurent accès aux colonnes des journaux étudiés, ce qui ferait une liste longue, hétéroclite et peu parlante²⁰³, il nous apparaît révélateur de citer les absents.

Absents du débat

²⁰² Libération du 09/02/00, L'Humanité du 21/01/00, Le Nouvel Observateur du 01/06/00, La Voix du Nord du 23-24/01/00

²⁰³ s'y trouve des médecins, des prêtres, un écrivain, un JAP, une ancienne secrétaire d'État à la condition pénitentiaire, etc...

Le principal agent manquant aux débats est le détenu ; seul un article concerne une personne qui a connu l'incarcération²⁰⁴, un seul portrait insère les mots du détenu²⁰⁵, et pas plus de deux lettres²⁰⁶ furent publiées dans les journaux. Ce déficit ôte au détenu la qualification d'acteur du champ pénitentiaire, il est passif, il subit les événements ; et les fois où il est fait mention des personnes incarcérées, c'est en parlant à leur place, sans leur donner l'opportunité d'émettre un avis²⁰⁷.

Cette sous-considération éclairera plus tard les représentations qui sont formées sur l'individu en détention.

Ne font pas non plus partie des « autorisés médiatiques » les services de réinsertion ; comme le notait un des membres du SPIP²⁰⁸, l'après-prison n'a donné lieu à aucun article si ce n'est celui de la Voix du Nord précité. Là encore ce processus d'occultation aura des conséquences sur la vision portée sur les détenus.

Enfin, les quotidiens et hebdomadaires analysés n'incorporent pas dans le jeu médiatique des spécialistes de la prison dont le métier est de réfléchir en tout ou partie sur les problématiques pénitentiaires. La seule fois où un quotidien se prend à « *inviter des spécialistes* »²⁰⁹, ces derniers ne sont

²⁰⁴ La Voix du Nord du 01/02/00

²⁰⁵ L'Humanité du 17/01/00

²⁰⁶ Libération du 22-23/01/00 et Le Nouvel Observateur du 03/02/00

²⁰⁷ « *la trajectoire hors du commun du plus ancien prisonnier de France* », Le Monde du 18/02/00. Sur trois colonnes n'apparaît pas la parole du détenu.

²⁰⁸ cf. note de bas de page 190

²⁰⁹ Libération du 09/02/00 dans lequel débattent Alexis Grandhaie (secrétaire général « hyper-médiatique » de la CGT pénitentiaire), Patrick Marest de l'OIP, François Moreau (médecin), Martine Viallet et Véronique Vasseur.

autres que les acteurs du monde carcéral, et non des pénologues, sociologues ou criminologues²¹⁰.

La non-présence d'une réflexion scientifique et argumentée sur la prison est un troisième indice du manque d'attention chronique dont souffre la prison.

L'accès aux médias est ainsi fermé aux sources alternatives.

Source privilégiée

Le choix des intervenants, de ceux qu'on fait parler, et des circonstances dans lesquelles ils prennent la parole (interview, citation dans une brève, tribune libre) implique un classement selon l'importance qui leur est attribuée. Cette journaliste admet le fait : « *toujours ce problème de hiérarchie*²¹¹ » dans la sélection des sources.

L'inégale répartition des sources actives se retrouve dans celle des sources « passives », celles qui sont citées dans un article à titre d'exemple ou d'argumentation.

Là encore, l'enjeu est majeur car le choix effectué par le journaliste des citations annexes reflète le point de vue adopté, l'angle d'attaque sous lequel sera écrit l'article ; ces sources participent discrètement d'une hiérarchisation des informations, de leurs émetteurs et de leur valeur.

²¹⁰ Une exception partielle est l'interview de ce « psychiatre et criminologue », partielle car il fut pendant trente ans travailleur en prison (L'Humanité du 17/02/00).

²¹¹ Lefèvre, entretien, p.229

L'OIP joue une nouvelle fois le rôle de l'exemple type de ce procédé journalistique qui consiste à étayer ou argumenter un sujet par des informations périphériques au thème central. Dans cette configuration, on retrouve l'OIP mentionné à plusieurs reprises dans tous nos journaux²¹² – à l'exception d'un hebdomadaire.

Sa crédibilité auprès des médias assure la représentation d'une parole critique sur la prison, mais ce consensus dont bénéficie l'OIP est le signe d'une acceptation de ce rôle par l'ensemble des acteurs ; il consiste à être « *un peu le poil à gratter de l'administration et un peu la mouche du coche, on est ceux qui disons haut et fort ce que tout le monde pense tout bas.*²¹³ ». Cette position normalisée dans l'espace pénitentiaire lui ôte une partie de la virulence et de l'originalité de son message, sachant qu'il ne peut sortir du cadre collectivement admis dans les règles du jeu social.

Cette atténuation de la force du discours de l'association phare du monde carcéral tend également à minorer la remise en cause directe des conditions d'enfermement.

Un intérêt minoré

Les demandes des journalistes seront d'autant plus déséquilibrées que le point de vue adopté pour parler de la prison détermine la teneur de l'article

²¹² Libération 4 fois, Le Monde 3, L'Humanité 1, Le Point 3, Le Figaro 1, La Croix 1, La Voix du Nord 2, Le Nouvel Observateur 1,

²¹³ Cochetoux, entretien, p.184

et par là la portée du message. Deux thématiques d'approche furent constantes pendant la période de forte médiatisation étudiée : la parole des responsables et les mauvaises conditions de détention. D'une part référence fut régulièrement faite aux deux rapports rendus par MM. Canivet et Farge et au choc des politiques lors de leur visite en prison, d'autre part furent répétitivement dénoncées la vétusté et la promiscuité de l'emprisonnement avec les risques inhérents dans un milieu clos et violent.

La caractéristique de ces deux angles d'entrée en matière, de ces accroches, est qu'ils correspondent de nouveau à un mouvement unanime pour dénoncer la situation actuelle. Dans l'intégralité de nos journaux, pas le moindre article ne donne la parole à une critique radicale de la prison en tant qu'institution judiciaire. Notre propos n'est pas de chercher ce genre de discours, il est davantage de relever et d'expliquer pourquoi et comment une « censure » structurelle surdétermine les mots autour de la prison.

Si les médias contrôlent la répartition des sujets, de leur contenu et de leur orientation, il nous faut noter que leur travail peut être aussi influencé par les images qu'ont les agents pénitentiaires de l'exercice de leur activité.

Nous l'avons observé, les acteurs du champ carcéral sont conscients des faiblesses de la presse ; nous remarquerons toutefois que les demandes des médias sont parfois faussement envisagées par les « pénitentiaires », et qu'à leur tour ils fabriquent de la représentation sur les médias.

Ainsi, une journaliste membre d'une association avance l'idée suivante : « *y'a des canards type admettons la Voix du Nord où c'est pas un journal d'investigation, alors ils ont repris les dépêches de l'AFP*²¹⁴ » ; la remarque se heurte à une série d'articles publiés en pleine page, en région, à trois reprises²¹⁵.

Ensuite, cette militante considère que : « *quand c'est du grand public on peut pas rentrer dans les détails, il faut tout de suite du sensationnel*²¹⁶ » alors que dans cette même série, au contraire, le journaliste prenait le temps et ne cherchait pas des raccourcis spectaculaires, notamment en donnant la parole à des non-professionnels de la communication.

Enfin, notre journaliste précédente affirme ceci : « *par contre si vous prenez un canard comme [...] le Nouvel Obs, [...] ils ont recherché des gens, ils ont contacté des associations, ils ont enquêté, ils ont pris le temps*²¹⁷ » ; la réputation de journal d'investigation dont dispose cet hebdomadaire ne se vérifie pourtant pas sur le sujet des prisons, n'ayant consacré à ce sujet que des retranscriptions d'entretiens avec des personnalités médiatiques²¹⁸, ce que déplore ce pénitencier : « *ils ont ouvert leurs colonnes en faisant un manifeste que j'ai trouvé proprement ridicule signé par l'ensemble des VIP qui sont passées dans les prisons françaises*²¹⁹ ».

Nous tenons, par cette constatation, à souligner la particularité de la thématique pénitentiaire qui, tout en cadrant avec les pratiques

²¹⁴ Chesnel, entretien, p.178

²¹⁵ La Voix du Nord, 30-31/01/00, 01/02/00 et 03/02/00, pp.2

²¹⁶ Ferrari, entretien, p.216

²¹⁷ Chesnel, entretien, p.178

²¹⁸ On fait référence aux VIP (very important person) et au président de l'OIP.

journalistiques habituelles, ne correspond plus aux schèmes classiques du traitement médiatique. C'est là un point qui appuiera notre hypothèse de la prison comme étant un objet à la médiatisation complexe.

Examinons dès lors comment les journaux rendent compte de la thématique carcérale à partir des demandes formulées au départ de leur travail, et par là dans quelle mesure ils confirment les propos de cette associative disant que : « *maintenant c'est peut-être plus pour des articles sur la prison en général, de réflexion, de sentiments des familles ou autres²²⁰* ».

²¹⁹ Clément, entretien, p.184

²²⁰ Bocquet, entretien, p.155

2) un traitement lacunaire

Deux constats en préambule : les articles sur la prison auraient été de valeur inégale - « *y'a eu à boire et à manger*²²¹ » mais cela était prévisible : « *c'est vrai qu'ils sont pas là pour nous encenser*²²² ». Les présupposés quant au traitement médiatique de l'époque consistent ainsi en une diversité normale de la presse, où tout point de vue trouva occasion de s'exprimer. Ce raisonnement s'appuie sur une croyance en la pluralité et la liberté des médias, et donc en une couverture exhaustive des faits : si des faits existent ils seront rapportés, si des problèmes persistent ils seront dénoncés.

Pourtant nos développements précédents infirment cette croyance en relevant que les choix journalistiques sont réduits, répétitifs et similaires. On peut ajouter que la prison est constitutive d'un désintérêt qui est proche de l'oubli ; la prise en compte par la rédaction d'une actualité carcérale ne fut pas automatique, une journaliste évoque cette décision : « *là ils ont dit « évidemment la maison d'arrêt de Loos est pas loin » donc ils ont fait une série d'articles.*²²³ ». L'anecdote, à vérifier, est ici révélatrice dans sa symbolique : ce n'est ni la pertinence du sujet ni l'actualité nationale qui ont motivé ce choix, c'est la proximité géographique du lieu de reportage.

Un lectorat de proximité

²²¹ Sanguinette, entretien, p.239

²²² Clément, entretien, p.190

Cette parenthèse caractérise un des leitmotiv de la pratique journalistique : être proche du lecteur, ne pas se mettre à distance sous peine de ne pas le sensibiliser. Savoir si le fond des articles a évolué au cours de cette période nécessiterait des recherches bibliographiques sur les mois précédant notre étude ; au contraire, on peut affirmer que les impératifs économiques sont une variable fixe et prépondérante depuis les années 80 qui ont vu une stagnation du lectorat et une fragilisation des comptes financiers des entreprises de presse, en partie à cause d'une progression rapide de la télévision sur le marché de l'information.

On retrouve ainsi ce souci dans les propos de deux journalistes qui mettent l'accent sur deux aspects de cet éloignement à proscrire : ne pas se détacher des préoccupations des individus en étant à la suite des choix gouvernementaux - « déjà on est très accusé dans ce canard de faire le journal officiel.²²⁴ » - et ne pas écrire dans un style trop académique - « souvent on se dit qu'on est pas le bulletin de la Cour de cassation²²⁵ ».

La constante journalistique présente dans ces exemples nous renseigne sur une des qualités de la nouvelle médiatisation de la prison : la forme rédactionnelle demeure la même. C'est pourquoi on assiste à des réactions du genre : « non, c'était pas meilleur avant qu'après, même après qu'avant plutôt.²²⁶ » ; un sentiment de continuité existe chez les « pénitentiaires », qu'ils expliquent notamment par le fait que les médias restent un secteur où l'individu prime, à priori, dans l'organisation et la mise en valeur de

²²³ Lefèvre, entretien, p.227

²²⁴ Prieur, entretien, p.235

²²⁵ Simonnot, entretien, p.245

l'information : *« les journalistes sont finalement des citoyens et du public comme les autres, ce qui les touche ils peuvent en parler.²²⁷ »*.

Afin de comprendre les réactions des agents au traitement médiatique de leur espace social, notamment des critiques fortes²²⁸, voyons quels sont les manques dans l'image que donnent les médias de la prison.

Hyper-émotion

Un premier biais qui influence les articles est l'hyper-émotion avec laquelle est envisagée la prison ; une journaliste raconte son expérience : *« on a été au mitard aussi, et là en revanche c'est comme dans les films et pour de vrai²²⁹ »*. La charge émotionnelle qui entoure le monde pénitentiaire fut notée aussi par le directeur d'une maison d'arrêt concernant une stagiaire de la Voix du Nord : *« on sentait à travers son article, ce qu'elle écrivait était pas faux mais on sentait qu'elle était impressionnée par son sujet et qu'elle ne maîtrisait pas son émotion, et ça se sentait dans la façon dont l'article était écrit.²³⁰ »*.

²²⁶ Clément, entretien, p.183

²²⁷ Bocquet, entretien, p.158

²²⁸ *« il faut tout ce battage lourd et simplificateur », « j'aime pas tellement qu'on simplifie les enjeux comme ça »* Bonduel, entretien, p.160

²²⁹ Lefèvre, entretien, p.226

La sensibilité du sujet, vécue par des journalistes, se ressent dans leur travail, mais c'est aussi une volonté délibérée des médias dans la mesure où le « papier » se doit d'être vendeur.

A titre d'exemple pour argumenter notre réflexion, nous avons cherché dans les quotidiens les extraits du livre de Véronique Vasseur dont des passages seraient cités ou repris dans les journaux : tous font mention des mêmes termes, piochés assurément par une partie des journaux dans la double page du Monde²³¹.

Nous ferons état ici de ces reprises, qui les unes à la suite des autres nous conduisent à trois commentaires : les médias font une simple revue de détails, ils cherchent à impressionner le lecteur et ils ne font qu'une diffusion circulaire à l'identique de l'information, ainsi qu'il est noté : « *ce qui avait choqué à l'époque les médias, ce qui faisait les gros titres ou les petits titres à l'intérieur des articles, c'était les rats, c'était les viols, c'était la promiscuité*²³² ».

Voici les « morceaux choisis » par les rédactions : « *l'odeur effroyable, la saleté épouvantable, les déchets, les rats, les cafards, la grosse verrue* »²³³, « *les rats et les cafards, l'hygiène* »²³⁴, « *rats, cafards, vermine, viols* »²³⁵, « *cafards, rats, vermine* »²³⁶, « *cafards, rats, vermine,*

²³⁰ Clément, entretien, p.186

²³¹ En effet, Libération, Le Figaro et La Croix citent des extraits avant la parution du livre ; on peut cependant douter que les autres quotidiens aient lu le livre, leurs citations étant les mêmes que celles rapportées dans Le Monde du 14 janvier 2000.

²³² Bocquet, entretien, p.153

²³³ Le Figaro, 17 janvier 2000

²³⁴ La Croix, 17 janvier 2000

²³⁵ Le Monde, 14 janvier 2000

²³⁶ Le Monde, 16-17 janvier 2000

viols, automutilations »²³⁷, « *cafards, grosse verrue, verge* »²³⁸, « *entre les cafards et les punaises* »²³⁹, « *vermine, rats, viols, automutilations* »²⁴⁰.

Ce florilège n'est pas représentatif de l'ensemble des articles parus sur la prison, non plus des seuls propos de Véronique Vasseur dont il est fait mention dans les journaux. Il est toutefois significatif d'une tendance à la sensationnalisation de l'information dans une optique marchande. Un acteur du SPIP le remarque : « *où y'avait du sexe, du sang, c'est ça qui a été lu*²⁴¹ ».

Cette méthode journalistique est considérée par certains comme intègre : « *Le fait divers est le matériau journalistique le plus éloigné de la communication, le discours le plus sincère sur l'état de la société.*²⁴² ». Nous pensons au contraire que le fait divers est un outil de communication en cela qu'il concentre l'attention sur l'accessoire, le « divers »²⁴³, et masque ainsi l'essentiel, le principal ; la communication est un processus plus ou moins intégré aux formes d'interactions sociales, c'est pourquoi elle est parfois mise en œuvre sans une volonté consciente, faisant partie d'un schème comportemental d'adaptation à un environnement.



Une représentation simplificatrice

Dans un second temps, le traitement médiatique est tronqué car il fait de la prison un lieu uniquement de souffrance, mais cette critique ne

²³⁷ Le Monde, 18 janvier 2000

²³⁸ La Voix du Nord, 21 janvier 2000

²³⁹ Libération, 17 janvier 2000

²⁴⁰ L'Humanité, 22-23 janvier 2000

²⁴¹ Squelbut, entretien, p.251

²⁴² Daniel Schneidermann, Du journalisme après Bourdieu, p.58

s'accompagne pas d'un rééquilibrage sur la vie sociale que mènent au quotidien les trente mille personnes condamnées et les vingt mille prévenus incarcérés. Ne dire du détenu qu'il est seulement un acteur de la violence – auteur ou victime – confine celui-ci à une image caricaturale.

Que l'on assiste à une forte critique de la prison est un fait, les titres des journaux en font état : « *la misère ordinaire rend les prisons inhumaines*²⁴⁴ », « *l'horreur pénitentiaire*²⁴⁵ » ou encore « *le huis clos de la honte*²⁴⁶ ». Cette virulence est même positivement accueillie par ce pénitentiaire : « *moi je préfère que les médias véhiculent l'image de prisons pourries*²⁴⁷ ».

Une journaliste confirme la focalisation des médias sur les aspects qui sont censés frapper l'imaginaire des individus pendant la période « *où on fait toutes les histoires horribles qu'on avait accumulées depuis des semaines et des mois*²⁴⁸ ». La « fenêtre » médiatique était alors ouverte, et « *là paf, on pouvait mettre le viol de machin, le suicide de truc, le défaut de soin, et patati patata, avec un papier qui chapeautait le tout pour bien expliquer les enjeux*²⁴⁹ ».

A l'inverse, là où les considérations des médias furent faibles, c'est donc dans la prise en compte dans son entier de la vie carcérale ; ne pas le faire équivaut à renier les expériences sociales qu'ont les détenus, c'est les empêcher d'avoir une représentation de soi qui se rapproche au plus juste des réalités vécues.

²⁴³ On notera la similitude étymologique de « divers » et de « diversion », le fait divers étant par conséquent un moyen de détourner l'attention. Reste à préciser plus tard pour quelles raisons cette opération est entreprise.

²⁴⁴ La Croix du 01/02/00

²⁴⁵ Le Monde du 06-07/02/00, p.1

²⁴⁶ Le Point du 21/01/00, p.1

²⁴⁷ Clément, entretien, p.185

²⁴⁸ Prieur, entretien, p.236

²⁴⁹ *ibid.*

Un seul journal fait état d'une vie en société qu'ont les détenus, ce à travers deux articles, l'un concernant un centre pénitentiaire de semi-liberté²⁵⁰ et l'autre un atelier de création²⁵¹.

La particularité de ce journal²⁵² accentue l'effet de vide ; est-ce à dire que seule l'orientation philosophique ou intellectuelle de conviction corrige les lacunes du système médiatique ? En tout cas, ce positionnement éditorial a le mérite de l'originalité dans un monde de médias « obtus ».

La prison incontestée

Le contrecoup de cette hyper-critique des conditions d'enfermement est le peu de place restant laissé à une réflexion sur le rôle de la prison dans une société. Un exemple de ce paradoxe est donné par un titre d'article : « *comment rendre les prisons vivables*²⁵³ » ; l'ambiguïté de cette question / affirmation est de poser le problème comme définitif, la prison étant définitive, immuable, il faut seulement les « *rendre plus humaines*²⁵⁴ ».

Un des acteurs de la scène pénitentiaire fait le même constat : la médiatisation s'est déroulée « *sans remise en cause de la prison*²⁵⁵ ». La Une d'un quotidien pourtant reconnu par ses pairs et par les agents sociaux

²⁵⁰ La Croix du 06/03/00

²⁵¹ La Croix du 30/03/00

²⁵² La Croix est le quotidien national où la religion à sa place dans les rubriques.

²⁵³ Le Figaro du 06/03/00

²⁵⁴ *ibid.*

²⁵⁵ Bocquet, entretien, p.5157

comme étant en première ligne pour dénoncer les injustices du système carcéral affiche « *des solutions pour la prison* », précisant que « *les Français souhaitent une humanisation de la vie en prison*²⁵⁶ ».

La formulation « des solutions pour la prison » semble victimiser la prison à laquelle il faudrait apporter de l'aide ; ce retournement de situation nie le caractère criminogène que l'on attribue à la prison, et l'on cherche à « *améliorer tout de suite le quotidien carcéral*²⁵⁷ ».

La conséquence matérielle de cette dénonciation est la volonté d'une « *amélioration de la condition carcérale*²⁵⁸ » dont un des enjeux majeurs est la surpopulation carcérale. La place de la prison dans l'environnement pénal se voit alors renforcée par l'annonce de la création de nouveaux établissements pénitentiaires²⁵⁹, sans que cela ne soulève de remarques dans les journaux²⁶⁰.

La prison conserve ainsi sa position centrale dans l'organisme social comme régulatrice des comportements délictueux ; les discours ne font que rarement état d'alternatives à l'incarcération²⁶¹.

Notre militante note de nouveau : « *les médias ont beaucoup parlé par exemple de ce que c'est que les conditions d'incarcération mais en même*

²⁵⁶ Libération du 27/01/00

²⁵⁷ L'Humanité du 21/01/00

²⁵⁸ La Voix du Nord du 03/02/00

²⁵⁹ La Voix du Nord du 21/03/00, Le Monde du 22/03/00, Libération du 25-26/03/00, Le Figaro du 21/03/00

²⁶⁰ Ceci en contradiction avec les derniers travaux du Conseil de l'Europe, dont les membres, dans un communiqué final (dont le rapporteur est le socio-démographe Pierre Tournier), s'imposent de gérer les réformes pénales sans construire de nouveaux établissements pénitentiaires.

²⁶¹ « *pourquoi la prison est-elle, encore aujourd'hui, la peine de référence ?* », entretien dans L'Humanité du 17/02/00. Cette exception dans le paysage médiatique est à noter.

*temps sans montrer que tout ce qui est problème de promiscuité pouvait être amélioré par les travaux d'intérêt général, par d'autres méthodes.*²⁶² ». Ces méthodes ne sont pourtant nullement mentionnées, à l'exception d'un article²⁶³.

Cela signifie que la seule sanction envisageable est la prison, même si ce processus crée la surpopulation dénoncée ; ce pénitencier le note : « *on est plutôt sur la réactivité et les réactions basiques, et je dirais que les journalistes accompagnent assez bien ça et se posent peu le problème de la finalité de la peine*²⁶⁴ ».

Le blocage qui ne permet aucune contestation de l'existence de la prison, bien que nombreuses soient les personnes qui tiennent ce discours²⁶⁵, c'est que ne sont médiatisés que certains groupes d'acteurs ; la contrepartie en est que « *les médias veulent bien parler de la prison mais sous un certain angle, c'est à dire toujours qu'il y ait une légitimité de parole de celui qui s'exprime.*²⁶⁶ ».

Etant donné que les « pénitenciers » vivent de la prison ou y trouvent des gratifications symboliques, ils ne permettent pas l'apparition d'une parole radicale et occupent pour cela l'espace médiatique en se distribuant les rôles.

²⁶² Bocquet, entretien, p.157

²⁶³ La Croix du 06/03/00, op. cit. (sur les centres de semi-liberté)

²⁶⁴ DufLOT, entretien, p.208

²⁶⁵ ce discours ne fut médiatisé qu'une fois l'attention du public et des médias diminuée, Le Monde du 10/11/00

²⁶⁶ Bocquet, entretien, p.158

Un tel type de réaction corporatiste ne trouble pas les médias, car ils disposent ainsi d'un message structuré et consensuel, ce qui rentre dans les critères d'une bonne source journalistique. Ayant conscience de la fausse unanimité du discours pénitentiaire et associatif – l'un tenant l'autre en dépendance –, les médias ne se questionnent pas davantage et ne remettent pas en cause leurs sources. De là une critique à avancer : « *je pense que y'avait une certaine hypocrisie dans le traitement journalistique à l'époque*²⁶⁷ ».

Hypocrisie, car la situation carcérale se savait avant le livre de Véronique Vasseur, car les médias ne diffusent que des solutions adéquates au traitement journalistique et parce que la prison, « *notre honte* »²⁶⁸, ne fait plus l'actualité un an après, bien que les problèmes demeurent²⁶⁹.

Censure ?

Le mot « censure » a une connotation très forte et est synonyme d'une volonté de nuire.

Nous estimons pourtant que la censure n'est pas uniforme, et qu'elle revêt différents aspects.

²⁶⁷ *ibid.*, p.154

²⁶⁸ Mots du livre de Véronique Vasseur repris dans un éditorial du Monde où il est souligné : « *elle écrit bien « notre »* ». Cette honte s'est effacée car pas un mot sur la prison entre janvier et mars 2001 dans leurs colonnes.

²⁶⁹ Cf. la revue de presse du Monde et de Libération avec la consultation de l'intégralité des numéros de ces deux quotidiens pour les mois de janvier, février et mars 2001, annexes.

Nous l'avons vu, les journaux ne traitent pas tous les sujets, ne consultent que peu de catégories d'acteurs, et ne font pas état de la multitude de points de vue sur l'utilité de la prison. Si l'on ne peut parler d'une directive unique ou concertée préconisant une sous-information de la thématique pénitentiaire, on sait que les contraintes médiatiques œuvrent à une lecture encadrée de l'actualité et à une diffusion limitée de l'information.

La compétition économique est un des principaux moteurs du journalisme contemporain, et cela dans tous les secteurs ; ainsi, même un journal dit « institutionnel » comme « Le Monde » fait l'objet de critiques sur les moyens qu'il se donne pour traiter l'information sur le thème des prisons, si l'on en croit une de ses journalistes : « *le défaut du journal en matière pénitentiaire c'est de sous-couvrir, mais on sous-couvre par défaut de personnel, parce qu'on a pas le temps. [...] parce que la censure c'est le fait de mettre peu de journalistes dans un truc précis, peut-être.*²⁷⁰ ».

Notre propos n'est pas d'accuser un journal, mais bien de démontrer le mécanisme médiatique qui s'opère au profit de la prison – conservation de son utilité – et au détriment du détenu – mise en marge médiatique, et de démontrer que la relation qui s'opère entre prison et médias est source de stigmatisme.

Bien que les acteurs soient conscients des travers du traitement de l'information - « *on sait que la presse a besoin de faire de l'audience, et que pour faire de l'audience il faut prendre des raccourcis, et ça quand on le sait on s'étonne moins de le lire.*²⁷¹ » -, ils ne se figurent pas qu'ils prennent part à un phénomène de déni.

²⁷⁰ Prieur, entretien, p.236

²⁷¹ Sanguinette, entretien, p.241

Ils ont tendance à accepter les imperfections d'un système - « *souvent y'a des inexactitudes mais c'est pas dramatique*²⁷² », mais sans en percevoir la portée exacte.

Effet pervers

Nous avançons en effet que la relation sous tension qui lie acteurs de la prison et médias est source d'effet pervers²⁷³, car elle produit une stigmatisation de la prison, ce qui rend son accès difficile pour les médias et sa médiatisation compliquée pour les acteurs.

Le fait de parler de la prison et des détenus sans tout dire sur leurs fonctions ne permet pas de saisir toutes les données du problème et biaise la réflexion et l'image qui se font autour de la prison.

Le détenu étant la victime de cet effet pervers, il est sous la dépendance des « pénitentiaires » et des médias qui le font parler.

Sachant d'après ce sociologue que « *toute catégorie d'agents dominés [...] fait toujours l'objet d'un discours de dénigrement plus ou moins grossier ou subtil.*²⁷⁴ », tâchons d'examiner en quoi les représentations véhiculées sur la prison sont stigmatisantes.

²⁷² Simonnot, entretien, p.244

²⁷³ « Il y a effet pervers lorsque deux individus (ou plus) en recherchant un objectif donné engendrent un état de choses non recherché et qui peut être indésirable du point de vue soit de chacun des deux, soit de l'un des deux. » Boudon (Raymond), Effets pervers et ordre social, p.20

II. des représentations stigmatisantes

La médiatisation du monde pénitentiaire fut une période de redéfinition des rôles et de repositionnement des acteurs dans le jeu d'interactions carcérales. Les médias s'emparèrent du sujet sans toujours en maîtriser les paramètres, et cela a créé des dysfonctionnements dans l'ordonnement social de la prison.

L'écho donné aux propos de Véronique Vasseur fut notamment très controversé, en partie pour « *des gens qui travaillent en prison et qui disent*

²⁷⁴ Accardo (A.), op. cit., p.49

*vouloir améliorer les choses et qui l'ont parfois assez mal pris*²⁷⁵ ». La mise en lumière des carences de l'administration pénitentiaire sans qu'il soit fait mention des pratiques quotidiennes qui participent à l'effort de réinsertion du détenu est apparue comme un jugement à charge.

La prison est en bout du processus pénal et n'est que la réceptrice et l'exécutrice des décisions de justice ; du fait qu'elle ne soit pas autonome dans la définition de ses missions, la prison se sent peu apte à répondre aux critiques qui lui sont adressées. Un directeur de maison d'arrêt le disait à notre interlocuteur : « *il me faisait part de son ressentiment en fait, à savoir que l'administration pénitentiaire passait un peu pour les dindons de la farce*²⁷⁶ ».

Le fait de subir la médiatisation – même s'ils y prirent part – mit les agents « pénitentiaires » sur la défensive ; si l'un d'entre eux faisait front - « *il rejetait la faute sur les politiques*²⁷⁷ » - d'autres en plus grand nombre eurent un certain ressentiment - « *les surveillants de l'accueil [...] n'étaient pas contents de ce qui avait été écrit [...], donc un discours assez critique*²⁷⁸ ».

Stigmatisation

²⁷⁵ Bocquet, entretien, p.153

²⁷⁶ Chanteraine, entretien, p.174

²⁷⁷ Chanteraine, entretien, p.174

²⁷⁸ Bocquet, entretien, p.156

La diffusion par les médias d'images incomplètes des réalités carcérales engendra la création de représentations négatives, et provoqua la formation de positions stigmatisées.

Nous nous référons à la définition du stigmaté²⁷⁹ donnée par E. Goffman : « *la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société.*²⁸⁰ ». Les discours véhiculés par les médias sont ceux d'une prison où prédominent violence et misère affective, et l'on peut estimer que cette médiatisation forte et soudaine est le fruit d'un recadrage politique afin de conserver le contrôle et les objectifs du dispositif pénal²⁸¹.

Le stigmaté se symbolise par le port indéfini d'une marque visible et reconnaissable de sorte que la différence voulue soit nettement affichée ; le détenu porte un stigmaté ne serait-ce que dans sa dénomination post-prison : on le catégorise comme « ancien détenu », comme si une personne hospitalisée conservait des années durant un statut d'« ancien malade ».

Un intervenant en détention qualifie la stigmatisation dont souffrent la prison et ceux qui y sont enfermés avec ces mots : « *La prison, y entrer*

²⁷⁹ « *Les grecs inventèrent le terme de stigmaté pour désigner des marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée.* » Goffman (Erving), *Stigmaté*, p.11

²⁸⁰ *ibid.*, p.7

²⁸¹ « *Les images associées à l'enfermement avec ses possibles démesures, son cortège de privations et de souffrance, doivent être recouvertes par la production d'un discours puisant dans l'idéologie humaniste qui tente de légitimer le recours et les visées du système carcéral. Il s'agira dès lors de corriger, de traiter pour restaurer, réparer, et non venger, supprimer, afin que l'ordre moral ne soit pas menacé par la perte de maîtrise de ce qu'il a institué.* » Veil (C.), *La prison en changement*, p.16

*c'est grave, en sortir c'est encore plus grave. La prison, on en sort pas, on sort avec.*²⁸² ».

Cette vision du stigmaté est confirmée par la conclusion de ce sociologue :
*« Ainsi toutes les interactions , celles qui se passent au sein de la prison et celles qui se passent dans l'environnement, sont orientées, marquées par le stigmaté carcéral. Elles sont surdéterminées par la coupure fondamentale que produit la prison.*²⁸³ ».

Nous avons observé les difficultés pour les acteurs de médiatiser leurs actions en milieu carcéral, tant l'objet est à priori socialement dévalorisé et dévalorisant. Même si l'appréhension du jugement de l'autre peut se révéler erronée tant la prison radicalise les comportements²⁸⁴, le monde pénitentiaire n'est envisagé par les individus que par sa médiatisation.

²⁸² Père Vigneau , aumônier national des prisons, conférence/discussion à l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) de Lille, mardi 16 janvier 2001

²⁸³ Combessie (P.) in Veil (C.), op. cit., p.97

²⁸⁴ « *Les médias, l'opinion et les juges : les médias jouent un rôle primordial dans l'image publique de la criminalité et de son évolution. La surreprésentation de crimes violents et de délits commis par des minorités ethniques dans les médias fausse la perception publique de leur importance réelle. La peur du crime qui en suit devient alors un moteur de mouvement répressifs. Le public connaît très peu et mal la pratique pénale, mais n'en est pas moins convaincu que la justice est trop laxiste. Lorsque les peines réelles imposées par les juges sont comparées aux désirs du public, les différences apparaissent beaucoup plus petites. Par ailleurs, les sanctions alternatives sont souvent mieux acceptées par le public que ne le croient les politiciens ou les juges [...]. « L'opinion publique » est donc plus diversifiée que ne le croient les acteurs du système de justice pénale, qui se laissent parfois influencer dans leurs décisions par leur perception de la punitivité publique.* » Snacken (S.), La surpopulation pénitentiaire en Europe, groupe

L'expérience carcérale demeure rare, et son essence est complexe à saisir ; c'est pourquoi les représentations sont aussi fortes dans ce champ là, car elles sont pratiquement les seuls outils de compréhension pour celui qui ne connaît pas « in fine » l'incarcération.

Pourtant ces représentations sont hétérogènes, et chacun peut avoir une perception propre de ce qu'est la prison²⁸⁵ ; cette particularité de la prison d'exercer des empreintes mentales sur les individus en fait un objet constamment repéré et mis à l'index au cours des interactions qui s'opèrent dans les espaces sociaux.

Afin de préciser nos propos, nous faisons de nouveau appel à une réflexion externe : *« Comme si la prison suscitait, au sein de tout ce qui la concerne à l'extérieur, comme à l'intérieur dans tous les types de rencontres avec des personnes venues de l'extérieur, la mise en place de clivages. Comme si la clôture qui enferme les détenus se reproduisait à tous les niveaux de contact avec l'extérieur (que ce contact ait lieu en prison, avec le détenu placé en situation dominée, ou qu'il ait lieu à l'extérieur, avec la mise à l'écart de tout ce et de tous ceux qui sont concernés par la prison).²⁸⁶ ».*

européen de recherches sur la justice pénale, 1999, in « prisons : un état des lieux », OIP, op. cit., p. 261

²⁸⁵ « En matière de criminologie en général, et de prison en particulier, les images que se fait le public des sanctions sont très diverses, souvent opposées entre elles, et on ne peut les comprendre qu'en les mettant en rapport avec les positions respectives des agents sociaux dont on analyse ces images et les espaces où ils évoluent », Combessie (P.), op. cit., p.92

²⁸⁶ Combessie (P.) in Veil (C.), op. cit., p.95

La césure que crée la prison dans les échanges intra-personnels est accentuée dans notre étude par l'exacerbation de la médiatisation de son environnement.

D'une part elle a mis en avant les capacités au changement de certains acteurs ou au contraire la résistance au changement mise en œuvre afin de conserver des situations connues et donc sécurisantes.

D'autre part, et c'est ici une déterminante fondamentale, entre l'administration pénitentiaire, les intervenants extérieurs et les médias les finalités sont divergentes, voire antinomiques et conflictuelles ; l'effet pervers qui est produit par ce phénomène de lutte pour la maîtrise de l'image carcérale aura alors deux conséquences : une information déficiente, donc une prison qui en pâtit.

A. les médias créent la mésinformation²⁸⁷

²⁸⁷ En plus du défaut d'information ou de l'information erronée, « *la mésinformation inclut également l'induction en erreur involontaire, innocente et conditionnée de loin.* » Freund (Andreas), Journalisme et mésinformation, pp.9-10

La commercialisation qui s'opère sur le matériau « information » est, on l'a dit, une des déviations du système médiatique mettant le traitement des nouvelles dans une position productiviste : le journalisme doit être financièrement rentable.

La pression économique influe ainsi à tous les niveaux du processus d'information – collecte, rédaction, choix des sources – et notamment sur la situation professionnelle du journaliste.

Afin donc d'expliquer comment les médias créent de la mésinformation, on soulignera au préalable la condition actuelle des journalistes – appelés l'« *intelligentsia précaire* »²⁸⁸ – considérée comme étant celle d'une « *nouvelle prolétarisation* »²⁸⁹.

Cette fragilisation de leur statut implique de leur part une mise en conformité aux choix rédactionnels pour espérer à terme une stabilisation de leur statut et une reconnaissance symbolique de leurs capacités ; en attendant, la faiblesse de leur position et l'éclatement de l'entité « journaliste » en de nombreuses catégories – pigiste, reporter photo, rédacteur en section locale, etc ... – ne leur permettent pas une mobilisation collective pour l'amélioration de leurs conditions de travail, quand bien même il y a une prise de conscience individuelle de la précarité de leur emploi.

²⁸⁸ Accardo (Alain) (et al.), *Journalistes précaires*, p.7

²⁸⁹ « *La prolétarisation se manifeste simultanément – au plan matériel, par un appauvrissement des agents concernés [...] – au plan social par une subordination étroite et passive au pouvoir de l'employeur – et au plan psychologique et moral par le développement de toutes les formes de stress et*

Ceci dit, nous ne tomberons pas dans l'erreur de nier aux médias la moindre influence, car c'est en partie l'émiettement et l'individualisation de la profession qui autorisent une assise large et micro-diffusée des contraintes économiques.

D'autre part, une certaine apathie politique sur des sujets peu valorisants et donc électoralement inintéressants laisse une certaine marge de manœuvre aux médias pour fixer une partie de l'actualité qui fera de l'information. La prison appartient à ces thématiques généralement délaissées par la discussion publique, et il est donc permis de reconnaître une autonomie journalistique dans l'organisation du calendrier social²⁹⁰.

Laisser aux médias une liberté de choix dans la hiérarchisation de l'information pose le problème de la construction d'une actualité : à travers notre étude de presse il est ressorti que la prison devint un thème d'information notamment par l'événementialisation d'un ouvrage, mais que cette attention portée aux problématiques carcérales fut brève si on la mesure au temps politique de la gestion des questions sociales.

Une trop grande liberté de décision quant à la mise sur agenda de tel ou tel sujet porte les médias à pouvoir décider de ce qui est socialement et politiquement important ; c'est là que la prison est en situation de porte-à-faux, tant l'instabilité médiatique se joue du temps nécessaire à la résolution de conflits²⁹¹.

d'aliénation qu'engendrent l'asphyxie financière, la perte de la liberté d'initiative, et les atteintes répétées à l'identité et à la dignité de la personne. », Accardo (A.), *ibid.*, p.10

²⁹⁰ « *Le champ journalistique impose au champ politique une hiérarchie des événements que ce dernier tend d'autant plus à accepter et à reconnaître qu'il collabore aussi à sa production.* » Champagne (P.), *op. cit.*, p.249

²⁹¹ « *Une certaine distance et surdité à l'ordinaire des hommes et des choix, des vies et des jours, semblent le péché originel de la presse, inscrite dans une autre temporalité faite d'à-coups et d'accélération, rythmée par l'oubli et l'éphémère.* » Plenel (E.), *Un temps de chien*, p.79

Ayant noté que la censure pouvait s'exercer sur des objets ayant peu de ressources sociales, nous considérons que le peu de moyens mis à la disposition du traitement de la prison par les médias, en concentrant notamment la consultation des sources en un minimum d'acteurs, tend à mettre de côté et sous silence une partie des réalités et enjeux pénitentiaires²⁹².

A l'appui de notre argumentation, il nous semble pertinent d'apporter le commentaire suivant : « [...] *l'institution carcérale, au-dehors comme au-dedans, est l'objet d'une méconnaissance qui n'est pas, faut-il le rappeler, réductible à un manque d'information. La méconnaissance renvoie à la radicalité d'une exigence de maintien hors de la conscience et elle trouve diverses déclinaisons, rejet, déni, désaveu, occultation, etc.*²⁹³ ».

On note dans cette analyse le fait que la prison soit envisagée en majorité sous l'angle de représentations car cela permet une simplification des discours, une économie de moyens et une réflexion amoindrie sur la condition pénitentiaire.

Si censure il y a, et la prison se prête structurellement à cela²⁹⁴, encore une fois elle ne saurait se résumer à une consigne politique ou à une volonté concertée et délibérée de mise à l'index du monde carcéral. On a toutefois

²⁹² « *Et si la simplification médiatique n'était que l'alibi de vérités qui refusent de se dire, parce qu'elles sont indicibles ou indécentes ?* » Schneidermann (D.), op. cit., p.47

²⁹³ Veil (C.), op. cit., p.280

²⁹⁴ « *La censure symbolique a pour effet d'interdire ou de dévaloriser toute expression non conforme aux définitions dominantes.* » Accardo (A.), op. cit., p.48

affaire à une hypocrisie collective²⁹⁵ qui met la prison en marge des enjeux sociaux dominants.

C'est à cet égard que la prison est « mal traitée » par les médias, pratiquant la rétention d'information ou la distillation de quelques informations, faussant ainsi la perception publique de ce que serait la prison²⁹⁶.

1) une information partielle

Les contraintes de fonctionnement auxquelles sont soumis les médias ont fait l'objet d'explications dans nos développements précédents ; il nous faut ajouter ici que ces contraintes ne sont pas neutres et qu'elles déterminent en partie la qualité des informations traitées, apposant une image stigmatisante de la prison.

Loi du marché

²⁹⁵ « *C'est bien un ouvrage d'un médecin exerçant en prison (V. Vasseur, médecin - chef à la prison de la santé) qui a permis à l'institution carcérale de sortir de l'ombre, comme si les médias et l'opinion publique « découvraient » à cette occasion les conditions de vie carcérales.* » Lhuillier (D.) in Veil, op. cit., p.189, 3.

²⁹⁶ Nous tenons ici à mesurer la portée de nos développements : la presse écrite n'est lue, en total cumulé, que par quelques millions d'individus, alors que la presse audiovisuelle a un public potentiel de plusieurs dizaines de millions de personnes. Sachant d'autre part que le lectorat des journaux est socialement restreint, nos conclusions ne prétendent pas à une analyse généralisante sur les effets de la presse. Cependant, nos recherches audiovisuelles révèlent que la prison n'a pas eu sur les ondes télé et radio le même impact que dans les journaux. C'est pourquoi nous considérons malgré tout le rôle des médias écrits comme important dans la formation des représentations et d'une stigmatisation.

La prison a cette tare commerciale qu'elle ne touche directement qu'un public restreint ; son audience se limite aux personnels pénitentiaires et professionnels intervenant en détention et aux détenus et leurs familles²⁹⁷.

De plus, les personnes incarcérées proviennent en majorité de groupes sociaux disposant de peu de ressources économiques, et d'un capital culturel faible²⁹⁸. Ces particularités ne font pas de ces individus un lectorat captif .

Le raisonnement des médias peut alors être le suivant : la prison ne concerne que peu de monde et ces derniers ne consomment pas de presse, or un sujet pour être vendeur se doit de cibler un lectorat impliqué dans le sujet ou qui pourrait l'être. Peu de gens estiment que le passage par la prison est une éventualité future à envisager.

La prison n'est donc pas un marché médiatique ; rappelant alors avec Mac Manus ce qu'il considère aujourd'hui comme du « market driven journalismus » (journalisme dirigé par le marché), on peut s'interroger sur la pertinence de l'objectivité journalistique qui affirme que la prison n'est pas un sujet qui intéresse le lectorat.

Il est ici davantage le manque d'intérêt financier qui caractérise la relation médias / prison ; l'équilibre budgétaire par les propres bénéfices de vente d'information n'est atteint que par de rares entreprises de presse²⁹⁹, les

²⁹⁷ Ce qui représente tout au plus quelques centaines de milliers d'individus, chiffre bas en terme d'audimat.

²⁹⁸ Nombreux sont les personnes incarcérées souffrant d'illettrisme voire d'analphabétisme.

²⁹⁹ Le canard enchaîné est l'un des seuls titres à tirage national étant viable grâce aux seules ressources de ses ventes.

subventions publiques et la publicité aidant substantiellement à la pérennité de la presse.

L'argent versé par l'État sous forme d'aides directes et indirectes³⁰⁰ n'est pas créateur d'une dépendance politique, mais il est inhibiteur d'une pratique journalistique qui serait interprétée comme mettant en cause les fondements de l'organisation sociale ; la remise en cause de la prison comme instrument de contrôle pénal est un de ces sujets tabous³⁰¹.

Les médias vendent aussi un public à des annonceurs³⁰², et ces derniers n'investissent que sur des segments porteurs, c'est à dire là où se trouvent un lectorat potentiel et des consommateurs éventuels, ce qu'une fois encore n'offre pas la population du champ pénitentiaire.

On ajoutera que la préférence pour une information peu coûteuse en raison des impératifs économiques joue en défaveur de la prison, terrain d'investigation nécessitant une dépense de moyens – demande d'entrée dans un établissement pénitentiaire, structures différentes selon la fonction (maison d'arrêt, maison centrale, centre de détention, établissement mixte), un personnel sur la défensive, des détenus à sélectionner (le micro-trottoir en détention n'est pas envisageable), etc ...

Des nouvelles consensuelles

³⁰⁰ notons que le montant total des aides de l'État français à la presse écrite s'élève en 1998 à environ 8 milliards de francs.

³⁰¹ « *le mot prison est un mot tabou, il faut pas en parler et si on en parle les gens veulent pas écouter* » Evrard, entretien, p.211, cependant : « *c'est moins un sujet tabou* » Bocquet, entretien, p.158

La volonté de toucher un public large conditionne l'information transmise ; tout ne peut être dit parce que s'est imposée la croyance que tout ne peut être perçu, entendu et compris.

On rejoint le concept de « less objection program » (programme de la moindre objection) qui consiste en une diffusion d'informations dont la teneur fait l'objet d'un accord collectif, afin d'éviter tout clivage.

Il faut préciser cette idée : concernant la prison, les clivages ne doivent pas porter sur l'utilité de la prison en tant que peine de justice, car on assume un consensus sur ce fait. Le programme médiatique proposé à l'époque eut un agrément quasi-unanime : améliorer les conditions de détention.

Cet argument est difficilement contestable, à savoir nier aux détenus des droits considérés comme fondamentaux tels le droit à une douche quotidienne, à une nourriture décente et à une hygiène. Tous les journaux ont titré sur la déplorable situation des cellules.

L'information est cependant incomplète lorsque l'on reste à ce niveau d'analyse, aucun article ne s'interrogeant sur le concept même de prison ; à ceci les médias répondent qu'ils se doivent d'être objectifs dans le traitement de l'information et qu'ils ne sont pas des instruments de revendication politique.

Cependant, nombreuses sont les entreprises de presse dont les affinités politiques sont connues voire affichées, là se perd déjà un morceau

³⁰² Nous n'avons pas intégré dans notre recherche l'analyse du marketing de presse ; à seul titre d'illustration de la place qu'occupe la publicité dans un journal, à fortiori pour des sujets peu vendeurs donc à rentabiliser avec les encarts publicitaires, l'article du Monde daté du 10 novembre 2000.

d'objectivité ; d'autre part, l'objectivité du traitement d'une question passe aussi par un rendu le plus exhaustif possible des points de vue en présence. Tel n'est pas le cas sur la thématique pénitentiaire quand tous les médias s'en emparent.

Suivisme

La reprise par tous les journaux³⁰³ des extraits du livre de Véronique Vasseur dans les jours qui ont suivi leur publication par « Le Monde »³⁰⁴ est symptomatique de ce traitement circulaire de l'information.

Les contacts fréquents entre journalistes, leur provenance d'une formation universitaire semblable (écoles de journalisme pour la plupart), la peur d'être en retard dans le traitement de l'actualité, la croyance en l'intérêt qui est porté par le concurrent – s'il en parle, ça doit être intéressant – et le caractère éphémère de l'information encourageant ce mimétisme.

Les médias ont un comportement « moutonnier », suiveur, les mêmes informations étant régulièrement reprises dans les mêmes termes³⁰⁵. Toute information est porteuse de sens, et le travail journalistique consiste en une présentation voire une explication des enjeux en présence.

Cette ressemblance dans la couverture médiatique d'une actualité est en partie la conséquence d'une recherche semblable de l'information facile et vendeuse. Cette dernière n'étant pas un objet courant – si ce n'est dans le

³⁰³ A l'exception notable de l'hebdomadaire L'Express, qui n'a que très peu couvert le sujet.

³⁰⁴ Les éditions du lundi 17 janvier 2000 pour Le Figaro, Libération et La Croix, du 20/01/00 pour le Nouvel Observateur, et du 21 janvier 2000 pour L'Humanité, La Voix du Nord et Le Point.

³⁰⁵ « une rallonge de 800 millions » Le Figaro du 21/03/00, « trois prisons supplémentaires » La Voix du Nord du 21/03/00, « 800 millions de francs de plus pour les prisons » Le Monde du 22/03/00. Cette information ne fait dans ces articles l'objet d'aucun commentaire ou d'aucune analyse.

sport -, le formatage qui oriente les médias à ne donner que des nouvelles consommables³⁰⁶ pénalise certains aspects compliqués - ou déclarés comme tels - des problématiques carcérales.

Il est logique que dans ces conditions tout ne puisse être dit, car si on ne peut compter sur un seul média pour couvrir intégralement une thématique, le fait que la multiplication des journaux n'apporte pas la diversité des informations est inévitable³⁰⁷.

Un exemple de ce conformisme dans le choix des sujets est le travail en prison : celui-ci est rémunéré à des taux très inférieurs au minimum légal en vigueur, et cette situation est une des responsables de la misère carcérale et des troubles que cela entraîne - racket, manque de soins ou d'hygiène, trafics en tous genres.

Ce problème ne fait l'objet d'aucun article³⁰⁸, et le quotidien proche du parti communiste ne remplit pas non plus son rôle de défense des travailleurs en ne mentionnant ce sujet qu'au détour d'un article généraliste³⁰⁹.

Cet exemple illustre la faible liberté que s'accordent les médias dans les choix rédactionnels, peu importe le lectorat qu'ils visent ou les missions qu'ils s'étaient imposées.

³⁰⁶ Le New York Times ne contient que « toutes les nouvelles qui sont imprimables » (« *All news that fit to print* »).

³⁰⁷ Il faut cependant considérer la position de La Voix du Nord, quotidien régional, qui se donne le temps d'une information locale plus approfondie, la proximité de la maison d'arrêt de Loos aidant.

³⁰⁸ Seules des allusions au sujet sont faites : deux lignes dans La Voix du Nord du 01/02/00 (portrait d'un détenu), 4 lignes dans Libération du 28/03/00, 2 lignes dans le Nouvel Observateur du 20/01/00, ...

³⁰⁹ Deux lignes également en p.5 de L'Humanité du 21/01/00

Agenda setting

Une troisième limite médiatique qui entame le travail journalistique est l'actualité fixée par les institutions politiques, car celles-ci étant des sources « primary definers », elles fixent une partie du calendrier médiatique en déterminant la valeur des sujets et la période pour les traiter.

Ainsi, nos six quotidiens ont rendu compte d'au moins un des deux rapports présentés par MM. Canivet et Farge, et l'on peut considérer que la crédibilité dont jouissaient ces groupes de travail - dits commissions - les plaçait en position d'accès prioritaire dans les médias.

Le ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire savaient que ces commissions étaient sur le point de rendre leurs conclusions en février ou en mars 2000 ; il peut dès lors être établi un lien entre ces événements inscrits sur le calendrier politique et la communication qu'a entamée la direction de la Santé soutenue par sa hiérarchie avec l'opération « portes ouvertes » du 15 janvier 2000.

La prison est un sujet qui fait peu parler de lui, par conséquent les sources accréditées ont une position de quasi-monopole sur la gestion de l'actualité pénitentiaire, l'espace médiatique restant étant restreint.

Le concept d'« agenda setting »³¹⁰ complète notre démarche ; si les médias suivent l'actualité institutionnelle et que le public perçoit cette actualité devenue médiatique comme importante, l'information délivrée sur les prisons aura l'effet d'une communication politique.

Les ressources médiatiques d'acteurs tel l'OIP peuvent troubler cette monotonie mais l'environnement doit y être favorable, ce qui fut le cas avec le livre de Véronique Vasseur.

La publication d'extraits d'un ouvrage dans un quotidien ne fut en rien un événement, tout du moins pas au sens médiatique du terme ; en effet, aucun journal ne cite cette double page dans ces éditions du vendredi 14 ou du samedi 15, alors que « Le Monde » était paru le jeudi 13 au soir. Il a fallu l'intervention de la direction de la maison d'arrêt de la Santé pour que les médias se saisissent de ce qui était devenu un événement par l'entrée en jeu d'un acteur institutionnel.

L'absence d'investigation concernant les prisons est flagrant, et la diversité de l'information en pâtit.

Les médias peuvent parfois bousculer les agendas mais l'inertie qui entoure l'espace carcéral nous semble telle qu'ils ne réussissent qu'à forcer à des ajustements ; la communication était voulue, à un moment ou à un autre, par le ministère de la Justice sur la prison, et ce livre qui a fait couler de l'encre n'a fait qu'avancer un agenda politique déjà préparé.

³¹⁰ « Une des hypothèses les plus florissantes dans la recherche contemporaine sur les effets des médias est celle dite de l' « agenda-setting ». La notion d' « agenda-setting » désigne un modèle qui établit une relation causale entre l'importance que les médias accordent à certains sujets et la perception qu'ont les consommateurs de nouvelles de l'importance de ces sujets. » Charron (J.) in Communication et politique, p.73

Événementialisation

Dans l'optique toutefois d'envisager un possible dérèglement de l'agenda social, la prison ne devient alors médiatisée que lors d'un événement.

Ceci appelle trois remarques qui soulignent d'autant que l'information pénitentiaire n'est que partiellement diffusée.

Tout d'abord, l'analyse de presse effectuée hors médiatisation³¹¹ nous renseigne sur ce qu'est d'abord un événement pour les journalistes – un fait divers ou une personnalité³¹², et ensuite sur son importance supposée – qui ne mérite que quelques lignes³¹³.

Ensuite, l'événement n'est médiatisé que si il dispose d'une de ces deux qualités : violent ou connu. Cette constatation, on le verra, pénalise l'image de la prison et donc du détenu.

Enfin, l'occurrence de cet événement est souvent passive, c'est à dire que la prison subit sa médiatisation, ce qui la prive d'un contrôle de son image.

³¹¹ Ici : « Le Monde » des 3 premiers mois 2001.

³¹² Suicide, évasion, Patrick Henry , Maurice Papon, etc...

³¹³ un article sur deux colonnes (« Action directe ») et 5 dépêches (39 lignes au total) en janvier 2001, rien en février et 3 dépêches (26 lignes) en mars.

Il est pourtant avancé par deux auteurs³¹⁴ qu'une médiatisation est possible par un « accès perturbateur aux médias » ; or nous considérons que la prison ne peut s'insérer dans ce schéma.

Les acteurs du champ pénitentiaire n'ont pas les ressources pour perturber l'ordre social et ainsi être investis dans l'espace médiatique ; ils ne peuvent bloquer les routes, déverser du fumier ou faire la grève des accouchements³¹⁵.

Le devoir de réserve des personnels administratifs, l'incapacité physique des détenus d'extérioriser leur parole – une mutinerie ne perturbe que la prison elle-même – et la discrétion coopérative des intervenants en détention sont autant de freins à une apparition impromptue sur la scène médiatique.

L'information partielle que sont en mesure de délivrer les médias – ce en raison de contraintes structurelles et systémiques du champ journalistique et du champ carcéral, et des tensions qui animent leurs relations³¹⁶ – a alors pour effet une sélection restrictive des thèmes abordés.

³¹⁴ Molotch (Harvey) & Lester (Marilyn), *Informers : une conduite délibérée*, 1974, in Réseaux, CNET, n° 76, janvier 1996, pp.23-41

³¹⁵ Les routiers, les agriculteurs ou les obstétriciens sont quelques exemples d'accès perturbateur aux médias couronné de succès.

³¹⁶ « *Les informations que les sources souhaitent délivrer ne sont pas nécessairement celles que les médias considèrent comme intéressantes pour le public. Et les informations que recherchent les journalistes ne sont pas toujours celles que les sources acceptent aisément de livrer. Entre le journaliste et ses sources existe donc un rapport de force.* » Daniel Cornu (directeur du centre de formation des journalistes – Lausanne) in Vey (F.), *Les métiers du journalisme*, p.75

2) des informations parcellisées

Les choix des journalistes dans leur sélection de l'information, s'ils sont à replacer dans une configuration où de nombreux paramètres externes rentrent en ligne de compte, restent avant tout des décisions individuelles – ou collectives dans les comités de rédaction – effectuées par des agents libres de leurs actions.

Cette considération d'une autonomie du journaliste implique alors de prendre la mesure des caractéristiques personnelles propres à chaque individu. Les critères pour sélectionner une information sont en partie le résultat d'une appréciation personnelle.

La contradiction apparente se fait donc entre une objectivité du journalisme – qui n'est qu'illusoire - et la subjectivité du journaliste qui est permanente ; cette dernière occupe un rôle prépondérant dans la définition de ce qui est « newsworthy » ou pas, avec les travers que cela entraîne³¹⁷.

Un livre peu lu

Le premier exemple de la parcellisation des informations lors de la médiatisation des prisons est l'utilisation faite de l'ouvrage de Véronique Vasseur ; si tous les journaux font mention du livre, de son titre, parfois de

³¹⁷ « passage fréquent de l'absence d'intérêt personnel à une absence d'intérêt généralisé, l'enquête [le journaliste] projetant la vision des choses en phase avec ses intérêts sur l'ensemble du public. »
Le Bohec (J.), Les rapports presse – politique, p.30

son éditeur - voire une description complète³¹⁸ - , les extraits en sont limités³¹⁹.

Malgré la réussite du livre, nombreux sont les passages ignorés, dont les thèmes ne figurent pas comme centraux, voire même ne serait-ce qu'accessoires, dans les articles des journaux ; nous avons relevé des morceaux de texte qui nous paraissent significatifs des manquements dans le traitement de l'information carcérale.

Tout d'abord, la vie en prison n'est pas prise en compte dans les sujets abordés³²⁰, alors qu'une réflexion pertinente du livre souligne que « *les détenus s'ennuient*³²¹ » ; et si une phrase au détour d'un article relève que la prison est « *une vie marquée par l'ennui*³²² », la situation n'est pas expliquée davantage.

D'autre part, la prison ne fait pas l'objet d'un questionnement de son essence même qui pourrait être criminogène³²³ ; alors que les institutions publiques sont sévèrement critiquées - « *tout est organisé pour casser les détenus, pour les briser*³²⁴ » ou bien « *beaucoup ont été tabassés par les flics*³²⁵ » - les journaux n'ont pas appuyé ce discours.

³¹⁸ Libération du 17/01/00 qui indique aussi le nombre de pages, le prix et la date de sortie.

³¹⁹ Cf. note de bas de page 232

³²⁰ seuls deux articles de La Croix du 30/03/00 (qui s'attarde sur l'animation d'un atelier de création à la maison d'arrêt de Brest) et du Monde du 30/03/00 (activités artistiques liées à l'image)

³²¹ Véronique Vasseur, médecin-chef à la prison de la Santé, op. cit., p.60

³²² La Voix du Nord du 01/02/00

³²³ si un article est titré : « *la prison, à force, ça rend méchant* », ibid., il n'y a pas d'interrogation sur son éventuelle suppression.

³²⁴ Vasseur (V.), op. cit., p.58

³²⁵ ibid., p.23

De plus, le scandale économique qui consiste à faire payer des produits aux détenus plus cher que sur le marché – on dit « cantiner » -, alors que le public touché est en proportion pauvre et que la prison est une administration publique, ceci n'est pas l'objet d'une dénonciation, alors que l'auteur remarquait : « *en prison, tout s'achète et tout est cher*³²⁶ ».

Quatrième point, l'indifférence des politiques jusqu'à cette période n'est pas soulevée, alors que nombre de décideurs ont la parole dans la presse³²⁷ ; quand on parle d'« *immobilisme et irresponsabilité politique*³²⁸ », un seul reproche est fait à des acteurs sans responsabilité gouvernementale³²⁹.

Enfin, la conception de la prison comme « poubelle sociale », comme l'entend ce commentaire : « *on a de plus en plus l'impression d'être la caution humanitaire d'un système qui ne fonctionne pas à l'extérieur*³³⁰ », ne fait pas partie des préoccupations médiatiques³³¹.

Nombreux sont les propos de Véronique Vasseur dont la thématique n'est pas approfondie³³² ; le manque d'espace journalistique ne peut être invoqué

³²⁶ *ibid.*, p.62

³²⁷ Jacques Floch dans *Le Point* du 16/06/00, Laurent Fabius dans *La Croix* du 23/02/00

³²⁸ Vasseur (V.), *op. cit.*, p.105

³²⁹ *Libération* du 24/02/00

³³⁰ Vasseur (V.), *op. cit.* ; p.118

³³¹ il faut l'allusion au détour d'une interview pour lire cette théorie pénale, *Libération* du 24/02/00.

³³² « *du moment qu'il n'y a pas de mort, tout le monde s'en fout* » p.36

« *on ne parle pas de son état psychique qui laisse souvent à désirer* » p.51

« *comment peut-on, dans ces conditions, imaginer une quelconque réinsertion ?* » p.62

« *la drogue circule dans la prison* » p.73

« *à la Santé, deux grands tabous demeurent : le sexe et la drogue* » p.110

pour expliquer l'absence de traitement médiatique de ces sujets, quand on dénombre la quantité d'espace de parole accordée à des sources crédibles – et au discours formaté – qui ne sortent donc pas des thèmes du débat³³³.

Les VIP

Une nouvelle sorte d'acteurs s'est insérée dans le jeu médiatique qui s'est organisé autour de la prison : les VIP (very important person), c'est à dire des individus reconnus sur la scène publique – peu importe leur qualité, ils sont VIP par leur visibilité sociale.

Mention est faite de ces VIP parce qu'ils furent à un moment incarcérés et qu'ils ont donc une expérience de la prison ; les journaux les citent abondamment³³⁴, leur consacrent une interview³³⁵ voire un dossier complet³³⁶.

La présence de ces agents dans les médias supporte plusieurs explications. D'une part un réflexe de corps des journalistes les a poussés à faire part de l'expérience d'une frange de la population qui est socialement proche : on discute en terrain connu, ce qui facilite la sélection des sources³³⁷.

³³³ on compte 26 espaces de liberté accordés à des non-journalistes – tribune libre, débat, interview, commentaire – sur un total dans la période d'environ 100 articles. On sait que ces procédés journalistiques sont notamment peu coûteux.

³³⁴ A l'exception de L'Express et de la Voix du Nord.

³³⁵ Christian Proust (président du conseil général du territoire de Belfort) dans L'Humanité du 06/03/00

³³⁶ Le Nouvel Observateur du 20/01/00

³³⁷ « *Notables, les journalistes le sont par le pouvoir qu'on leur prête qui, très souvent, est supérieur à celui dont ils disposent réellement : amplifier un fait ou un événement* » ; « *Bien entendu, beaucoup de journalistes nient occuper un telle place dans le système social et ne perçoivent pas les enjeux de leur position avec la même acuité.* » Mathien (M.), op. cit., pp.256 & 258

D'autre part, la montée en puissance d'un schéma médiatique de plus en plus répandu consacre une perversion du système ; appelée « infotainment » - condensé de information et entertainment (divertissement) -, cette conception du rendu des nouvelles impose l'ajout d'un élément vendeur dans lequel l'audimat y trouvera satisfaction, en l'occurrence des personnes « célèbres » car célébrées médiatiquement.

Un troisième élément est le vedettariat qui gagne la profession de journaliste³³⁸, et qui trouve écho à ce besoin de reconnaissance médiatique en fréquentant des acteurs dont les ressources médiatiques sont étendues³³⁹ ; cette accointance culturelle fausse la représentativité objective dont les médias devraient être les vecteurs et les garants.

Enfin, l'intégration de ces personnalités au rang de source sérieuse fut l'occasion de faire du « people », c'est à dire de pouvoir renseigner sur des gens dont le statut premier pour lequel ils sont médiatisés est leur seule notoriété ; le livre de Véronique Vasseur fut à cet occasion une éventuelle source d'inspiration : « 1996-97 : Botton, Tapie, Bidermann, Crozemarie, Le Floch-Prigent³⁴⁰ ».

La présence de ces VIP n'est pas anodine, elle fut le prétexte de pouvoir parler des conditions de détention ; même, davantage qu'un prétexte, cette contribution d'acteurs médiatiques fut au contraire une occasion pour que la

³³⁸ Les seules popularités de P. Poivre d'Arvor et de B. Masure en sont une indication.

³³⁹ « *Un jeu de miroir valorise les journalistes en retour : interroger quelqu'un de « connu » vous élève autant que la personne interrogée. Le résultat est une évidence starisation de ce milieu médiatisé, qui se met à son tour à parler la langue de bois.* » Wolton (Dominique), *Penser la communication*, p.158

³⁴⁰ Vasseur (V.), op. cit., p.141

prison puisse à son tour être mise incidemment en lumière. Une associative ne se fait pas d'illusion sur la soudaine « légitimité médiatique » de la prison : *« je pense que ça a été bien couvert, parce qu'il y avait les VIP, je crois que si y avait pas eu tous ces gens qui sont passés par la case prison on en aurait pas trop parlé, ils ont fait beaucoup de choses.³⁴¹ »*.

Deux conséquences sont à noter : d'une part le cadrage sur des VIP ne donne qu'un aperçu biaisé des conditions d'enfermement ; ces personnes bénéficient en effet généralement d'un confort supérieur à la moyenne des détenus et d'une attention particulière de la part des directions d'établissements pénitentiaires.

Surtout, le fait de mettre la lumière sur les VIP en fait ressortir leur place en prison comme un accident de parcours – untel n'a pas sa place ici, il n'est que de passage ; l'effet pervers est de considérer la grande partie de la population carcérale comme ayant des raisons plus sérieuses ou profondes d'être ainsi en prison.

Le VIP, de par sa particularité médiatique, distancie d'autant plus l'expérience carcérale que l'individu « moyen » ne peut s'identifier au processus qui a mené en détention une personne respectée par les médias avant son incarcération et donc à priori respectable.

³⁴¹ Gouillard, entretien, p.221

Le détenu ne retire de cette comparaison autobiographique qu'une dépréciation de la réalité des difficultés qui l'ont conduit en prison.

Routine

La standardisation du processus de traitement de l'information est le résultat d'une répétitivité quotidienne ou hebdomadaire des mêmes pratiques journalistiques, de l'emploi de sources proches les unes des autres, d'un besoin de rentabilité économique pour chaque édition, etc ...

Le peu de moyens consacrés à la recherche de nouvelles thématiques et à l'investigation d'informations pertinentes oblige les médias à consommer une actualité de routine, c'est à dire traiter de faits que l'on sait sur le point de se dérouler.

Un terme anglais désigne ces « histoires anticipées » : « anticipated stories³⁴² » ; elles ont la qualité de permettre une diffusion qui aura fait l'objet d'une préparation préalable et ainsi d'assurer une couverture correcte de l'information en question.

Cette routine a ce double effet d'auto-limite sur le travail journalistique en cela qu'elle impose une passivité du média face au défilement attendu d'un fait et qu'elle prive les médias du réflexe critique sur la légitimité d'une information à être communiquée ; ainsi, l'attente transforme une actualité

³⁴² cf. Gans (H.), op. cit.

banale en un événement désiré par le journaliste, tant son activité est devenue dépendante d'un défilement du temps.

La prison est minorée dans cette conception du traitement médiatique car elle n'est pas productrice d'échéances claires qui pourraient découper son activité ; l'incarcération est d'une durée irrégulière selon les individus, les mutineries n'ont pas de calendrier préfixé, les postes de direction ne font pas l'objet d'élections, les acteurs politiques ne visitent pas les établissements pénitentiaires à échéances fixes³⁴³.

Là encore, le processus de médiatisation ne couvre que les faits qui se prêtent aisément à lui – prédiction, connaissance, contrôle.

Newsworthiness³⁴⁴

Nous faisons ici référence à la dernière contrainte médiatique sérieuse qui met la prison dans une position d'acteur manipulé, dans ce sens qu'elle est mise en forme par des agents extérieurs à son organisation – presse, politiques, associations, médecins ...

Ce concept éminemment subjectif qui autorise les journalistes à qualifier, déqualifier et requalifier l'information en fonction de sa légitimité du

³⁴³ il n'existe pas par exemple de salon de la prison, à l'inverse de ceux de l'agriculture, de l'automobile, de l'aviation, etc...

³⁴⁴ « Le concept de « newsworthiness » désigne l'ensemble des critères plus ou moins implicites en fonction desquels les professionnels des médias considèrent qu'un fait ou une déclaration mérite, en vertu de son caractère inattendu, significatif, spectaculaire, attrayant, crédible...d'entrer dans l'agenda. » Derville (G.), op. cit., p.594

moment prive le public d'une partie des faits, la conjoncture influençant cette catégorisation et cette hiérarchisation au gré des schèmes de pensée médiatique.

La prison est devenue pour un temps une information dotée des ressources de newsworthiness ; mais comme il a été décrit plus haut, les critères de classification médiatique ne mettent en scène qu'un type précis d'information.

Le temps de l'incarcération est quant à lui désincarné, haché ou anachronique ; le détenu est banalement un individu au parcours social tragique mais ordinaire, en cela la prison est inqualifiable et l'enfermement une expérience peu assimilable.

On parle alors de « *déclin de l'information dans les médias* »³⁴⁵, et cette constatation s'applique à la connaissance qui est donnée à voir et à savoir sur la prison ; la période de médiatisation à laquelle nous avons assisté fut davantage un mouvement collectif et uniforme de dénonciation des conditions d'incarcération qu'un processus d'information où un maximum de données étaient transmises afin de mettre le citoyen en situation d'analyse et de réflexion.

Ce mouvement médiatique qui évolua dans le conformisme et le consensus ne fit qu'accentuer la force des représentations sociales qui déterminent l'approche de la prison, en focalisant sur le contenant sans discuter du contenu.

³⁴⁵ Charon (Jean-Marie)(sous la dir.), L'état des médias, , p.36

B. la prison : cette méconnue

Une enquête menée en 1995 par le mouvement associatif « GENEPI »³⁴⁶ sur ce que savent les Français de la prison indique : « *les connaissances acquises n'existent pratiquement pas, elles sont construites à partir d'une opinion*

³⁴⁶ Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées, A l'ombre du savoir. Ce travail est considéré comme « *scientifiquement inattaquable* », Pierre Tournier, conférence op. cit.

*préconçue*³⁴⁷ », il est de plus précisé que « *la prison, lieu d'exclusion, est exclue des conversations, comme un phénomène particulièrement indifférent aux non avertis*³⁴⁸ ».

La médiatisation faite autour de la prison provoqua un double phénomène : elle sortit le sujet de l'indifférence, mais renforça les représentations.

Ainsi, un associatif note : « *je ne sais plus quel chroniqueur du Monde qui disait que si à l'occasion d'une soirée la conversation tombe, il suffit d'utiliser le mot prison pour qu'aussitôt les conversations reviennent*³⁴⁹ » ; cet avis est partagé dans la plupart de nos entretiens.

A l'inverse, les images qui caractérisent la prison se sont inversées et ont pris un poids certain par l'unanimité médiatique qui s'est manifestée ; si la prison n'est plus l'hôtel « 3 ou 4 étoiles » dénoncé auparavant, elle est maintenant perçue comme le lieu des pires atrocités, un univers composé uniquement de violence(s).

³⁴⁷ *ibid.*, p.26

³⁴⁸ *ibid.*, p.28

³⁴⁹ Delmas, entretien, p.202

La « pénitentiaire »³⁵⁰ critiquée

Un objet est difficilement accessible s'il met lui-même des limites à cette accessibilité.

La prison se caractérise par son hermétisme structurel – originellement pour prévenir les évasions mais aussi pour maintenir au secret certains détenus « politiques ».

C'est cette opacité « *qui donne aux associations l'impression de faire de la communication sur le monde carcéral à la place de l'administration pénitentiaire*³⁵¹ » ; si la prison ne fait pas l'effort de communiquer, les médias ne sont pas en reste, et « *c'est à nous associations de les guider*³⁵² » afin de traiter la prison comme une thématique à part entière.

Les « pénitentiaires » ne surent pas saisir l'opportunité de se faire voir et de se faire savoir auprès de médias, les réactions épidermiques au livre de Véronique Vasseur firent alors que « *les autres professionnels n'accepteraient pas de venir avec elle, de participer à une manifestation en sa présence*³⁵³ ».

La prison était, depuis une vingtaine d'années et le mouvement médiatisé notamment par Michel Foucault, intégrée dans le champ social et les

³⁵⁰ nom communément donné pour qualifier l'administration pénitentiaire.

³⁵¹ Bonduel, entretien, p.166

³⁵² Sanguinette, entretien, p.242

journalistes pouvaient y travailler ; c'est ce qu'indique cette journaliste : « *il est faux de dire que l'administration pénitentiaire c'était un lieu fermé aux médias avant l'affaire Vasseur, c'est pas vrai du tout*³⁵⁴ », même si elle relativise en indiquant que « *l'administration pénitentiaire c'est quand même une des grandes muettes de ce pays*³⁵⁵ ».

Nombreux sont alors les propos qui conviennent d'une difficulté à appréhender la prison, que cela soit de la part d'acteurs extérieurs - « *la prison est un milieu secret*³⁵⁶ », « *y'a une espèce d'opacité de l'administration pénitentiaire*³⁵⁷ », « *j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de très coincé dans ce qui est pénitentiaire* »³⁵⁸ - ou de pénitentiaires - « *c'est une petite administration relativement confinée où les réactions de corps sont justement très très fortes*³⁵⁹ », « *je pense que l'administration pénitentiaire d'abord y'a une culture du silence, pendant des années et des années ça a été la chape de plomb, on pouvait pas parler, on communiquait pas*³⁶⁰ » ou « *y'avait cette forme de secret constant qui existait sur la pénitentiaire*³⁶¹ ».

Les médias confirment ce sentiment : « *le mur du silence tombe*³⁶² », « *le huis clos de la honte*³⁶³ », voire une allusion ironique : « *prison : opération porte entrouverte*³⁶⁴ ».

³⁵³ Ferrari, entretien, p.215

³⁵⁴ Prieur, entretien, p.233

³⁵⁵ Prieur, entretien, p.232

³⁵⁶ Gouillard, entretien, p.221

³⁵⁷ Bonduel, entretien, p.166

³⁵⁸ Chesnel, entretien, p.178

³⁵⁹ Bailly, entretien, p.148

³⁶⁰ Clément, entretien, p.187

³⁶¹ DufLOT, entretien, p.206

³⁶² titre de Une de L'Humanité du 21/01/00

³⁶³ titre de Une du Point du 21/01/00

³⁶⁴ titre de Une de Libération du 17/01/00

L'évolution observée quant à une perméabilité plus grande de la prison à son environnement social est elle aussi vécue comme telle : « *parce que y'a vingt ans c'était encore un monde complètement clos, complètement fermé* ³⁶⁵ » ou encore « *ils sont beaucoup plus ouverts* ³⁶⁶ ».

Pourtant une constante demeure, c'est la volonté d'une autonomie de gestion, qui consisterait à « *laver son linge en famille* » ³⁶⁷, ce qui explique en partie les réactions offensées d'un nombre significatif de personnels pénitentiaires au livre de Véronique Vasseur. C'est l'impression de cette ancienne « *pénitenciaire* » : « *la pénitenciaire [...] c'est pas de vague, pas de vague [...]. Ce qu'ils veulent, ce qui leur soucie le plus, c'est pas qu'il n'y ait pas de scandale à l'intérieur mais c'est qu'on les connaisse pas* ³⁶⁸ ».

Des acteurs discrets

La prison est un concentré d'échecs – échec scolaire, social, économique, familial -, c'est là les situations d'une majorité de détenus qui sont en « *rupture de vie* ».

Ce type de population avec laquelle les intervenants sont en contact – enseignants, visiteurs, associatifs – autorise peu une extériorisation de ces

³⁶⁵ Squelbut, entretien, p.249

³⁶⁶ Evrard, entretien, p.212

³⁶⁷ il fallut attendre le rapport Canivet pour consentir à un contrôle externe des établissements pénitentiaires.

³⁶⁸ Simonnot, entretien, p.247

échanges. La protection des détenus afin d'éviter une publicité sur leur condition présente conditionne une diffusion restreinte des informations qui circulent au cours de ces interactions.

Un sentiment de retenue maintient les non-spécialistes des médias au dehors ou à la marge des discussions publiques ; ainsi de la période de médiatisation, cet acteur retient l'idée que « *les habitués [...] ont eu le sentiment que ça se passait à côté d'eux*³⁶⁹ ».

Il explique cela par « *ce sentiment de gêne, un soupçon de pudeur ou de discrétion peut-être*³⁷⁰ » qui existe chez de nombreux « pénitentiaires ».

Une image tronquée

Le processus pénitentiaire est mal connu, et son évolution n'est que peu prise en compte³⁷¹, alors qu'elle serait explicative pour partie des mauvaises conditions de détention qui furent mises à l'index.

Une des caractéristiques de la prison est qu'elle déforme sa propre représentation, ce qui conduit à ce que « [...] *l'image de l'institution pénitentiaire, plus construite à partir des mythes et fantasmes associés à*

³⁶⁹ Bonte, entretien, p.170

³⁷⁰ *ibid.*

³⁷¹ « *Dans la plupart des pays démocratiques, et notamment en Europe occidentale, on remarque, à partir des années soixante-dix, un phénomène dit de dualisation (ou bifurcation) parce que deux mouvements se conjuguent : la diminution du nombre d'enfermements pour de courtes périodes et l'augmentation des enfermements de longue durée.* » Combessie (P.), *op. cit.*, p.61

ce lieu hautement symbolique, suscite à la fois curiosité et répulsion, désir de savoir et déni de savoir.³⁷² ».

La difficulté consiste en une déconstruction de ce phénomène car la prégnance qu'impose la prison pérennise des schèmes de pensée qui la mettent toujours en position de force dans les structures pénales³⁷³.

Examinons dès lors les deux principales déformations mentales liées à la connaissance de la prison dont sont comptables les médias, car « *si certains sujets sont bien connus grâce aux médias, ces derniers sont à l'origine des principales images approximatives voire fausses de la prison*³⁷⁴ ».

³⁷² Veil (C.), op. cit., p.280

³⁷³ « Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire ont montré comment, dans les débats, cette image mythique de la prison revient de façon récurrente [...]. Le lien, qu'on croit souvent très étroit, entre l'instrument (l'enfermement) et une condamnation judiciaire est plus distendu qu'il n'y paraît » Combessie (P.), op. cit., p.13

1) la violence surdétermine l'approche de la prison

Comprendre pourquoi la prison n'est envisagée que sous son côté extrême passe par la perception qu'ont les agents sociaux du sens de la peine³⁷⁵ ; l'enquête du GENEPI relève que, à la question sur le rôle de la prison, 41,4 % des réponses ne font pas état des notions d'amendement, de resocialisation, d'insertion, et que 27,7 % ne mentionnent que les termes « répression, punition, privation de liberté »³⁷⁶.

C'est, nous semble-t-il, une indication de la souffrance qui imprègne le vécu carcéral.

Une « opinion publique » partagée

Lors de nos entretiens, les propos recueillis faisaient état d'un changement dans la perception des individus de la prison depuis sa médiatisation ; nombreux sont ceux qui affirmaient un renversement de l'opinion publique concernant les conditions de détention : on passerait de l'hôtel quatre étoiles à une vision noircie de la vie carcérale.

Or, l'enquête du GENEPI nous indique que l'impression de dureté de la prison existait déjà dans les représentations que véhiculaient les individus sur la situation pénitentiaire : 57,1 % des personnes interrogées

³⁷⁴ GENEPI, op. cit., p.49

³⁷⁵ « *En suivant les analyses d'Alvaro Pirès, on distingue quatre modes de justification des sanctions : l'expiation, la dissuasion, la neutralisation, la réadaptation.* » Combessie (P.), op. cit., p.16

considéraient les conditions de détention « *mauvaises ou assez mauvaises* »³⁷⁷ et 53 % que les droits de l'homme n'y étaient pas respectés³⁷⁸.

Cette erreur dans la croyance en l'existence d'une situation antérieure différente dans « l'opinion publique » par les acteurs de la prison reflète les représentations que se font les « pénitentiaires » de ce que pense l'autre ; ce sentiment de discrétion dû à la spécificité de l'action produit un sentiment de défiance vis-à-vis de l'extérieur, quand bien même celui-ci ne serait pas hostile.

L'enquête résume ce phénomène ainsi : « *les connaissances acquises par ceux qui travaillent en prison [...] ne sont que très peu transmises à leurs proches*³⁷⁹ ».

Toutefois, l'esprit de punitivité se retrouve lorsque 41,5 % des interrogés estiment que la longueur des peines est raisonnable, et 23,7 % trop courte (contre 20,5 % trop longue)³⁸⁰, mais il est alors de nouveau contrebalancé par ces 64 % de réponses considérant qu'il est normal de procéder à une libération anticipée pour bonne conduite³⁸¹ et ces 58 % jugeant comme trop longue et inacceptable une détention provisoire d'une durée de six mois³⁸².

³⁷⁶ GENEPI, op. cit., p.72

³⁷⁷ *ibid.*, p.62

³⁷⁸ *ibid.*, p.63

³⁷⁹ *ibid.*, p.28

³⁸⁰ *ibid.*, p.58

³⁸¹ *ibid.*, p.61

³⁸² *ibid.*, p.57

Une presse unanime³⁸³

Les seuls titres sont illustratifs de l'angle d'approche par lequel les articles sont écrits , c'est à dire une mise en scène accablante – et pour la prison et pour le journalisme.

Voici des extraits tirés de notre corpus : « *derrière les barreaux, l'enfer...*³⁸⁴ », la même journaliste reprenant en page intérieure : « *à la maison d'arrêt de Loos, personnel et détenus vivent un véritable enfer*³⁸⁵ » ; un autre questionne : « *la prison de la Santé est-elle un enfer ?*³⁸⁶ » sans que le mot soit repris par son interlocuteur.

La liste des indignations continue ainsi : « *l'horreur carcérale*³⁸⁷ », avec le même jour d'édition : « *l'horreur carcérale*³⁸⁸ » ; ce journal précisera plus tard : « *la violence carcérale obtient audience*³⁸⁹ ». La stylistique n'est pas non plus en reste : « *prisons, l'impitoyable univers*³⁹⁰ » ou enfin « *l'horreur pénitentiaire*³⁹¹ ».

³⁸³ Comme indiqué précédemment, notre étude ne rentre pas dans les caractéristiques propres à chaque journal. Une remarque s'impose pourtant : le Figaro est celui qui a consacré le moins d'articles et de pages au sujet de la prison, et il n'a pas écrit d'éditorial à son égard. Nous mettons simplement en parallèle une des données établies par le GENEPI constatant que les personnes se situant à droite sur l'échelle politique montraient une plus grande sévérité et une moindre indulgence à l'égard des détenus ; *ibid.*, p.55-56.

³⁸⁴ La Voix du Nord du 23-24/01/00, Une.

³⁸⁵ *ibid.*, p.3

³⁸⁶ La Croix du 18/01/00

³⁸⁷ Le Nouvel Observateur du 20/01/00

³⁸⁸ Libération du 20/01/00

³⁸⁹ Libération du 08/03/00

³⁹⁰ L'Humanité du 22-23/01/00

³⁹¹ Le Monde du 06-07/02/00, Une.

Ce déferlement médiatique à l'encontre des prisons est-il le reflet d'une réalité carcérale, d'un environnement social violent ou d'une interprétation de la part des journalistes ? La condition d'individu libre qui définit en premier le journaliste le rapproche en cela des représentations exagérées de la population, si l'on se réfère de nouveau au travail du GENEPI.

Des clichés

La violence focalise les connaissances sur la prison, ce sur divers points.

Tout d'abord, 60 % des interrogés pensent que les surveillants sont armés³⁹² ; l'uniforme et la mission de sécurité du personnel pénitentiaire les associent souvent à un corps armé comme la police.

Ensuite, 40 % des infractions citées comme étant la première cause d'incarcération sont des infractions violentes³⁹³ ; l'homicide tient une place importante dans la symbolique pénale.

De plus, 74 % des enquêtés estiment que le métier de surveillant est dangereux³⁹⁴, ce qui est la conséquence laissée par la forte impression des mutineries, le détenu étant considéré automatiquement comme dangereux.

Enfin, la quasi totalité des individus croit à une violence occasionnelle ou fréquente entre détenus, 71,5 % la disant fréquente³⁹⁵.

³⁹² GENEPI, op. cit., p.116

³⁹³ alors que les deux premières causes sont l'infraction à la législation sur les stupéfiants et le vol simple, ibid., p.50

³⁹⁴ ibid., p.119

On est donc en présence d'acteurs sociaux qui se représentent la prison comme violente alors qu'ils n'en connaissent que des bribes³⁹⁶, et en présence d'une presse qui ne donne pas de contrepartie à cette vision catastrophiste.

Une explication à avancer pour saisir ce mouvement réactionnaire est la forte influence des personnels pénitentiaires dans la définition de ce que doit rester la prison : un lieu de sécurité.

Une administration corporatiste

« *Le service pénitentiaire participe [...] au maintien de la sécurité publique* » : cette tâche de la prison est déterminante dans la représentation qui est véhiculée de la prison.

En effet, parler de la sécurité implique forcément la présence d'une dangerosité : on protège de ce qui menace.

Or la menace est individuellement ressentie par les individus comme une attaque personnelle dont ils seraient les victimes ; la mise en détention pour fraude fiscale ou pour consommation de cannabis n'est pas ce que les individus peuvent s'imaginer comme une menace, et donc comme nécessitant le maintien d'une sécurité.

³⁹⁵ ils sont 99,3 % à penser cette violence, *ibid.*, p.117

³⁹⁶ par exemple, 34 % chiffrent la population carcérale à 125 000 détenus, et 24,5 % à 250 000, *ibid.*, p.115

On ne se représente donc les détenus que comme des agents qui portent atteinte à la sécurité publique, et donc dangereux ; et n'est alors dangereux que ce qui est violent.

Cette logique sécuritaire est entretenue plus ou moins directement par l'administration pénitentiaire travaillant en prison.

Le fait est que ses fonctions se sont vues progressivement réduites depuis des années, prises en main par d'autres institutions³⁹⁷. L'objet même de leur mission n'est plus aujourd'hui que le seul encadrement des détenus, et les pénitentiaires concernés défendent ce qui fonde désormais leur existence avec force.

Un de leurs collègues du SPIP raconte : « *il faut exclure la pénitentiaire de la rédaction de cette loi [la future loi pénitentiaire] parce que sinon la pénitentiaire elle va influencer sur la rédaction de cette loi dans son sens, dans son intérêt. Je vois très bien les arguments qui vont resurgir, c'est « oh, tel dispositif on ne peut pas le mettre en place à cause de la sécurité et nous pénitentiaires la sécurité c'est nous »³⁹⁸ ».*

Les réactions des surveillants au livre de Véronique Vasseur étaient empreintes d'une certaine méfiance : « *le livre du docteur Vasseur qui a provoqué quelque effervescence* », « *le propos incendiaire du docteur*

³⁹⁷ Les soins depuis la réforme de 1994, la création d'une entité séparée avec le SPIP, la délégation au privé pour le programme des 13 000 (même si le gouvernement commence à faire marche arrière), etc...

³⁹⁸ Bailly, entretien, p.149

Vasseur » ou « *le livre de Madame Vasseur a fait l'objet d'une petite bombe* »³⁹⁹.

Un directeur analyse cette période ainsi : « *les surveillants ont été incontestablement déstabilisés, parce que si vous voulez ils se sont sentis vidés et ils ont pas supporté que l'opprobre soit jetée comme ça sur leur profession*⁴⁰⁰ ».

Un associatif confirme : « *je peux comprendre que ça soit très désagréable pour le personnel pénitentiaire*⁴⁰¹ », et ça l'était si l'on en croit l'article suivant : « *« Je sens que le personnel est désireux de s'engager dans la réflexion [sur la libération conditionnelle et le contrôle externe] et souhaite n'être pas désigné comme un bouc émissaire » a-t-elle [Elisabeth Guigou] aussi indiqué. Mais ces déclarations ne semblent pas suffire à calmer la colère des syndicats, qui s'estiment insuffisamment écoutés. FO, la CGT et la CFDT étaient absents hier de la réunion du CSAP [conseil supérieur de l'administration pénitentiaire].*⁴⁰² »

Le réflexe défensif dans l'optique du maintien de la cohésion sociale d'un groupe est quasi-automatique, c'est dira-t-on du bon sens.

³⁹⁹ Ces propos sont extraits des auditions menées par l'Assemblée nationale et le Sénat, op. cit. Sur 78 auditionnés, 28 ont mentionnés le nom de Véronique Vasseur, dont les 10 différents représentants syndicaux de surveillants et de directeurs.

⁴⁰⁰ Clément, entretien, p.189

⁴⁰¹ Cochetoux, entretien, p.195

⁴⁰² La Voix du Nord du 21/03/00

La perversion de ce système de protection est l'oubli des usagers du service pénitentiaire que sont les détenus. Le corporatisme pénitentiaire met en place des stratégies de conservation qui se font au détriment du détenu.

Comme le souligne ce directeur du SPIP : « *les réactions corporatistes sont toujours mauvaises, elles font avancer les intérêts privés*⁴⁰³ » ; en effet, « *c'est réflexe de corps*⁴⁰⁴ » et c'est de dire que la sécurité reste primordiale, quand bien même les surveillants avouent à demi-mot qu'ils préféreraient se voir confier des objectifs de réinsertion⁴⁰⁵, et non plus un rôle de simple « porteurs de clés ».

Mais la rapidité et l'envergure du mouvement médiatique n'ont pas permis aux personnels de prison un accès structuré aux médias, leurs ressources étant faibles et la pression du moment appelant des sources productives. Ce cadre pénitentiaire considère que les « *répercussions de l'institution qui étaient plutôt de dire « encore une fois on est sali, on est accusé de tous les maux », et donc on se recroqueville sur soi en disant « mais en fait on nous insulte on nous méprise* »⁴⁰⁶ ».

Tant que les missions du service pénitentiaire ne sont pas redéfinies, que le détenu reste stigmatisé comme violent et que les médias ne se font que le relais de cette configuration conflictuelle, pourront continuer les « *affaires de lobby*⁴⁰⁷ » et la simplification des enjeux pénaux.

⁴⁰³ Bailly, entretien, p.148

⁴⁰⁴ DufLOT, entretien, p.207

⁴⁰⁵ cf. auditions, op. cit.

⁴⁰⁶ DufLOT, entretien, p.203

⁴⁰⁷ Bailly, entretien, p.151

Un atout commercial

La violence choque, attire l'attention et est, dans des sociétés pacifiées comme les nôtres, l'exception ; ces ingrédients en font un thème d'information cadrant avec les critères de newsworthiness.

La violence et son corollaire la sécurité se vendent aisément, car elles peuvent se présenter sous une forme réduite et intelligible, prête à une consommation médiatique.

La prison, avec ses images de portes en métal, de grilles automatiques, d'imposants trousseaux de clés, de cellules, est calibrée pour une information « intéressante », qu'elle soit écrite ou audiovisuelle. Un membre du SPIP nous indiquait que le journaliste, « *à partir du moment où il ne peut pas filmer avec la caméra la porte de la prison qui s'ouvre, le bonhomme qui sort...*⁴⁰⁸ », il ne trouve pas le sujet médiatisable.

Une violence inévitable

Le directeur de la maison d'arrêt de Loos annonçait que « *52 % des entrants à Loos sont toxicomanes* » et que « *les quartiers disciplinaires sont suicidogènes* »⁴⁰⁹.

La prise en charge des dépendances étant mal assurée dans les établissements pénitentiaires comme Loos où la surpopulation carcérale est

⁴⁰⁸ *ibid.*, p.150

⁴⁰⁹ Clément, conférence, *op. cit.*

chronique, de même pour les soins psychologiques, les réactions violentes sont une part inévitable de la vie en détention.

La reprise par les journaux d'une grande violence en détention n'est pas mensongère ou fausse, elle est par contre incomplète et déformante des réalités pénitentiaires.

A la question : « *qu'est-ce qui est positif : la passivité en détention ou la résistance à l'administration pénitentiaire ?* »⁴¹⁰, là aussi la problématique de la violence est à aborder sous un autre angle que la seule dangerosité du détenu.

Comme le souligne un expert en questions pénales, « *la dangerosité peut être aussi une conséquence de l'incarcération*⁴¹¹ ».

Un dernier point focalise les regards sociaux sur une hyper-violence, c'est la relation détenu/victime⁴¹². Si les familles de détenus se font silencieuses pour la grande majorité⁴¹³, les associations de victimes ont les ressources médiatiques suffisantes pour qu'épisodiquement elles se manifestent.

La douleur de ces individus met évidemment l'opprobre sur l'acte criminel et à fortiori sur son auteur, de là une violence sur-médiatisée, le fisc ou les

⁴¹⁰ Dufлот, *ibid.*

⁴¹¹ Pierre Tournier, *ibid.*

⁴¹² Cette relation est continuellement mise en avant, au cours de nos entretiens, dans les expériences que peuvent avoir vécues les acteurs « pénitentiaires » lorsqu'ils présentent leur activité carcérale. Ce thème n'a pas été développé dans cette étude, méritant nous semble-t-il une réflexion plus large que celle qu'offre notre recherche.

⁴¹³ d'autres se médiatisent, malheureusement à la suite d'un décès de détenu, au moment même où l'incarcération ne peut plus stigmatiser, in *L'Humanité* du 21/01/00 et du 06/03/00, entre autres.

services de santé publique ne se groupant pas pour dénoncer les fraudeurs ou les fumeurs de marijuana.

La violence surdétermine donc l'approche de la prison, et opère un effacement du détenu.

2) le devenir du détenu absent des débats

Le détenu est médiatisé mais sans qu'il n'y prenne part⁴¹⁴.

⁴¹⁴ [les condamnés] « forment un ensemble parce qu'on les a regroupés sous des catégories générales ; s'ils doivent avoir des mots ou des idées en commun, ce sont les mots par lesquels on les désigne, et les notions qu'on leur applique. L'analyse ou la réflexion se mène de l'extérieur ; on ne leur demande pas quelle est la leur ; on l'exerce, avec tout le soin possible, sur eux. La vérité les éclaire d'en haut. » Michel Foucault (préface) in Livrozet (S.), De la prison à la révolte, p.8

Le détenu n'a pas accès à la parole⁴¹⁵, l'ancien détenu n'a pas droit à l'attention des médias⁴¹⁶ : c'est ce qui ressort de notre étude de presse.

Son discours est soit enfermé dans la prison – et là les journalistes ne prennent pas le temps relationnel, trop lent par rapport au rythme médiatique –, soit ignoré de retour en « liberté » car il n'est plus d'actualité – l'insertion n'ayant pas les qualités que possède la prison pour devenir une bonne information.

Un acteur sans ressource médiatique

L'accès aux médias passe par la mise en place d'une stratégie et nécessite une collaboration de plusieurs acteurs afin de combiner les ressources requises – temps, argent, crédibilité, représentativité ; les détenus ou les personnes anciennement incarcérées n'ont pas ces ressources pour constituer un mouvement médiatiquement légitime.

Erving Goffman a souligné ce phénomène : « *Il est fréquent que l'ensemble des membres ne constitue pas un groupe unique au sens strict : ils sont incapables d'une action collective et ne montrent aucune structure stable et globale d'interactions mutuelles.*⁴¹⁷ ».

⁴¹⁵ On parle pour lui, on le portraitise.

⁴¹⁶ Exception faite de l'article précité de La Voix du Nord du 01/02/00

⁴¹⁷ Stigmaté, p.36

De plus, la prise de conscience d'une identité propre et individuelle est difficile car l'image que l'on a de soi se fait en partie par les stéréotypes qu'on nous appose⁴¹⁸.

Le fait que l'on donne très rarement la parole aux détenus est signe du stigmatisme qui leur est apposé ; les institutions politiques participent de ce renvoi à la marge sociale. Ainsi, seules deux personnes ayant vécu l'expérience carcérale furent auditionnées par les commissions d'enquête parlementaires, dont l'une était Loïc Le Floch-Prigent⁴¹⁹. On retrouve ici une représentation publique du spectacle médiatique où évoluent des VIP.

Dans ces conditions, la prise en considération de la situation du détenu moyen – jeune, pauvre, sans qualification professionnelle – est affaiblie au profit d'une événementialisation de la détention.

Un autre handicap dont souffre le détenu est que son incarcération produit des schèmes d'action et de pensée que la personne enfermée va intégrer et développer jusqu'à l'utilisation de ces valeurs nouvelles dans son appréhension de l'environnement social.

Pour qualifier ce processus de changement normatif, le sociologue américain Donald Clemmer a développé le « *concept de prisonization (Jacques Léauté le traduit par détentionnalisation, Guy Lemire par prisonniérisation)* »⁴²⁰.

⁴¹⁸ « Quant au stigmatisé, il développe une représentation de son stigmatisme « en miroir » qu'il doit modeler sur celle de sujets normaux. » Mannoni (Pierre), Les représentations sociales, p.82

⁴¹⁹ représentant avec J-J. Prompsy du groupe Mialet, Sénat, 24/05/00.

La prison étant socialement dévalorisante, le détenu va entre autres conséquences assumer à terme comme pertinentes et réelles les représentations qu'on aura construites à son endroit.

Ceci provoque une triple négation de l'appréciation de soi en tant qu'individualité : le détenu ou l'ancien détenu se qualifie comme tel, se présente et se ressent comme tel auprès des autres, et il accepte comme valables les images que les médias peuvent véhiculer sur son statut présent ou passé.

N'ayant plus alors la conscience que son image n'est qu'une représentation et non une réalité tangible, il se trouvera confiné dans un rôle de déviant et ne réagira pas à ce qui est un message normatif ; en effet, *« ce message [produit par l'appareil pénal] est utile au maintien d'une structure sociale dans la mesure où il renforce les catégorisations, le manichéisme, les réflexes de peur et l'assimilation de l'idée de danger (nés de la « différence ») à certaines catégories sociales.⁴²¹ »*.

Un acteur pauvre

Le détenu est socialement défavorisé, il cumule aussi des carences économiques, comme le note cette sociologue : *« [...] l'institution pénitentiaire est non seulement un mode de gestion des pauvres - si l'on considère le profil des entrants - mais qu'elle est aussi une machine à produire de la pauvreté et à la consolider, si l'on considère les*

⁴²⁰ Combessie (P.), op. cit., p.70

*caractéristiques de ceux qui ont parcouru tout le cursus carcéral : les sortants.*⁴²² ».

La rupture économique et sociale que produit la prison, la distanciation des liens familiaux et amicaux, le coût élevé de la vie en détention, la faible rémunération du travail carcéral, la perte de qualification pendant des années d'enfermement, le « point noir » que doit justifier un ancien détenu face à un employeur, autant de causes qui appauvrissent la personne incarcérée.

Cette situation le pénalise d'autant plus dans l'optique d'un accès aux médias car, nous l'avons vu, les journalistes s'attachent davantage la collaboration de sources socialement proches, et capables de maîtriser le jeu médiatique, ce qui est une barrière pour celui qui maîtrise déjà avec difficulté l'écrit et l'oral.

Le caractère précaire de la vie nouvelle de l'ancien détenu - libération conditionnelle, casier judiciaire rempli, travaux d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve s'il était en détention préventive, obligation de soins, dédommagement financier de(s) victime(s) - l'oblige de plus à la stabilité ; un « accès perturbateur » est ainsi inenvisageable.

Enfin, la faible consommation de la presse écrite des couches sociales défavorisées ne les oriente pas à se manifester auprès de tel ou tel journal pour dénoncer leurs problèmes ; un savoir parfois approximatif de l'écriture défend au détenu son entrée dans le cercle très sollicité de la rubrique « courrier des lecteurs ».

⁴²¹ Robert (P.), Faugeron (C.), *La justice et son public*, p.83

⁴²² Marchetti (Anne-Marie) in Faugeron (C.), *op. cit.*, p.194

Une presse peu concernée

Que la presse quotidienne n'ait pas eu les moyens de traiter de ces sujets de fond dans leur globalité de par le rythme imposé à un renouvellement journalier de l'actualité pourrait être entendu comme une raison solide.

Mais on s'étonne alors de la faible présence de la thématique carcérale dans les trois hebdomadaires que nous avons analysés : seulement 28 pages au total sont consacrées à la prison sur une période d'un an, sur un volume disponible, pour des sujets incrustés dans les rubriques « politique » ou « société », de plusieurs milliers de pages.

De plus, il faut noter l'inégale valeur des articles⁴²³ ; ce traitement que l'on peut qualifier de « minoré » par rapport à des sujets qui sont régulièrement débattus – chômage, éducation, Proche-Orient – nous apparaît comme l'évidence d'une volonté de ne pas inscrire ce sujet comme une actualité sociale digne d'alimenter l'information⁴²⁴.

Le détenu transporte avec lui des mots difficiles à exprimer, l'expérience de douloureuses réalités carcérales, une trajectoire individuelle chaotique et complexe à analyser ; le raccourci médiatique tend à parler « des détenus » dans un langage globalisant et généralisant qui déstructure la construction d'une identité.

⁴²³ à titre d'exemple : les VIP ou l'OIP dans le Nouvel Observateur, les VIP ou le système pénitentiaire américain dans Le Point, ou encore la pollution ou les téléphones portables en prison dans L'Express.

⁴²⁴ une fois de plus, « l'effet Vasseur » retombé, la comparaison avec la place qu'occupe la prison dans Libération et Le Monde les 3 premiers mois de 2001 est révélatrice du désintérêt structurel porté à la prison.

Les « *éléments de compassion laïque*⁴²⁵ » dont la presse s'est faite la principale vectrice n'apportent pas la matière à réflexion dont a besoin la prison pour en expliquer et en comprendre les enjeux dans lesquels sont prises aujourd'hui environ 50 000 personnes.

La conditionnelle en panne

Le dernier point qui laisse le détenu dans l'ombre face à une société médiatique est la faible utilisation du mécanisme de la libération conditionnelle.

Les « éléments de compassion laïque » sont un bon éclairage du phénomène : l'unanimité est faite autour de l'utilité de la conditionnelle, et pourtant celle-ci est peu prise en compte par les magistrats.

Tous les journaux ont titré, discuté ou mentionné le rapport remis par le groupe de travail présidé par Daniel Farge concernant ce dispositif pénal qui consiste à anticiper la fin de la peine de prison en autorisant une sortie définitive – sous conditions – de l'établissement pénitentiaire.

Tous les acteurs de la scène pénale s'accordent pour relancer cette mesure, et les enquêtés du GENEPI de même. Quant aux hommes politiques, la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale préconise aussi une réactivation de la libération conditionnelle.

⁴²⁵ l'expression est de Stéphane Rozès (directeur de l'institut CSA) dans Libération du 27/01/00

De plus, les pénitentiaires font le même constat - « *on a l'impression que l'outil de la libération conditionnelle tombe en désuétude dans notre pays*⁴²⁶ » - et reconnaissent à leur tour la perversité des trop longues peines : « *au dessus de vingt ans, le retour à la vie civile est très aléatoire*⁴²⁷ ».

L'explication du problème nous semble résider dans cette compassion qui cautionne les causes justes mais ne les applique pas ; la compassion n'est qu'un soutien moral, elle n'engage pas à l'action.

Et s'effectue alors le schéma suivant : l'accord se fait sur la réalité du problème et sur la solution à apporter, mais les positions s'immobilisent et chacun d'attendre un mouvement de l'autre, avec pour épouvantail la récidive.

La libération conditionnelle est souvent associée à la récidive, mais dans les mauvais termes : ce n'est pas : « et si il y a récidive lors de la période de conditionnelle ? » mais cela devrait être : « la conditionnelle prévient la récidive ».

C'est pour cette raison que des acteurs estiment qu'« *il faut inscrire dans la loi l'obligation de la libération conditionnelle*⁴²⁸ » en mettant en cause « *l'absurdité d'une sortie en fin de peine*⁴²⁹ ».

⁴²⁶ Clément (B.), conférence, op. cit.

⁴²⁷ DufLOT (P.), ibid.

⁴²⁸ Clément (B.), ibid.

Mais la compassion n'est pas l'action, et les hommes politiques demeurent prudents dans leurs choix et dans leurs mots ; ainsi du rapporteur de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale : discutant de libération conditionnelle et du cas de Patrick Henry, il dit : « *trop souvent, on oublie le sentiment des victimes*⁴³⁰ ».

Qui est ce « on » ? Qui libère sans compter les coupables ? Pourquoi les médias n'ont pas fait écho, même dans un communiqué ou une dépêche, de l'élargissement hâtif d'un détenu qui n'aurait pas payé sa dette envers sa victime ?

Les magistrats ne sont pas perçus comme laxistes - « *il y a chez les magistrats le sentiment que les réponses alternatives à l'incarcération sont peu efficaces*⁴³¹ », les hommes politiques non plus - « *il est difficile de faire admettre la libération conditionnelle par les politiques*⁴³² » et « *les politiques ne veulent pas prendre le risque de la libération conditionnelle, même s'il est très faible*⁴³³ », pas plus que l'« opinion publique » - « *les peines alternatives ont du mal à passer dans les esprits*⁴³⁴ ».

L'allongement des peines causé simultanément par une sévérité accrue des décisions de justice et une libération conditionnelle en déperissement ne trouvera sa solution que dans le courage d'appliquer ces « éléments de compassion laïque ».

⁴²⁹ Tournier (P.), *ibid.*

⁴³⁰ Le Point du 16/06/00

⁴³¹ Clément, conférence, *op. cit.*

⁴³² *ibid.*

⁴³³ Tournier (P.), *ibid.*

Il en est qui cependant doutent : « *les hommes politiques [...] : est-ce qu'ils sont prêts à aller devant leurs administrés pour dire « les peines en France sont trop longues ? » [...] Mais jamais de la vie.*⁴³⁵ ».

La médiatisation des espaces sociaux voue chacun à être observé et à observer, de là l'inaction sous peine d'être jugé. La modification du régime des peines n'est pas à attendre des politiques si ils craignent de perdre les élections, ni des magistrats qui voient dans la prison le symbole de leur autorité, ni des citoyens qui considèrent le détenu comme dangereux, ni des médias pour qui la conditionnelle en particulier et la prison en général sont peu rentables.

Les conditions de sortie de prison sont pourtant décisives dans l'effacement du stigmate qu'imprime l'enfermement⁴³⁶.

Des peines trop longues détruisent les liens familiaux⁴³⁷ et la réinsertion est un processus difficile⁴³⁸.

⁴³⁴ Duflot (P.), *ibid.*

⁴³⁵ Clément, entretien, p.191

⁴³⁶ « *il y a le choc de l'incarcération mais aussi le choc de la sortie* » Duflot (P.), conférence, *op. cit.*

⁴³⁷ « *Les difficultés vécues au sein de la famille constituent de véritables peines accessoires à la peine principale privative de liberté.* » Françoise Tulkens, Rapport sur les effets de la détention sur le plan familial et social du Conseil de l'Europe de mai 1997, in *Dedans Dehors*, n°20, juillet/août 2000, p.12

⁴³⁸ « *On peut affirmer qu'à la sortie de prison, la dette n'est pas apurée. Le symptôme le plus éclairant est peut-être celui de la fonction publique, qui est interdite à tout ancien détenu.* » Combessie (P.) in *Panoramiques*, p.34

La particularité de la prison nous semble alors résider dans cette a-temporalité de la peine, qui n'est pas médiante et qui donc stigmatise ce qui n'est pas préhensible, appréhensible et compréhensible : « *Le principe de la temporalité de la peine paraît aussi relativement illusoire. La peine après la peine est une réalité qui s'impose de plus en plus. L'expiration de la peine privative de liberté ne met pas fin pour autant au processus de mise au banc de la société.*⁴³⁹ ».

Nous examinerons ainsi dans quelle mesure se développe ce déni dont souffre la prison.

III. la prison, un objet paradoxalement médiatique

On l'a vu précédemment, l'ambiguïté mêlée d'utilitarisme qui fonde les relations entre les acteurs du monde pénitentiaire et les médias est créatrice d'une mésinformation à propos des prisons, ce qui produit une

⁴³⁹ Tulkens (F.), op. cit.

stigmatisation différentielle concernant les représentations sociales qui gravitent dans le champ carcéral.

On suppose que médias et « pénitentiaires » n'ont pas conscience des effets pervers qui découlent de leurs rapports, tout au plus admettent-ils qu'ils sont dans une logique conflictuelle mais pacifique ; cette vision de leur environnement est détachée de toute analyse quant aux fondements de leurs actions respectives.

Contrôle des représentations

Ces deux institutions participent d'une même logique qui est le contrôle d'une image, celle de la prison ; or la prison est l'archétype de l'institution de contrôle social. Sa prégnance au sein du mental collectif⁴⁴⁰ comme outil de justice et moyen de protection⁴⁴¹ lui donne un statut inamovible qui est symptomatique des symboles sociaux qui sont ancrés dans les valeurs d'une société.

On en déduit que la prison est médiatisée pour assurer la bonne diffusion du contrôle de l'ordre social, ordre social qui s'équilibre par l'action du rapport violence/consentement.

« Un des buts de la production pénale est d'alimenter une entreprise de nature idéologique qui constitue une partie intégrante (et importante) du dispositif de contrôle social.⁴⁴² ».

⁴⁴⁰ « *J'imagine quand même pas une société sans prison.* », Squelbut, entretien, p.249

⁴⁴¹ Pierre Tournier parle de « *lieu de hors-jeu social* »

⁴⁴² Robert (P.), Faugeron (C.), op. cit., p.41

A travers l'affirmation de la nécessité de la prison sont véhiculés les modes de fonctionnement que requiert le groupe social pour assurer son existence : la discipline, la hiérarchie, le respect des lois, une notion de repentance à travers une souffrance légale, une culpabilisation et une criminalisation de la faute ; ces notions sont les règles d'organisation de l'institution pénitentiaire.

Ériger la prison en ultime solution judiciaire est ainsi lui admettre la charge d'une régulation des troubles sociaux établis comme étant les plus nocifs au corps social.

Les médias, qui sont des vecteurs de ce corps social, assurent la liaison et l'ordonnement de ses multiples parties dans le souci de garder un même équilibre dans la répartition des fonctions. Afin de conserver cet équilibre, ils ne poussent pas au changement car celui-ci est souvent synonyme d'adaptation, c'est à dire acquisition mais aussi perte de ressources.

Le mouvement n'est pas forcément synonyme de progrès mais il correspond à un déplacement sur un champ d'action et donc à une reconfiguration des interactions et des données de l'échange ; se défaire d'une partie de ses moyens n'est alors pas la certitude de bénéfices retrouvés dans la nouvelle situation.

Dès lors, on peut expliquer que le discours sur les prisons soit stable depuis son affectation à l'enferment judiciaire, les acteurs dominants n'ayant que

peu de raisons de remettre en cause le système dans lequel ils évoluent confortablement.

Le problème reste la place du détenu dans ce système d'interdépendances entre justice, sécurité, défense sociale et réparation aux victimes ; ne disposant pas de médias à sa portée pour médiatiser sa condition, il demeure dépendant des attributs qui lui sont donnés.

C'est là que la représentation sociale du détenu se caractérise, à savoir qu'il est dépossédé de sa propre définition, il ne s'appartient plus.

La difficulté tient alors dans la teneur des discours qui composent le statut de détenu, et c'est ainsi que commence la lente stigmatisation : « *Le message produit par l'appareil pénal ou, à partir de lui, l'image de fonctionnement qu'il montre - ou plutôt celle qu'on peut en voir - conduit à le considérer comme réservé à une catégorie de gens réputés dangereux perturbant gravement l'ordre social.*⁴⁴³ ».

Domination de la communication

C'est tout l'enjeu de la communication actuelle qui est productrice de discours et de représentations ; davantage que de dire ce qui est, il est de

⁴⁴³ *ibid.*, p.83

dire ce qui doit être. Les messages sont porteurs de normes plus que de faits, et la prison devient le catalyseur de cette production normative.

La communication, bien que sujette à imperfections⁴⁴⁴, occupe une place grandissante dans les échanges sociaux, au point que même les médias créent des espaces qui lui sont consacrés⁴⁴⁵. Cette prépondérance de la communication, véritable industrie économique et sociale⁴⁴⁶, amène à une double conséquence.

D'une part, la normalisation de la prison à travers sa médiatisation argumente en faveur d'un consensus⁴⁴⁷ sur son rôle et sa place dans une société, évitant ainsi des critiques trop nombreuses ; l'accord porté sur ce que doit être la prison en tant qu'objet social se transforme alors, par l'effet d'autorité de la chose communément admise, en vérité inattaquable.

D'autre part, par entraînement, la prison devient un dérivatif politique et social aux dérèglements qui peuvent surgir par temps de désordre collectif, et comme tout a une cause, et de préférence une seule afin de clairement l'identifier, il est créé du stigmaté.

⁴⁴⁴ « *Il n'y a pas de communication sans malentendus, sans ambiguïtés, sans traduction et adaptations, sans pertes de sens et apparitions de significations inattendues.* » Wolton (D.), op. cit., p.20

⁴⁴⁵ voir l'apparition des rubriques « médias et communications » dans des quotidiens comme « Libération » ou « Le Monde ».

⁴⁴⁶ Quelques chiffres : en 1990, la ½ des entreprises de plus de 500 salariés ont un service de communication autonome ; en 1991, selon « Stratégies », plus de 1000 entreprises ont un service de presse, on recense 600 agences de communication, et 40000 attachés de presse officiellement recensés (dont une partie est affiliée à l'Union nationale des attachés de presse et de communication, l'UNAPC).

⁴⁴⁷ « *Le discours de la société de communication s'inscrit fondamentalement dans le registre de discours de dépolitisation en ce qu'il déligitime la conflictualité.* » Neveu (E.), Une société de communication, p.153

L'enfermement stigmatise

Deux pénologues ont ainsi eu l'occasion, suite à une recherche de terrain, d'aboutir à ce constat : « *Il existe une tendance à tenter de faire dériver les inquiétudes de la population, qui pourraient se porter sur des problèmes immenses, mal attingibles et mettant en question les fondements de l'ordre social, vers le bouc émissaire de criminel.*⁴⁴⁸ ».

Le criminel est, dans une forte proportion, promis à la condition de détenu dans les systèmes pénaux occidentaux si son crime est jugé et reconnu ; dès son incarcération il est catégorisé comme déviant⁴⁴⁹. La classification des agents sociaux en termes génériques est une forme de maîtrise du réel dans la mesure où les règles du jeu et les joueurs sont aisément identifiables.

Le danger de ce processus mental d'ordonnancement social est de figer les acteurs dans une catégorie particulière dont ils ne pourront sortir qu'au prix de sacrifices, car « *en stéréotypant les membres d'un groupe, on rapporte à une essence immuable des traits qui dérivent en fait de leur statut social ou des rôles sociaux qui leur sont conférés.*⁴⁵⁰ ».

La prison en question

⁴⁴⁸ Robert (P.), Faugeron (C.), op. cit., p.8

⁴⁴⁹ « *Partant de la notion très générale d'un groupe d'individus qui partagent certaines valeurs et se conforment à un ensemble de normes sociales relatives à la conduite et aux attributs personnels, on peut désigner tout membre qui n'adhère pas comme étant un « dévieur » et sa particularité comme une déviation.* » Goffman (E.), Stigmate, p.163

⁴⁵⁰ Amossy (R.), Herschberg Pierrot (A.), Stéréotypes et clichés, p.38

C'est en cela que la prison est un objet paradoxalement médiatique : elle combine le non-dit et le faire-savoir, le symbolique médiatisé et le psychologisme des foules enfoui dans les inconscients.

Tout d'abord, la prison est la vitrine de la justice, elle doit être visible.

Mais son aspect est peu attrayant, on la laisse de préférence à l'abri des caméras.

Pour autant elle assure la détermination des pouvoirs publics, cela doit être dit.

Cependant ses tâches sont parfois peu avouables, elle doit se faire discrète.

Enfin, les « pénitentiaires » et les médias, nous l'avons démontré, s'accordent difficilement sur une orientation à donner quant à la médiatisation de la prison.

L'ambivalence qui demeure au sujet d'une communication sur le monde carcéral, en sachant que la communication est un « champ de bataille permanent », repose sur un axe de conflit entre un désir de médiation chez les agents du milieu pénitentiaire face à une ouverture totalement contrôlée par la volonté collective.

L'inorganisation⁴⁵¹ des acteurs face à l'« *Expression de l'État en matière de communication* »⁴⁵² relève de la gageure, et la prison sort de cet échange sous une tutelle stricte du corps social représenté par l'État.

Les médias, acteurs et vecteurs de cette confrontation pour la mise sous contrôle de l'image de la prison, ne peuvent alors que suivre le centre de gravité du pouvoir, étant eux-mêmes une émanation de ce corps social. Leur marge de manœuvre est ici très faible car les implications sont structurelles, et à cet égard les médias sont coincés dans leur logique commerciale.

Alors peut importe que soit encouragée publiquement l'ouverture de la prison à la société civile⁴⁵³ tant que la prison fera l'objet d'un tel concentré d'obligations sociales. Et ce fait ne nous semble pas fortuit, ni le simple accident d'une rencontre fortuite d'interactions dans un champ social.

⁴⁵¹ « *La proposition impertinente que Olson cherche à démontrer dans ce livre [« The logic of collectiv action »] est en effet qu'un groupe inorganisé de personnes ayant un intérêt commun, conscientes de cet intérêt et ayant les moyens de le réaliser, ne fera sous des conditions générales rien pour le promouvoir. La communauté d'intérêt, même lorsque elle est donnée évidente pour tous, ne suffit pas à provoquer l'action commune permettant de promouvoir l'intérêt de tous. Logique de l'action collective et logique de l'action individuelle ne font pas un mais deux.* » Boudon (R.), op. cit., p.38

⁴⁵² « *recherche de la conservation de l'hégémonie ; travail permanent sur la consolidation du consensus ; recherche de nouveaux terrains d'accords collectifs interclassistes ; recherche de « boucs émissaires unificateurs » ; développement d'un discours politique sur les thèmes de l'intérêt national ; maintien de certains secrets* » Haye (Yvan de la), *Journalisme mode d'emploi*, p.18

⁴⁵³ Il « *est important de donner à voir ce que sont nos prisons* », Elisabeth Guigou, ministre de la Justice et Garde des sceaux, audition du jeudi 8 juin 2000 devant la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale ou bien on se félicite de la « *sensibilité sociale et citoyenne extraordinaire au sujet des prisons* », Francis Teitgen (bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Paris), audition du jeudi 2 mars 2000 par la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale.

A la suite de Marcel Mauss qui considère tout phénomène social comme une « œuvre de volonté collective, et qui dit volonté dit choix entre différents options possibles », on peut affirmer que l'état carcéral est une construction sociale, et non pas une sous-représentation de la délinquance ainsi qu'il est communément avancé⁴⁵⁴.

Une institution totale

Nous affinerons notre analyse en posant l'hypothèse suivante : la prison, en plus d'être un objet de média paradoxal, est une entité a-médiatique, car elle ne permettrait pas la transmission de son essence vers un pôle-récepteur extérieur.

Nous considérons ainsi la prison comme un objet entier, total, comme une institution totalitaire⁴⁵⁵ qui ne permet pas l'action des médias, car elle est autocentrée et autarcique.

« Quand il s'agit de la place de la prison dans la société, quel que soit d'ailleurs l'angle sous lequel cette question est abordée, on a l'impression que la prison conserve les traits fondamentaux caractéristiques d'une institution totale.⁴⁵⁶ »

⁴⁵⁴ « C'est d'abord que la condamnation et la prison apparaissent comme des aventures singulières. Elles ne pouvaient arriver que par suite d'une fatalité ou d'une démesure. Qu'y s'y trouve pris les avait appelées sans doute par une sorte de faiblesse ou un obscur génie : ça ne pouvait arriver qu'à lui. » Foucault (M.) in Livrozet (S.), op. cit., p.5

⁴⁵⁵ Il est étonnant de voir que la prison elle-même s'applique ce qualificatif dans un rapport rédigé par l'administration pénitentiaire qui parle du « fonctionnement totalitaire et non négocié de la prison » in Le Nouvel Observateur, 20-26 janvier 2000.

⁴⁵⁶ Combessie (P.) in Veil (C.), op. cit., pp.96-97

Concernant le sens premier d'une institution totale, on suivra la définition donnée par Erving Goffman⁴⁵⁷ ; cependant son acceptation par trop formelle empêche un approfondissement de ses qualités. C'est pourquoi nous prenons pour nécessaire l'explication que fait Robert Castel d'une « total institution » : « *L'institution totalitaire est à la fois un modèle réduit, une épure et une caricature de la société globale.*

Modèle réduit, ce microcosme rassemble toutes les conditions de la sociabilité, il assure en un certain sens tous les besoins fondamentaux de l'homme puisque celui-ci y survit physiquement et même, tant bien que mal, affectivement.

Épure : tout y est simplifié, programmé, réduit au squelette d'une organisation rationalisée.

Caricature : l'objectivité s'y donne sous sa forme nue, ramenée au pur moyen de nécessité qui définit en dernière analyse une société de l'ordre, polarisée autour d'une fonction, celle de se perpétuer elle-même en se cristallisant sur sa propre finalité.⁴⁵⁸ ».

Cette définition cadre avec nos développements antérieurs et délimite les trois phases d'appréhension de la prison : dans un premier temps on la considère intégrée à la société, ayant sa place et son rôle à y jouer ; mais dans un deuxième on s'aperçoit de l'âpreté de son fonctionnement, et on critique – ainsi qu'il fut fait après la sortie du livre de Véronique Vasseur ; pourtant, et ce dans un troisième temps, comme le remarquait une

⁴⁵⁷L'institution totale ou institution totalitaire (total institution) est entendue « *comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Les prisons constituent un bon exemple de ce type d'institutions [...]* » Goffman (Erving), *Asiles*, p.41

⁴⁵⁸ *ibid.*, préface, pp.30-31

journaliste : « *les gens oublient vite* »⁴⁵⁹, et la prison peut perdurer dans un consensus distraît sans que son existence soit contestée.

La caractéristique fonctionnelle d'une institution totalitaire est d'effacer du champ social un certain nombre d'acteurs perturbateurs, de les ôter de la scène médiatique, c'est à dire de leur empêcher un accès libre à l'espace public ; nous avons vu en l'occurrence que le détenu n'a quasiment pas le droit à la parole dans les organes de presse étudiés.

La prison prive de la liberté, c'est le rôle classique qu'on lui attribue. Il est bien rare que l'on rajoute « prive de la liberté de mouvement », non pas que la liberté doit être dans tous ses domaines annihilée, mais il est comme une évidence que la prison doit fonctionner comme un moyen de contrôle généraliste⁴⁶⁰.

C'est tout le non-dit présent derrière la définition de la prison qui en fait une institution non-médiatisable, car on ne peut montrer que ses aspects superficiels, en surface, sans jamais pouvoir atteindre ses fondements structurants qui ne sont nés d'aucune loi, d'aucune volonté affirmée.

Médiatiser la prison comme il est fait dans notre société équivaut à un contrôle d'identité : le fond des choses réside ailleurs, dans une immatérialité sous-jacente. La prison faisant l'objet d'un consensus collectif sur son existence⁴⁶¹, il est difficile d'en extraire les effets pervers.

⁴⁵⁹ Lefèvre, entretien, p.230

⁴⁶⁰ Contrôle du courrier, des relations familiales, des revenus, etc...

Comment médiatiser le fait que la prison est un outil de contrôle social, comment communiquer sur l'idée que « *l'enfermement est un dispositif pratique, assez bon marché, assez discret, et son habillage pénal a permis de croire qu'on avait opéré une réforme en profondeur [...] ⁴⁶²* » ? La complexité de l'enjeu est mise en marge des débats, d'une part par la simplification des problématiques détenu/victime ou courtes peines/longues peines, d'autre part suite à une certaine indifférence des acteurs pour un thème qui leur semble étranger.

Une des raisons de la faible médiatisation des prisons trouve son origine dans l'idée que la prison ne concerne que les autres⁴⁶³, en particulier certaines catégories d'individus. Cette indifférence influe sur les pénitentiaires qui sont conduits à un repli sur soi et à une absence de communication latente⁴⁶⁴.

C'est cet oubli, ce déni d'existence de la prison qui renforce alors son action auto-centrée et par là même limite les ressources d'accès médiatique ; en effet, l'irrégularité des temps de communication sur la prison ne permet pas à celle-ci de capitaliser des « actions-presse ».

⁴⁶¹ Notamment au sein de ceux qui en font une critique argumentée : « *quand on en vient à critiquer l'existence de la prison, on conteste l'existence de la justice pénale* », Tournier (P.), conférence op. cit.

⁴⁶² Combessie (P.), op. cit., p.11

⁴⁶³ « *ça ne concerne quand même pas la majorité de la population heureusement* », Chesnel, entretien, p.5

⁴⁶⁴ « *En démocratie, la justice se doit d'être visible. Or, cette exigence de visibilité laisse de côté les prisons, par un double processus qui se renforce : occultation de ces espaces opérée par les citoyens eux-mêmes (y compris les élus), développement de pratiques autarciques par les administrateurs de prisons.* » Combessie (P.), op. cit., p.107

La prison est faite de contradictions, et son rapport au média s'en ressent : à la fois distant et passionné, consensuel et conflictuel ; ce trait d'une institution totale masque l'activité à laquelle se livre la prison⁴⁶⁵.

L'évolution qu'a subi la prison ces dernières décennies tient à sa relative ouverture ; la création de nombreux services⁴⁶⁶, qui n'étaient pas à l'origine partie intégrante de l'administration pénitentiaire, à son organisation, a engendré une perméabilité du milieu carcéral.

Pour autant les nouveaux acteurs de la scène pénitentiaire reproduisent le même schéma qui consiste à taire sa participation à une activité socialement dévalorisante, et à chercher à en limiter les effets néfastes seulement de l'intérieur⁴⁶⁷.

C'est la force de l'institution totalitaire qu'est la prison d'auto-générer ses propres modes de contrôle, et ainsi d'assurer une pérennité de ses structures normatives. La capacité de ce système à s'administrer sans aide extérieure est explicative de sa résistance au changement⁴⁶⁸.

⁴⁶⁵ « on peut, en s'inspirant des travaux de Claude Faugeron, distinguer trois modèles : l'enfermement de neutralisation, l'enfermement de différencialisation sociale, l'enfermement d'autorité. » Combessie (P.), op. cit., pp.14-15

⁴⁶⁶ notamment la présence d'entreprises, de services soignants, d'associations, de l'éducation nationale, etc...

⁴⁶⁷ on rappellera que Véronique Vasseur était en rupture avec sa direction, et qu'elle n'exerçait au sein d'une prison que depuis moins de dix ans, ce qui facilite un retournement critique sur son objet.

⁴⁶⁸ « L'échec, à long terme, des tentatives de prisons « modèles » semble indiquer que, même avec des moyens financiers importants, le dispositif carcéral, en lui-même, n'a pas la possibilité de changer radicalement ses logiques de fonctionnement tant que l'ensemble du système pénal, dont il n'est qu'une partie, reste inchangé et notamment tant que les prisons auront l'obligation d'accueillir toutes les personnes qui leur sont envoyées, quel que soit leur nombre. », Combessie (P.), op. cit., p.12

A cela se rajoute une stratégie délibérée de tout organisme de se mystifier afin de ne pas permettre la lecture d'un message clair et donc sa transmission via les médias ; comme le souligne un pénitencier, la prison est « *un système qui en lui même est relativement difficile à comprendre* » - ce que dit aussi un acteur associatif : « *c'est une administration assez complexe à gérer*⁴⁶⁹ » - et le premier de continuer : « *et pour lequel les professionnels ou un certain nombre de professionnels de l'administration pénitentiaire prennent plaisir à embrouiller les pistes pour qu'on en perçoive encore moins le fonctionnement.*⁴⁷⁰ ».

Alors qu'on insiste sur les conditions de détention et le travail de réinsertion, on ne perçoit pas le véritable ordonnancement que véhicule la prison⁴⁷¹.

Et si l'institution totale est indicible, elle n'est toutefois pas sans influence. Qu'elle médiatise d'elle-même une caricature de ce qu'elle n'est pas fondamentalement, c'est un fait.

⁴⁶⁹ Bonte, entretien, p.169

⁴⁷⁰ Bailly, entretien, p.151

⁴⁷¹ « [...] *l'enfermement carcéral est à la fois un ultime recours en cas d'échec des autres dispositifs et une ressource immédiate de gestion de l'ordre public (Faugeron, Le Boulaire, 1992). Cette ressource agit dans deux registres. Dans le premier registre, l'enfermement est une réponse pratique à des problèmes d'ordre public ; la grande réactivité des mises en détention avant jugement ou des rétentions administratives aux fluctuations des politiques pénales en est la démonstration. Dans le deuxième registre, l'utilisation de l'enfermement et de la condamnation à une peine de prison est une réponse symbolique voulant témoigner d'une volonté politique de prise en charge des préoccupations publiques* » Faugeron (C.), op.cit., p.32

La particularité de ce phénomène est qu'il agit sur son environnement externe, mais aussi interne. Les membres de l'administration pénitentiaire ont eux aussi intégré la croyance qu'ils appartiendraient à une institution anormale. Ceux qui en ont conscience ont cependant une certaine réticence à s'avouer comme un simple acteur social : *« il faut d'abord [...] que nous fonctionnaires pénitentiaires on se vive comme faisant partie d'une administration peut-être pas quelconque, faut pas exagérer, mais d'une administration qui n'est pas extraordinaire. Or aujourd'hui ce n'est pas ça.⁴⁷² »*.

Hermétisme de la prison

Appréhender la prison est ardu : les pénitentiaires la protègent, les associatifs et intervenants extérieurs se font discrets, les médias n'ont pas les ressources pour s'en occuper intégralement et une grande partie de la population y est indifférente ; de plus, toutes ces interactions coexistent sur un champ social qui attribue à la prison des tâches inavouées.

Nous nous garderons d'imputer la difficulté de sa médiatisation à la seule presse ; quand bien même elle ne serait pas exempte de critiques – notamment celle de reproduire une élite culturelle qui conditionne en partie le point de vue journalistique⁴⁷³ –, l'unicité causale d'un phénomène social ne nous apparaît pas une méthode explicative satisfaisante.

⁴⁷² Clément, entretien, p.191

⁴⁷³ « *L'omniprésence de ces journalistes dans tous les médias, la coïncidence des opinions et des intérêts qui les soudent, leur volonté de conditionner les citoyens en limitant la réflexion à une parodie de débat, faussent le jeu*

La gestion de la cité est affaire de chaque agent social, et si la prison est un objet stigmatisé, c'est une responsabilité collective qui s'applique⁴⁷⁴ ; comme le rappelle le sociologue Alain Accardo : « *Aucun système social ne peut fonctionner sans une dose importante de conformisme de la part des agents ; aucun espace social ne peut se passer d'un consensus.*⁴⁷⁵ ».

Il existe deux formes pour briser ce conformisme : nier à la prison son utilité ou bien lui attribuer de nouvelles fonctions.

Le discours qui milite sur la disparition de la prison à cause de sa dangerosité et sa perversion du système de justice social⁴⁷⁶ n'est pas aussi radical et utopiste qu'il n'y paraît : le développement des peines dites alternatives ou de substitution qui est déjà fort important dans les pays nordiques (notamment en Finlande), la réflexion qui se déroule sur les libérations conditionnelles, la remise en cause des périodes de sûreté, la critique de l'usage abusif des mises en détention provisoire, le questionnement quant à la pertinence de l'incarcération de toxicomanes,

démocratique. » Serge Halimi, Un journalisme de référence, Le monde diplomatique, février 1995, n° 491, p.1

⁴⁷⁴ Un associatif note : « *Je pense que c'est le public qui a construit cette image de [prison] quatre étoiles.* » Evrard, entretien, p.214

⁴⁷⁵ op. cit., p.20

⁴⁷⁶ On fera référence ici à une thèse polémique de Michel Foucault : « *Au constat que la prison échoue à réduire les crimes, il faut peut-être substituer l'hypothèse que la prison a fort bien réussi à produire la délinquance, type spécifié, forme politiquement ou économiquement moins dangereuse – à la limite utilisable – d'illégalisme ; à produire la délinquance, milieu apparemment marginalisé mais centralement contrôlé ; à produire le délinquant comme sujet pathologisé.* » in Surveiller et punir, p.282

d'étrangers en situation irrégulière ou de personnes atteintes de troubles mentaux, tout ce mouvement tend à redéfinir les objectifs de la prison.

On rejoint ainsi notre deuxième proposition pour laquelle, selon un expert des questions pénales, « *il faut avoir une attitude pédagogique vis-à-vis des médias pour faire passer le message*⁴⁷⁷ ».

Reste à notre avis un problème majeur de notre époque, c'est l'omniprésence dans les échanges et interdépendances sociaux de la communication. Ce processus tend à tout médier, c'est à dire cherche à insérer dans la moindre interaction entre acteurs un tiers média.

Le danger n'est pas récent : Jean Baudrillard, dans sa réflexion situationniste, le soulignait déjà : « *la communication abolit la relation* ».

La conséquence de cette emprise nouvelle de la société de communication est une sur-représentation du « comment » on échange ou du « quoi » on échange au détriment des raisons pour lesquelles l'objet est échangé. L'apparition au sein des institutions publiques et privées de cellule de communication ou de chargé de communication est exemplaire non pas de la tendance à dire ce qui est bien fait mais davantage de bien dire ce qui est fait⁴⁷⁸.

⁴⁷⁷ Tournier (P.), conférence op. cit.

⁴⁷⁸ La justification par l'OTAN de son intervention au Kosovo fut en cela très parlante : l'organisation a fait face aux critiques en montrant des images de guerre, et non pas en donnant des raisons pour faire la guerre.

La prison est aussi touchée par cette hyper-communication : le débat fut centré sur l'amélioration des conditions de détention sans que l'on s'attarde sur les causes de mise en détention.

On peut souhaiter que l'espoir créé par l'hyper-médiatisation de la prison qui a eu lieu au premier semestre 2000 ne soit pas déçu, car les attentes sont nombreuses, tout comme les doutes : « *donc moi ce que je crains si vous voulez, c'est que le discours sécuritaire une fois de plus reprenne le dessus*⁴⁷⁹ ».

⁴⁷⁹ Clément, entretien, p.191

SOMMAIRE DETAILLE

INTRODUCTION

. hypothèse	14
. problématique	17
. méthodologie et matériaux	18
. médias et prison	22

**une
relation
sous
tension**
25

. une communication nécessaire	25
. du journalisme	26
. conflit	27
. partenariat	29

une ouverture médiatique difficile **31**

1. les médias soumis à la critique 34

. l'audimat en question	34
. des lecteurs inintéressés	36
. compétence journalistique	38
. le temps de l'information	39
. manque d'investigation	43
. distanciation	44

2. utilisation critique des médias 46

. espace médiatique	47
. modèle média-centrique d'action	48
. influence	51

. participation	52
B. une couverture médiatique décalée	56
. rôle de Véronique Vasseur	57
. marchandisation de l'information	59
1. des demandes inégales	61
. un sujet inhabituel	62
. sources utilisées	63
. sources limitées	64
. absence de débat	67
. source privilégiée	68
. un intérêt minoré	69
2. un traitement lacunaire	72
. un lectorat de proximité	72
. hyper-émotion	74
. une représentation simplificatrice	76
. la prison incontestée	77
. censure ?	80
. effets pervers	81
. stigmatisation	84
A. les médias créent la mésinformation	87
1. une information partielle	90
. loi du marché	90

**des
représenta
tions
stigmatisa
ntes 83**

. des nouvelles consensuelles	92
. suivisme	93
. agenda setting	94
. évènementialisation	96
2. des informations parcellisées	98
. un livre peu lu	98
. les vip	100
. routine	103
. newsworthiness	104
B. la prison : cette méconnue	106
. la " pénitentiaire " critiquée	107
. des acteurs discrets	109
. une image tronquée	109
1. la violence surdétermine l'approche de la prison	111
. une " opinion publique " partagée	111
. une presse unanime	112
. des clichés	113
. une administration corporatiste	114
. un atout commercial	117
. une violence inévitable	118
2. le devenir du détenu absent des débats	120
. un acteur sans ressource médiatique	120
. un acteur pauvre	122
. une presse peu concernée	123
. la conditionnelle en panne	124
. contrôle des représentations	128
. domination de la communication	130
. l'enfermement stigmatise	131
. la prison en question	132
. une institution totale	133
. hermétisme de la prison	138

**la prison,
un objet
paradoxa-
lement
médiatique**
128

annexes

•	bibliographie	I-X
•	corpus de presse 2000	1-145
•	entretiens	146-255
•	condensé de la revue de presse	256
•	condensé des entretiens	257-259
•	revue de presse 2001	260
•	conseil d'orientation stratégique	261-262
•	propositions de l'AFC	263-268
•	lettre des archives contemporaines	269